

COMMENT FACILITER LE PARTENARIAT ECOLE-FAMILLES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL A ENCADREMENT DIFFERENCIE ?



France Baie

ETUDE UFAPEC
AOUT 2018 | 11.18/ET1



Résumé :

Aujourd'hui, les écoles fondamentales à encadrement différencié désirent susciter davantage la participation parentale des familles précarisées. Mais ce partenariat ne semble pas facile. En effet, de nombreux freins ne permettent pas d'attirer ces parents plus vulnérables à l'école. Pourtant les enjeux sociétaux liés à ce partenariat sont bien réels. En interrogeant les experts que sont les sociologues mais aussi les acteurs scolaires et les acteurs en lien avec l'école, notre étude s'attèlera à pointer quelques pistes pour faciliter le partenariat école-familles.

Mots-clés :

Partenariat, Collaboration, Coopération, Relations école-familles, Parents, Ecole, Enseignement fondamental, Encadrement différencié, Précarité, Pauvreté, Inégalités, Réussite scolaire, Multiculturalité, Association de parents, Conseil de Participation, Implication parentale, Absentéisme parental, Freins au partenariat, Pistes pour le Partenariat, Acteurs scolaires.



Avec le soutien du Ministère
de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Table des matières

Introduction.....	5
Première partie : Pauvreté infantile dans nos écoles	7
Dépasser les définitions de pauvreté et de précarité	8
Réduire la précarité, est-ce possible ?.....	11
Egalité des chances et textes fondateurs	13
Réduire les inégalités : que dit le Pacte pour un Enseignement d'excellence ?.....	14
Que faire face à ces inégalités ?	15
Qu'est-ce que l'encadrement différencié ?.....	16
L'école n'est pas toute seule !	22
Qu'est-ce que le partenariat école-familles ?	22
Place du parent à l'école ?.....	24
Bienfaits du partenariat école-familles	24
Quelques dérives du partenariat.....	26
Vivre le partenariat école-familles dans un contexte différent ?.....	30
Deuxième partie : le partenariat école-familles -Parole aux experts et acteurs.....	32
Le point de vue des sociologues	32
L'expérience d'un membre du PO (Pouvoir Organisateur)	41
Des directeurs « chamboulant » nos idées	43
Des enseignants désireux impliquer les parents	49
Le credo d'une AMO (Aide en milieu ouvert).....	52
Ecoles de devoirs et soutien à la parentalité.....	53
Des Centres PMS bien précieux.....	55
Le secret d'une éducatrice : la disponibilité	59
Des médiateurs scolaires centrés sur le relationnel.....	60
Troisième partie : Freins au partenariat dans les écoles à encadrement différencié.....	62
• L'absentéisme parental	62
• Peur de l'école	62
• L'analphabétisme.....	63
• La langue française	64
• L'écrit	64
• Les règles formelles	65
• La culture scolaire et les codes	66
• Le repli sur soi	66
Pistes et Conclusion : Comment faciliter le partenariat ?	68
• 1) Travailler de manière collégiale et développer des stratégies.....	69
• 2) Faciliter un dialogue égalitaire	70
• 3) Etablir le plus tôt possible de bonnes bases relationnelles.....	71
• 4) Réduire les frais et développer des mécanismes de solidarité	71
• 5) Compter sur les aides internes à l'école.....	72
• 6) Développer les partenariats locaux.....	72
• 7) Former les instituteurs et institutrices	72



• 8) Permettre aux parents de sortir de leurs préjugés	72
• 9) Miser sur l'association de parents et le conseil de participation	73
• 10) Compter sur les plans de pilotage	73
• 11) Innover et expérimenter	73
Bibliographie.....	75
Annexe 1 : Historique de la place du parent à l'école.....	81
Conseil de Participation.....	82
2005 : Contrat pour l'école.....	83
2009 : Décret Associations de parents	83
Annexe 2 : Pistes pour faciliter le partenariat (avis des directeurs de l'enseignement fondamental à encadrement différencié -entité Liège B).....	85

Introduction

Aujourd'hui, nous le constatons, de nombreux acteurs scolaires se mobilisent pour dynamiser les écoles, les rendre humaines et coopératives. Ces acteurs désirent construire ensemble un monde meilleur par un enseignement de qualité. Les écoles se lancent cet important défi. Cet objectif est de taille et il faut sans doute compter sur la bonne volonté de tous pour y arriver. Mieux vivre ensemble est un enjeu sociétal important. Le droit à la participation et à la collaboration de tous est un droit démocratique qu'il faut mettre en avant. Les parents ont un rôle à jouer et une place à prendre dans cette dynamique. En effet, nous le verrons, au fil du temps, les parents et les familles ont pris une place dans l'institution scolaire. Mais cette collaboration entre l'école et les parents est-elle aisée ? Comment la faciliter ? Existe-t-elle dans toutes les écoles ? Notre étude tentera d'examiner de plus près comment se portent les relations entre les familles et les écoles dont le public est plus précarisé. Notre étude va donc s'interroger spécifiquement sur le partenariat école-familles dans les écoles fondamentales à encadrement différencié.

Pour examiner ce partenariat école-familles dans ces écoles fondamentales à encadrement différencié, nous vous proposons d'imaginer un décor qui n'est pas le décor de toutes les écoles. Certaines de nos écoles ont, en effet, des élèves dont les parents sont précarisés et vivent de nombreuses difficultés. En Belgique, le taux de pauvreté infantile est l'un des plus élevés d'Europe et il subsiste encore beaucoup d'inégalités.

Dans un premier temps, nous allons voir combien l'école peine à devenir un "ascenseur social" et éprouve des difficultés à effacer les inégalités. L'école est comme une éponge qui les absorbe.

Nous allons ensuite dépasser les définitions de pauvreté et de précarité. En effet, il faut pouvoir les dépasser pour s'apercevoir de toutes les subtilités du vécu et de la réalité des familles. Notre société ne doit-elle pas changer parfois de lunettes pour évaluer les familles ? Et doit-elle d'ailleurs les juger et les mettre dans des cases ? Les familles ne sont-elles pas toutes différentes et ne faudrait-il pas davantage les appréhender de manière individuelle ? Nous allons voir que les familles vivent des réalités très différentes et que le revenu n'est pas toujours un indice adéquat pour juger de l'état de pauvreté des personnes.

Nous verrons également que si on souhaite un enseignement démocratique et si l'on veut combattre les inégalités, il faut davantage d'équité et actionner des mécanismes de compensation pour ceux qui sont les moins bien lotis.

Dans la foulée, nous examinerons ensemble ce qui est mis en place aujourd'hui pour rendre nos écoles plus équitables. Il nous sera alors nécessaire de définir ce qu'est l'encadrement différencié avant d'avancer plus en profondeur dans notre étude.

S'il nous semble important de définir ce qu'est l'encadrement différencié, il nous semble également important de préciser ce qu'est le partenariat école-familles et de porter un regard critique sur ce partenariat. Nous verrons alors les bienfaits de ce partenariat, mais aussi ses dérives dans les écoles "plus aisées" et également dans celles

qui dépendent de l'encadrement différencié. Aujourd'hui, l'école produit encore beaucoup trop d'échecs. Le partenariat école-familles peut-il contribuer à la réussite de tous les enfants ? N'est-ce pas également là un enjeu de taille ?

Nous allons également examiner dans cette étude, l'évolution historique de la place des parents dans l'école, les organes qui ont officialisé la reconnaissance des parents au sein de l'école (Conseil de participation et Association de parents). Nous allons ainsi voir que les relations entre l'école et les familles sont à entretenir quotidiennement dans les activités et la vie de l'école et pas uniquement à travers les organes reconnus officiellement.

Notre deuxième partie consistera à connaître l'avis des sociologues sur la question qui nous préoccupe et à faire le tour des acteurs scolaires et ceux qui sont en lien avec l'école afin d'examiner ce qu'ils pensent du partenariat école-familles dans les écoles fondamentales à encadrement différencié.

Notre approche se veut qualitative et non quantitative. En effet, nous avons privilégié la qualité à la quantité des témoignages. Nous désirons dans cette étude pouvoir confronter les points de vue et avoir ainsi un questionnement à 360°. Nous avons interrogé quelques sociologues et leurs propos témoignent d'une grande expertise. Quant aux acteurs scolaires et acteurs en lien avec l'école, nous avons récolté les témoignages d'un représentant du pouvoir organisateur de l'encadrement différencié, de quatorze directeurs de l'enseignement fondamental en encadrement différencié de l'entité B de Liège, de plusieurs enseignants rencontrés dans les écoles et dans des colloques, de plusieurs parents rencontrés lors de nos animations sur le terrain, d'un représentant d'une AMO *Le Signe* (Aide en milieu ouvert) travaillant dans la région de Charleroi, d'une coordinatrice et administratrice de la Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs et d'un coordinateur de l'Association des Ecoles de devoirs de Liège, de plusieurs agents PMS issus de différentes régions, d'une éducatrice spécialisée de Bruxelles, ainsi qu'une coordinatrice pédagogique du Service de médiation scolaire. Leurs témoignages sont très précieux et nous permettront de croiser les regards, d'observer les impressions communes et les contradictions. Nous remercions tous les intervenants qui ont pris la peine de répondre à nos questions.

Notre troisième et dernière partie consistera à lister quelques freins au partenariat école-familles dans les écoles fondamentales à encadrement différencié mais également à pointer quelques pistes pour faciliter ce partenariat. Ces pistes feront l'objet de notre conclusion et pourront certainement donner des idées aux différents acteurs scolaires afin d'essayer de bonnes pratiques et surtout d'innover.

Première partie : Pauvreté infantile dans nos écoles

En Belgique, le taux de pauvreté infantile est l'un des plus élevés d'Europe. À Bruxelles, 4 enfants sur 10 grandissent dans la pauvreté, 1 sur 4 en Wallonie et 1 sur 10 en Flandre. Bien plus que par la pauvreté en elle-même, l'enfant est touché dans toutes les facettes de sa vie. Les conséquences sur sa santé, sur sa sécurité ou sur ses chances d'accéder aux études supérieures, sont inévitables. Pourtant, c'est lors de ses six premières années que l'enfant est amené à vivre les plus grandes transitions de son existence. Ses premières expériences exercent un profond impact sur son développement ultérieur¹.

De nombreuses écoles fondamentales accueillent des enfants issus de milieux défavorisés. Pour ces enfants, la vie est loin d'être "rose". En effet, en famille ou à l'école, ils doivent surmonter beaucoup d'épreuves de nature humaine et d'ordre financier qui ont très souvent des répercussions sur leur épanouissement personnel, leur émancipation sociale et leur scolarité. Il y a quelques années, le Délégué général aux droits de l'enfant, Bernard De Vos, (2009) a produit un rapport thématique consacré aux incidences et conséquences de la pauvreté sur les enfants² à partir de la parole de bénéficiaires d'une aide sociale dans cinq arrondissements (Charleroi, Tournai, Marche, Verviers, Bruxelles). Ce rapport a montré que : *la pauvreté porte atteinte aux droits de l'enfant dans de nombreux secteurs de la vie en société, et d'abord à l'école. Les critiques portent essentiellement sur le coût de l'enseignement pour les familles, sur la stigmatisation des enfants issus de milieux précarisés et sur leur relégation vers des filières d'enseignement imposées ou non souhaitées. Ces enfants font ainsi l'apprentissage de la disqualification, qu'ils intègrent alors pour la suite de leur parcours de vie, même à l'âge adulte³.*

Plutôt que de jouer un rôle majeur dans l'émancipation, dans la prévention des exclusions et dans la réduction des inégalités sociales, le système scolaire perpétue la discrimination en Wallonie et à Bruxelles⁴. Pour les enfants issus de milieux précarisés, comme pour tous les enfants d'ailleurs, l'école ne devrait-elle pas être plutôt un véritable tremplin, donner l'accès aux savoirs, compétences et outils qui leur seront utiles pour devenir des hommes et des femmes heureux dans la société de demain ?

On le sait, en Belgique, les résultats scolaires des élèves ne sont pas indépendants de leur origine sociale. Les élèves issus des milieux socio-culturellement défavorisés réussissent moins bien que les autres. *Nos "bons" élèves sont de très bons élèves. Nos "mauvais" élèves sont malheureusement de très mauvais élèves. Cette différence est en partie statistiquement liée à l'origine socio-économique de nos jeunes (cet enchaînement*

¹ <https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/viva-for-life-toujours-plus-d-associations-a-soutenir-pour-lutter-contre-la-pauvrete-infantile.html>

Voir STATBEL *Les indicateurs de pauvreté en Belgique* (EU-SILC)- 17 mai 2018- <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/les-indicateurs-de-pauvrete-en-belgique-en-2017-eu-silc>

Voir aussi Sénat de Belgique (1^{er} février 2016) p.10 et 11

<http://www.senat.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=100663600>

² http://cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/rapport_pauvrete_12_.pdf

³

http://www.dgde.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=e84d5079e19467afdb954b3b95fc20c6f89b1062&file=fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/images/manifeste/Manifeste_pauvrete_et_ecole_quelles_priorites_pour_envoi_par_mail.pdf

⁴ Idem.

étant d'ailleurs plus important que dans beaucoup de pays de l'OCDE⁵ ; les doubleurs sont souvent des jeunes garçons issus de milieux défavorisés (mais pas que...)⁶, explique Pascal van de Werve, Vice-Président de l'UFAPEC.

L'école peine à devenir un "ascenseur social". Elle n'arrive pas à effacer les inégalités en corrigeant ce « handicap social » qu'est la pauvreté. Cette pauvreté peut être initiale, mais aussi toucher, rappelons-le, tout un chacun au cours de sa vie. *Le chômage, la précarité professionnelle et la montée de la pauvreté, qui touche durement les familles monoparentales, placent les enfants des familles les plus démunies dans des conditions d'étude difficiles⁷.*

S'inspirant des rapports PISA⁸, Ariane Baye, chargée de cours à l'Université de Liège, affirme que *les performances très inégales d'une école à l'autre ne s'expliquent pas tellement par une inégale qualité de l'enseignement (réputation), mais surtout par la différence de composition de leur public et par la concentration dans certaines écoles d'enfants « sans histoire » et dans d'autres, d'enfants « à problèmes »⁹. Elle ajoute qu'en Belgique, les différentes formes de ségrégation scolaire sont fortement corrélées : les élèves les plus faibles sont dans des écoles socioéconomiquement défavorisées où les élèves d'origine immigrée sont concentrés. Pour la chercheuse, la ségrégation socioéconomique et ethnique constitue l'un des éléments clés de la problématique de l'inégalité des chances en Belgique. Ariane Baye met ici le doigt sur la problématique des écoles ghettos.*

Attention toutefois à ne pas faire trop vite des raccourcis, la pauvreté n'est pas synonyme d'"enfants à problèmes". Les élèves immigrés ne sont pas toujours pauvres ni d'ailleurs des "enfants à problèmes". Et la pauvreté n'est pas non plus systématiquement synonyme des familles immigrées. Beaucoup de familles « belgo-belges » sont dans des situations de précarité.

Dépasser les définitions de pauvreté et de précarité

Parce la pauvreté se répète souvent à travers les âges et le temps et qu'elle se répète notamment à travers l'école, le sociologue français Pierre Périer¹⁰ met son focus sur le

⁵ L'Organisation de coopération et de développement économique – OCDE- est une organisation internationale d'études économiques, dont les pays membres, des pays développés, ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché.

⁶ P. VAN DE WERVE, « Le Pacte pour un enseignement d'excellence : une révolution douce », in *Les Parents et l'Ecole*, N°94, 2017, p.5.

⁷ <http://www.lalibre.be/actu/belgique/egalite-des-chances-l-ecole-est-en-echec-571e36be35708ea2d4e2119c>

⁸ PISA : Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves, souvent désigné par l'acronyme PISA (de l'anglais Programme for International Student Assessment), est un ensemble d'études menées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et visant à mesurer les performances des systèmes éducatifs des pays membres et non membres. Les enquêtes sont menées tous les trois ans auprès de jeunes de 15 ans dans les 34 pays membres de l'OCDE ainsi que dans de nombreux pays partenaires et aboutissent à un classement dit « classement PISA ». https://fr.wikipedia.org/wiki/Programme_international_pour_le_suivi_des_acquis_des_%C3%A9l%C3%A8ves

⁹ https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/179576/1/BAYE_Francqui.pdf

¹⁰ Intervention de Pierre Périer à Journée d'étude organisée par le FCPL, « La précarité accessible à tous », Namur, le 20 mars 2018. Pierre Périer est sociologue et professeur à l'Université de Rennes. Il anime également des séminaires sur le thème des relations écoles-familles populaires. Il a travaillé et cheminé dans le cadre de ses recherches avec le mouvement ATD Quart Monde (Agir pour la dignité).

lien entre les familles précarisées et l'école. C'est pour lui, un véritable enjeu de société auquel il faut s'intéresser de près.

Lors d'une journée d'étude¹¹ organisée par la Fédération des Centres PMS Libres (FCPL)¹² sur le thème de la précarité, Philippe Defeyt, économiste et président du Conseil supérieur du logement, ancien président du CPAS de Namur, a apporté son éclairage sur la pauvreté, la précarité et les inégalités de notre société. Pour Philippe Defeyt, la pauvreté et la précarité dépassent souvent les définitions qu'on en donne.

La plupart du temps, on définit, explique-t-il, la pauvreté comme un *état chronique ou récurrent de dépréciation (être privé de) absolue (par rapport à une norme) ou relative (par rapport à l'ensemble de la population) de certaines ressources ou de certaines capacités d'une unité sociale (individu, ménage ou groupe social) jugées suffisamment importantes pour que l'unité consacrée soit considérée comme pauvre dans un contexte social donné*. Quant à la précarité, il explique qu'on la définit souvent ainsi : *probabilité élevée qu'une unité (individu, ménage, groupe social) connaisse, dans un intervalle de temps donné, un état de pauvreté tel que défini ci-dessus*. La précarité, c'est donc en quelque sorte l'incertitude et l'insécurité ! Cette insécurité peut prendre des formes diverses : sociale, relationnelle, financière...

On retrouve dans de nombreuses recherches la définition de ces notions. *La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de ré-assumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible¹³.*

Pour parler de la pauvreté, Pierre Périer parle d'enlèvement : *lorsque la ou les précarités se concrétisent, lorsqu'elles s'enkystent dans l'existence des individus, lorsqu'elles se cumulent, lorsqu'elles se sédimentent dans le temps, lorsqu'elles persistent, on en arrive à la pauvreté !*

Philippe Defeyt trouve regrettable, qu'en Belgique, on juge trop souvent la pauvreté sur base des revenus du ménage. Pour la Wallonie, par exemple, selon des normes européennes (estimation 2017), une personne seule qui a un salaire en-dessous de 1150 euros, franchit le seuil de pauvreté. Un parent seul avec deux enfants de moins de 15 ans qui a 1840 euros de revenus franchit lui aussi le seuil de pauvreté. Il en va de même pour un couple qui n'a que 1725 euros de revenus et un couple avec deux enfants de moins de 15 ans qui n'a que 2415 euros. Pour Philippe Defeyt, il faut dépasser les pourcentages et les chiffres, il ne faut pas se borner à définir la pauvreté en fonction d'un indicateur financier qui, pour lui, ne veut rien dire et est réducteur. Selon lui, en s'arrêtant à un indicateur financier, on appauvrit le débat politique. *Si cet indicateur a fait du bien dans*

¹¹ Journée d'étude organisée par le FCPL, « La précarité accessible à tous », Namur, le 20 mars 2018.

¹² <http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=28>

¹³ J. WRESINSKI., *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*. Paris, Journal Officiel, 1987, p 14, <https://documentation.reseau-enfance.com/IMG/pdf/Precarite-definitions.pdf>

les années 2000 pour éveiller les consciences, aujourd'hui il n'est plus suffisant ! affirme-t-il. La pauvreté, c'est bien sûr le manque d'argent et de moyens (précarité économique), mais c'est également bien plus !

La pauvreté, pour Philippe Defeyt, peut être ressentie si on n'a pas un revenu minimum (ou écart de revenus important), mais également si on vit des inégalités, si on n'a pas sa place dans la société... La question du lien social, de la position que l'on a dans la société revêt donc également une importance majeure. La pauvreté n'est pas toujours une pauvreté économique, mais, comme le dit si bien le sociologue Pierre Bourdieu¹⁴, elle est aussi « de position ». *La misère sociale que Bourdieu veut décrire, n'est pas forcément (ou pas seulement) une « misère de condition », liée à l'insuffisance de ressources et à la pauvreté matérielle. Il s'agit ici plutôt de dévoiler une forme plus moderne de misère, une « misère de position », dans laquelle les aspirations légitimes de tout individu au bonheur et à l'épanouissement personnel, se heurtent sans cesse à des contraintes et des lois qui lui échappent : cette violence cachée qui est produite à travers « les verdicts du marché scolaire », « les contraintes impitoyables du marché du travail ou du logement », « les agressions insidieuses de la vie professionnelle » ...¹⁵*

Ce n'est donc pas parce qu'une personne a un revenu considéré comme suffisant qu'elle sera intégrée. *Notre société ne doit pas seulement se soucier de l'argent, elle doit être plus ambitieuse ! Nous devons mettre la barre plus haut !* ajoute Philippe Defeyt. Notre société ne doit pas seulement se soucier de la pauvreté, mais également de la précarité des personnes. Or, la précarité a plusieurs visages. Si elle est, pour l'essentiel, économique (manque d'argent et de moyens), elle peut également être affective (solitude, isolement, exclusion), sociale (déracinement, humiliation, oppression), psychique (ennui, routine, stress, harcèlement, surcharge), intellectuelle (analphabétisme, sous-information, nonaccès à la culture) et même *énergétique*¹⁶ (incapacité pour un ménage d'accéder, dans son logement, à l'énergie qui lui est nécessaire pour un coût abordable au regard de ses revenus). C'est ici que l'on peut se poser cette question : l'enseignement à encadrement différencié prend-t-il en compte la pluralité des précarités ? Est-ce son rôle d'ailleurs ? N'est-ce pas trop demander à l'école ?

Philippe Defeyt ajoute : *Notre société ne doit-elle pas également se soucier des inégalités et des inégalités qui existent entre les personnes précarisées elles-mêmes (celles qui ont un logement social et celles qui n'en ont pas, par exemple) ? Comment faire pour ne pas encore plus enfoncer les pauvres parmi les pauvres ?*

La pauvreté et la précarité sont également très relatives et subjectives, nous explique encore l'économiste. Certaines personnes qui n'ont pas beaucoup d'argent ne se sentent pas forcément pauvres parce que ces personnes ont un bon réseau social. D'autres qui ont un revenu plus élevé se sentent pauvres, car isolées, malades ou exclues... Les coûts et les besoins des familles ne sont pas les mêmes d'une région à une autre. En effet, on ne

¹⁴ Pierre Bourdieu est considéré comme l'un des sociologues les plus importants de la seconde moitié du XX^e siècle.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Bourdieu

¹⁵ https://www.scienceshumaines.com/la-misere-du-monde_fr_14199.html

¹⁶ A. DELVAUX et F. GREVISSE, *Précarité énergétique*, in PAUVÉRITÉ (Le trimestriel du Forum – Bruxellois contre les inégalités), N°17 – Décembre 2017 - <http://www.cbcs.be/La-precarite-energetique>

vit pas à Bertrix comme on vit à Etterbeek. Les personnes qui vivent dans une ville ou à la campagne n'ont pas les mêmes besoins en termes de mobilité. Avec le même revenu, avoir de jeunes enfants ou des enfants aux études supérieures, ce n'est pas la même chose. Ceux qui ont des logements sociaux n'ont pas les mêmes besoins que les autres.

De plus, tout le monde n'a pas les mêmes chances ! La différence d'espérance de vie d'une personne à l'autre s'établit également en fonction du parcours de vie (situation de stress, endettement, assuétudes...). Dès la naissance, certains individus sont déjà marqués au fer blanc par certains stigmates.

Philippe Defeyt nous renvoie à nos réactions et jugements : *qui ne s'est jamais dit « ils sont mal barrés ceux-là ! » en voyant une famille ou des parents précarisés débarquer dans la cour de l'école ?* Pour certains individus, la probabilité d'être heureux un jour est faible. Certaines personnes cumulent les problèmes et les extériorisent dans leurs attitudes, leurs tenues vestimentaires, leurs manières de parler. En pareils cas, les jugements hâtifs et stigmatisants sont légion. Aujourd'hui, être un parent pauvre ou d'un statut précaire, dans notre modèle néo-libéral et dans nos écoles, c'est souffrir d'un manque de considération et de reconnaissance sociale. Souvent traités d'assistés, parfois considérés comme responsables de leur mauvais sort, ils subissent un discours ambiant souvent culpabilisant. Comment dès lors prendre sa place à l'école quand on se sent jugé, dévalorisé ? Comment se mettre en avant quand on se sent en bas de l'échelle et qu'il nous manque la confiance ? Comment se sentir un interlocuteur valable et fiable par rapport à l'école quand on manque non seulement de revenus, mais également de « position sociale », comme l'explique Pierre Bourdieu ?

Il peut paraître facile de juger l'autre quand nous ne nous sentons pas directement concernés. Aujourd'hui plus qu'hier, la précarité peut toucher tout le monde et ce n'est pas le lot de quelques-uns. De très nombreux parents d'élèves vivent dans une situation de précarité, d'isolement et d'exclusion. Pour rejoindre l'enjeu sociétal du mieux vivre ensemble, ne devons-nous pas y être bien plus attentifs ?

Nous venons de voir que notre société crée des inégalités qui se transforment en injustices. Un autre enjeu de société n'est-il pas, dès lors, de faire en sorte que ces inégalités ne se renforcent pas ? Tendre vers un cercle vertueux, se focaliser sur les causes à effets pour améliorer le système entier et réduire ainsi la pauvreté et la précarité semble être une piste. Mais est-ce vraiment possible ?

Réduire la précarité, est-ce possible ?

Pour le mouvement ATD-Quart Monde, nous pouvons agir pour réduire la pauvreté et la précarité : *On ne pourra vaincre la pauvreté que si des personnes de milieux qui s'ignorent ou se méprisent osent la rencontre, se parler et s'écouter*¹⁷. Le partenariat école-familles pourrait-il alors être une des solutions pour oser la rencontre ?

¹⁷ <https://www.atd-quartmonde.fr/un-recueil-de-nouvelles-pour-changer-le-regard-sur-la-pauvrete/>



Pour Jean-Michel Longneaux¹⁸, chargé de cours à l'Université de Namur et conseiller en éthique dans le monde de la santé et de l'éducation, il serait utopique de croire que l'on puisse éradiquer totalement la précarité parce que, dans une vie, on change et on bascule rapidement d'un niveau social élevé ou moyen à un niveau précaire (maladie, vieillesse, séparation). Est-ce du fatalisme ou du réalisme ? Quoi qu'il en soit, pour Jean-Michel Longneaux, ce qui est terriblement inquiétant, c'est l'exclusion liée à cette précarité. Notre société véhicule certaines normes. *Dans notre société, explique-t-il, un être humain doit être rentable, il doit être en bonne santé, on doit pouvoir compter sur lui et surtout il doit être "autonome". Tout tourne autour de la productivité.* Pour le conseiller en éthique, ce culte de l'autonomie peut avoir des effets pervers. En effet, si une personne précaire n'est pas toujours très autonome, elle est vite hors norme et vite exclue de notre société et de nos écoles. Ces normes créent de l'exclusion pour ceux qui n'y arrivent pas, explique encore Jean-Michel Longneaux. La précarité est d'autant plus grave aujourd'hui parce que nous ne cessons de générer de l'exclusion. De nombreuses personnes sont "sur la touche" parce qu'elles sont hors cadre.

Pour Jean-Michel Longneaux, il faut également sortir des jugements. Notre société doit arrêter de préférer des discours généralistes, il n'y a pas les bons (ceux qui sont autonomes) et les mauvais (ceux qui ne sont pas autonomes). Pour Jean-Michel Longneaux, en fin de compte, nous sommes tous des êtres dépendants d'un système social. Si la précarité dans nos écoles est présente et si notre société ne peut l'éradiquer totalement, comme il le souligne, ne faut-il pas, dès lors, focaliser notre attention sur l'exclusion ? Dans l'exclusion de l'autre, il y a souvent l'exclusion des problèmes que l'on a en nous. L'exclusion nous renvoie souvent à ce qui pourrait nous arriver. En effet, ne s'éloigne-t-on pas parfois des personnes handicapées, des personnes âgées, des personnes malades, des mendiants, des pauvres parce qu'ils nous renvoient à notre propre vulnérabilité ? La peur ne provoque-t-elle pas parfois le rejet ?

¹⁸ Intervention de Jean-Michel Longneaux lors de la journée d'étude organisée par le FCPL, « La précarité accessible à tous », Namur, le 20 mars 2018.

Egalité des chances et textes fondateurs

De nombreux textes fondateurs mettent en lumière l'égalité des chances des enfants et ce notamment dans le contexte scolaire. Dans son article 28, la Convention relative aux droits de l'enfant (1989)¹⁹ proclame que :

*Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de **l'égalité des chances** :*

a) ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;

b) ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;

c) ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ;

d) ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;

e) ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

Dans son article 6, le décret Missions (23.09.1997)²⁰ souligne encore cette égalité des chances pour tous les enfants :

La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;

2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;

3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;

4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

¹⁹

http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/oejaj/upload/oejaj_super_editor/oejaj_editor/pdf/convention.pdf&hash=baf49c053a90167d94741c1707535e534e75b8a3

²⁰ <http://www.ufapec.be/politique-scolaire-1/textes-legaux-1/decret-missions.html>

On a beau crier haut et fort, tel un slogan, le principe d'« égalité des chances des enfants », celui-ci semble, dans les faits, encore très difficile à mettre en pratique, car l'école est, on le sait, le reflet de la société. Nous vivons dans une société inégale et l'école, malgré elle, absorbe les inégalités. *L'école n'est plus un sanctuaire, mais devient un buvard ; un buvard dont les auréoles sont le reflet de ses propres contradictions, mais aussi celles de la société. Elle absorbe en quelque sorte les inégalités qui l'entourent. Au fond, les inégalités sociales se sont déplacées de la société dans l'école pour se reproduire dans la société* ²¹.

On le sait, les personnes précarisées rencontrent davantage de difficultés que les autres pour payer telle ou telle excursion organisée par l'école, payer les fournitures scolaires, payer un professeur particulier, avoir la bonne information au bon moment, consulter un spécialiste en cas de troubles d'apprentissage, suivre ou conseiller l'enfant dans ses devoirs et ses évaluations, permettre à son enfant de se distraire...

Réduire les inégalités : que dit le Pacte pour un Enseignement d'excellence ?

Dans les travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence auxquels l'UFAPEC participe, qui ont débuté en 2015 et qui se poursuivent encore maintenant, on retrouve cette préoccupation pour l'égalité des chances des élèves. En effet, l'ensemble des partenaires de l'école, en consultant leur base (pouvoirs organisateurs, directeurs, enseignants, parents...), ont réfléchi à la manière de renforcer la qualité de l'enseignement pour tous les élèves.

Le groupe de travail II.3 "Réduire les inégalités" s'est particulièrement intéressé à la manière de renforcer davantage l'égalité des chances des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Toutes ces consultations et réflexions ont débouché sur un document important : "l'avis N°3 du Groupe Central²² (7 mars 2017)". Celui-ci a permis d'établir **cinq grands axes** sur lesquels il faudra se baser pour changer l'école de demain. Le quatrième axe entend améliorer le rôle de l'enseignement comme source d'émancipation sociale tout en misant sur l'excellence pour tous. Il désire aussi que l'on favorise la mixité sociale dans l'ensemble du système éducatif, tout en développant des stratégies de lutte contre l'échec scolaire, le décrochage et le redoublement.

*Pour assurer les apprentissages de chacun et sortir du déterminisme social, promouvoir l'effort, le goût d'apprendre, la valorisation du travail de l'élève, l'éveil et le développement des talents de chacun ainsi que l'orientation positive, la lutte contre la ségrégation scolaire représente un enjeu majeur pour notre enseignement. Comme illustré dans notre diagnostic, **notre système scolaire sépare – bien plus que dans d'autres pays– les élèves en fonction de leurs profils psycho-sociaux, de leur type d'intelligence, de leur***

²¹ http://www.lemonde.fr/societe/article/2006/12/01/egalite-des-chances-une-expression-un-principe-et-une-loi_839416_3224.html

²² Pacte pour un enseignement d'excellence – Avis n°3 du Groupe central – 7 mars 2017 - http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/05/PACTE-Avis3_versionfinale.pdf

origine sociale, de leurs résultats scolaires. En matière d'organisation des parcours, un ensemble de phénomènes contribuent à creuser les écarts de performance entre établissements. Pourtant, l'égalité constitue un enjeu majeur pour l'école dans la perspective où l'enseignement doit être un vecteur **d'émancipation** sociale, de préparation à la vie en société, de justice et de transformations sociales. **Les dynamiques de séparation qui concernent les élèves de toutes les catégories socio-économiques touchent proportionnellement beaucoup plus les élèves les moins favorisés : ils redoublent plus, ils décrochent plus, ils sont plus souvent orientés négativement vers le qualifiant et plus nombreux dans l'enseignement spécialisé**²³.

Que faire face à ces inégalités ?

Il ne suffit pas, comme l'explique Jacques Cornet²⁴, membre du comité de rédaction de TRACeS de changements -GGé,²⁵ de prôner une égalité d'accès (c'est-à-dire que chacun puisse inscrire son enfant dans l'école de son choix) et une égalité de traitement (donner la même chose à tous) pour obtenir automatiquement une égalité des chances pour les enfants. Pour Jacques Cornet, *l'égalité des chances, comme conception habituelle de la démocratisation des études, est souvent mal comprise : elle est souvent confondue avec une vague égalité cumulée d'accès et de traitement. Elle est cependant bien plus que cela. C'est l'égalisation des chances, au sens statistique, d'atteindre tel niveau d'études, indépendamment des caractéristiques de départ (origine ethnique, sexe, origine socioprofessionnelle). Pour le dire autrement, c'est organiser l'école de telle manière qu'un enfant d'ouvrier ait autant de chances statistiques de devenir ingénieur qu'un enfant de cadre, une fille de devenir pilote de ligne qu'un garçon. L'égalité des chances, dans ce sens, exige certainement une réelle égalité d'accès et une inégalité renversée de traitement (mécanismes de compensation).*

En quelque sorte, pour Jacques Cornet, pour pouvoir donner des chances égales aux enfants, il faut oser pouvoir *donner plus à ceux qui ont moins* et ne pas se réfugier derrière un autre slogan : *prendre chaque enfant là où il est et le mener le plus loin possible, en fonction de ses capacités.*

Le terme « équité » se justifie quand il s'agit d'un public défavorisé. *L'égalité est un principe, une règle générale qui dit que les individus doivent avoir les mêmes droits et être traités de la même manière dans une même situation. L'égalité ne signifie pas que tout doit être uniforme et que nous devons tous être pareils. Mais l'égalité de droits ne permet pas toujours d'arriver à l'égalité dans la vie réelle. Il existe de nombreuses différences qui se traduisent par des avantages ou des désavantages (...). L'équité est une manière d'arriver à l'égalité quand les circonstances des personnes sont différentes. Dans le cas de l'équité, la loi (ou la règle) s'applique à tout le monde, mais elle tient compte des différences réelles entre les personnes et peut s'adapter à une situation particulière. L'équité c'est le souci d'organiser la société selon des principes qui tiennent compte des*

²³ Pacte pour un Enseignement d'Excellence, Avis n°3 du Groupe central – Synthèse des cinq axes stratégiques du pacte, 7 mars 2017, p. 12 - http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/11/PACTE-Avis3_Synthesedes5axesstrategiques.pdf

²⁴ <http://www.changement-egalite.be/spip.php?article311>

²⁵ CGé : Changements pour l'égalité - <http://www.changement-egalite.be/>



inégalités (différences) entre ses membres. L'équité permet donc de limiter ou de corriger les inégalités sociales, ou entre les hommes et les femmes, par exemple²⁶.

Si on veut un enseignement démocratique, il ne suffit pas de parler d'égalité d'accès et de traitement, il faut également de l'équité et donc actionner des mécanismes de compensation pour ceux qui sont les moins bien lotis. Il faut discriminer les individus, mais aussi les établissements. Le terme discriminer fait peur, car, au regard de la définition qu'en donne le dictionnaire Larousse, il s'agit de *distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne²⁷*. Dans le cas des écoles, pour tendre à une égalité, il s'agit de discriminer non pas négativement, mais positivement ! Comme chaque école et chaque implantation sont différentes, et comme le public qui y est scolarisé est chaque fois particulier, il ne s'agit plus d'apporter des solutions standardisées et identiques mais d'entrer dans une politique de différenciation où les besoins sont plus affinés.

Le CEF (Conseil de l'Education et de la Formation), dont l'UFAPEC est membre, expliquait déjà, dans son avis n°20 du 16 septembre 1994, que *pour être conduite avec succès, une politique de discrimination positive doit concentrer des moyens supplémentaires, sur les populations défavorisées que l'on veut discriminer positivement. Si les moyens sont mis à la disposition de l'ensemble des élèves, ce sont ceux qui sont déjà favorisés qui en profitent le plus, et l'écart entre ceux-ci et les élèves défavorisés s'accroît²⁸.*

L'enseignement démocratique se caractérise par deux principes : l'égalité d'accès (l'école gratuite et obligatoire) et l'égalité de traitement (la même école pour tous). Ils ne suffisent pas pour autant à assurer une réelle promotion scolaire de tous les élèves, et principalement des élèves issus des milieux défavorisés, comme l'expliquait Pierre Bourdieu²⁹. En effet, à l'école, un enfant n'est pas égal à un autre enfant, en raison notamment du milieu socio-économique et culturel dont il est issu et qui peut peser lourdement sur son parcours scolaire, et bien sûr, sa réussite. L'encadrement différencié s'appuie sur cette analyse : il faut donner plus de moyens aux enfants défavorisés pour leur réussite³⁰.

Qu'est-ce que l'encadrement différencié ?

Le principe et l'objectif sont connus : attribuer davantage de moyens (financiers et d'encadrement) aux établissements scolarisant des publics fragilisés, dans un souci d'équité sociale et de lutte contre le décrochage. Les moyens de l'encadrement différencié

²⁶ http://www.ciao.ch/f/racismes/infos/35761a716931001fe1b1e4ef0254ef2d/plus4-egalite-equite_et_justice

²⁷ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/discrimination/25877>

²⁸

http://www.cef.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/cef/upload/cef_super_editor/cef_editor/Avis/CEF_Avis_020.pdf&hash=4eafcb575a0f40a70d2a837b40f14e1e4f31b278

³⁰ <https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/plus-de-moyens-pour-l-encadrement-differencie.html>

doivent en effet servir à promouvoir des actions pédagogiques complémentaires destinées à atteindre plus efficacement et plus équitablement les objectifs du décret Missions³¹.

L'encadrement différencié permettrait donc aux établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

Tenter d'attribuer davantage de moyens aux établissements scolarisant des publics défavorisés ne date pas d'aujourd'hui ! En effet, déjà en 1989, les ZEP « Zones d'Education Prioritaire » faisaient leur apparition pour soutenir ces établissements. En 1998, on a remplacé les ZEP³² par les « écoles à discriminations positives »³³, et en 2009, on a créé « le décret organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité »³⁴. Ce dernier décret prévoit, pour les écoles, d'avoir des moyens complémentaires (crédits budgétaires et périodes-professeurs/capital périodes). En clair, donnons plus de moyens humains et financiers aux écoles qui en ont le plus besoin !

En juillet 2017, un nouveau décret³⁵ voit le jour et propose certains changements du décret du 30 avril 2009. Précédemment, pour classer les écoles en encadrement différencié, on utilisait un indice socio-économique (ISE) moyen de l'implantation et celui-ci était calculé en se basant sur la moyenne des ISE des quartiers de résidence des élèves de l'implantation. Aujourd'hui, on change la donne en tenant compte de variables socio-économiques propres à chaque élève. L'ISE est calculé en fonction de données individuelles. Selon l'équipe interuniversitaire représentée par le Professeur Demeuse (UMONS) au Parlement, cet indice permettrait d'avoir un reflet bien plus précis de la population scolaire. Mais quelles sont au juste ces variables socio-économiques propres à chaque élève ? *Le professeur explique encore que l'équipe interuniversitaire a travaillé en amont pour élaborer cet indice composite, en sélectionnant à partir d'un panel plus large, 7 variables qui semblaient refléter fidèlement la situation actuelle des ménages (à l'exception toutefois du confort des logements, dont il n'a pu être tenu compte vu l'absence de cadastre et d'informations précises disponibles). Il s'agit du revenu du ménage de chaque élève, de la part des personnes de plus de 18 ans qui ont un travail, de la part des ouvriers, de la part des personnes du secteur tertiaire qui exercent dans le segment bas de ce secteur d'activité, du fait d'avoir obtenu une aide sociale (ou non), de la part des plus hauts diplômés (...) et de la part des plus bas diplômés (...)*³⁶. Pour évaluer si une école entre dans les critères pour être qualifiée d'école à encadrement différencié, on sélectionne et on se base en grande partie sur les revenus du ménage. Or, comme le

³¹ Magazine Prof n°35 – Dossier de rentrée 2017 – « Encadrement différencié : le classement des écoles revu » - article publié le 01/09/2017 - <http://www.enseignement.be/index.php?page=27203&id=2193>

³² Circulaire ministérielle ML/JD/89/574 du 12 avril 1989, ayant pour objet "Expériences pilotes de zones d'éducation prioritaires" Y. YLIEFF, 1 -P. GRAFE.

³³ http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/22209_011.pdf

³⁴ http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/34295_001.pdf

³⁵ <http://archive.pfwb.be/10000000206e010> - Décret du 6 juillet 2017 modifiant le décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française- N° 1324.

³⁶ <http://archive.pfwb.be/1000000020670e6> - Parlement de la Communauté française – Session 2016-2017 – Projet de décret modifiant le décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française – N°459 (2016-2017) – N°3 - 6 juin 2017 – Rapport de de commission présenté au nom de la commission de l'éducation par Mme Mathilde Vandorpe.

disait un peu plus haut dans notre étude Philippe Defeyt, la précarité ne semble pas qu'économique, et ne se résume pas qu'à des critères qui y sont liés. La précarité est plurielle et si nous la considérerions ainsi, le pourcentage d'écoles à encadrement différencié serait sans doute bien plus important encore...

• **En Fédération Wallonie-Bruxelles - FWB (tous réseaux confondus), quel est le pourcentage exact d'écoles qui bénéficient du décret à encadrement différencié ?**

Le directeur du service communication du SeGEC, Conrad van de Werve³⁷, affirme qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles (tous réseaux confondus), 24,58 % des implantations d'enseignement fondamental dépendent des 5 premières classes du classement encadrement différencié applicable pour l'année scolaire 2017-2018 (classement établi sur base des populations du 15/01/2015).

Il convient de distinguer :

- *Le libre non-confessionnel (FELSI). Dans ce réseau, 0 % des implantations reçoivent des moyens de l'encadrement différencié*
- *Les quelques écoles confessionnelles non catholiques (protestantes, musulmanes, ...). Nous ne disposons pas d'informations détaillées pour ces établissements.*
- *Le libre confessionnel catholique (SeGEC). Dans l'enseignement fondamental catholique, 20,34 % des implantations reçoivent des moyens de l'encadrement différencié.*

Auparavant, l'indice socio-économique moyen était calculé une fois tous les cinq ans. Cela posait problème vu la croissance démographique rapide de certains quartiers, la création de nouvelles implantations et parfois aussi la fermeture de celles-ci dans un laps de temps de cinq ans.

L'idée du nouveau décret est de calculer l'ISE, d'établir le classement des écoles et d'octroyer les moyens annuellement, mais en prenant les ISE et les classes des six dernières années.

En 2018, l'enveloppe totale de moyens accordés dans l'enseignement à encadrement différencié, tant sous forme de périodes que de dotations ou subventions (près de 15 millions d'euros) reste identique. Les moyens financiers et humains pour l'enseignement fondamental à encadrement différencié sont plus grands que pour le secondaire.

Les crédits supplémentaires s'élèvent à un montant annuel de 8.603.000 euros et 6.203.000 euros, soit au total 14.806.000 euros (index 2016). Le nombre de périodes supplémentaires affectées au fondamental est de 17.946 (capitales périodes) et au secondaire, de 13.686 périodes professeur (nombre total de périodes professeur - NTPP)³⁸.

³⁷ Interview de Conrad van de Werve effectuée par France Baie (UFAPEC), le 19 mars 2018.

³⁸ <http://archive.pfwb.be/1000000020670e6> - Parlement de la Communauté française – Session 2016-2017 – Projet de décret modifiant le décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française – N°459 (2016-2017) – N°3 - 6 juin 2017, p. 4 - Rapport de de commission présenté au nom

Par ailleurs, chaque implantation bénéficiaire de l'encadrement différencié devra rédiger un Projet général d'Action d'Encadrement différencié (PGAED) définissant les objectifs poursuivis et l'ensemble des actions concrètes, notamment les actions pédagogiques complémentaires³⁹.

Chaque école de l'enseignement à encadrement différencié qui bénéficie de moyens humains et financiers supplémentaires doit donc répondre à certaines conditions. *En effet, il faut qu'elle sache comment elle va concrètement atteindre ses objectifs en matière de lutte contre l'échec, de prévention du décrochage, de remédiation immédiate et d'apprentissage de base⁴⁰.*

- **Ecoles à encadrement différencié et public cible**

Les écoles considérées comme faisant partie de l'encadrement différencié ont un public "en moyenne" défavorisé. Le terme de famille défavorisée peut recouvrir une grande diversité de types de familles. Dans ces écoles, il y a une grande homogénéité des familles car, en général, ce sont des familles qui ont pour point commun d'avoir une insécurité de vie parce qu'elles vivent dans des conditions sociales et financières précaires et instables. Les difficultés qu'elles rencontrent ont pourtant des sources différentes.

Mais dans ces écoles, il y a aussi parfois une grande hétérogénéité culturelle, car il peut y avoir énormément de nationalités différentes et des chemins de vie compliqués et distincts. Cette hétérogénéité se retrouve également dans la multitude des demandes et des besoins des parents : la famille défavorisée du quart-monde belge n'aura pas les mêmes préoccupations que celles issues de l'immigration. La famille turque n'aura pas les mêmes attentes culturelles que la famille marocaine. Les familles d'origine immigrée étant en Belgique depuis un certain temps (possédant pour certaines la double nationalité) n'auront pas non plus les mêmes besoins que les primo-arrivants (familles vivant en Belgique depuis peu de temps).

Certaines de ces familles se sont très bien intégrées socialement et professionnellement et d'autres "rangent" davantage. Certaines ont appris le français et même les codes scolaires et d'autres pas.

Certaines écoles sont considérées comme des écoles ghettos, car la population d'élèves qui s'y trouvent provient essentiellement du ou des quartiers proches. Parce que certaines écoles à encadrement différencié ont un public essentiellement pauvre et d'origine étrangère, elles n'attirent qu'un certain public. Trop souvent, la réputation de "mauvaise école" est attribuée à ces écoles et se colporte. Dans ces écoles, la mixité sociale est mise à mal et de nombreuses actions doivent encore être effectuées pour atteindre cet objectif. Une des missions du décret inscription était d'augmenter la mixité sociale dans les écoles. Y est-il arrivé ? Pour l'UFAPEC, la réponse est non. *Les éléments apparents ne montrent pas d'augmentation de la mixité sociale mais bien une*

de la commission de l'éducation par Mme Mathilde Vandorpe. Pour le fondamental, les moyens supplémentaires s'élèvent bien à 8.603.000 euros.

³⁹ Magazine Prof n°35 – Dossier de rentrée 2017 – « Encadrement différencié : le classement des écoles revu » - article publié le 01/09/2017 - <http://www.enseignement.be/index.php?page=27203&id=2193>

⁴⁰ <https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/plus-de-moyens-pour-l-encadrement-differencie.html>

augmentation des réorientations et échec scolaire au sortir du 1^{er} degré⁴¹. Le décret inscription possède des failles et n'est peut-être pas l'unique créneau pour favoriser la mixité sociale. De plus, a-t-on pensé à augmenter la mixité sociale dans les écoles fondamentales ? Pourquoi attendre le secondaire pour vouloir créer de la mixité sociale, ne serait-il pas plus efficace de créer celle-ci par une politique de l'habitat mélangeant habitations « sociales » et « bourgeoises » ? L'apprentissage des règles du vivre ensemble peut ainsi se faire dans les quartiers, les écoles fondamentales, les clubs... plutôt que de créer des écoles ghettos, à profil technique, dans lesquelles un nombre important de personnes ne veut pas aller⁴². A ce titre, l'UFAPEC propose dans son mémorandum 2014 qu'une attention particulière soit accordée au volet éducatif et comportemental dans le fondamental et à une collaboration avec les maisons de quartier, les écoles de devoirs et les AMO⁴³. Redorer et embellir certains quartiers, y importer du bien-être, des activités sportives et culturelles, des magasins, redonner de la vie aux quartiers en attirant des publics mélangés, faciliter les transports, rendre les écoles attrayantes et diversifiées sur le plan des projets éducatifs, pédagogiques et d'établissements, faire en sorte que les écoles soient accessibles et gratuites à tous... Tout cela n'est-il pas encore à réaliser ?

Par rapport à ce manque de mixité sociale de certaines écoles, les parents n'ont-ils pas, eux aussi, un rôle à jouer quand ils se cantonnent à choisir toujours les mêmes écoles « bien réputées » par frilosité, ou par peur des mauvaises fréquentations et rencontres ? Ne faut-il pas aussi changer les mentalités ? S'inscrire dans une école à encadrement différencié est facile à dire, mais est-ce aussi facile à faire ?

D'autres écoles à encadrement différencié, plus rares, brassent à la fois des populations précarisées et plus aisées (de jeunes couples sans doute plus aventureux issus de familles à revenus moyens qui s'installent dans un quartier étiqueté "pauvre" parce que les loyers sont moins chers ou des familles qui considèrent que la mixité sociale peut être une richesse). Voilà en quelque sorte le portrait type d'une école à encadrement différencié.

Dans une analyse UFAPEC intitulée « Vivre sous le seuil de pauvreté et espérer réussir à l'école, est-ce bien réaliste ?⁴⁴, rédigée par Dominique Houssonloge (2015), une directrice d'école fondamentale témoigne de la diversité culturelle que certaines écoles à encadrement différencié peuvent rencontrer et des difficultés de certaines familles :

Notre école, en encadrement différencié, compte 250 élèves et 20 nationalités différentes, dont beaucoup de primo-arrivants et d'enfants d'immigrés ou du quart-monde belge. Les parents ne connaissent souvent pas (ou peu) la langue française. Ils rencontrent des problèmes de travail, administratifs, de logement, financiers, etc. Nous constatons de nombreuses situations de précarité. Certains enfants ne sont pas propres, viennent avec un pyjama sale sous les vêtements, arrivent sans sous-vêtements. On explique aux parents qu'il faut mettre un slip, des chaussettes, qu'il faut les laver. On donne discrètement des vêtements, puis on se rend compte qu'ils les mettent une semaine ou deux et qu'ils les

⁴¹ Mémorandum UFAPEC 2014, p. 32 - <http://www.ufapec.be/politique-scolaire-1/memorandum-2015/memorandum-2014.html>

⁴² Idem

⁴³ AMO – Services d'aide en milieux ouverts - <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=363>

⁴⁴ <http://www.ufapec.be/nos-analyses/1115-reussite-scolaire-et-pauvrete.html>



jettent, parce qu'ils n'ont pas les moyens de les laver. On prépare de la soupe, des sandwiches, des pâtes pour les enfants qui n'ont rien à manger. En tant que directrice, mon rôle est d'aller vers les parents, de tisser peu à peu une relation de confiance avec eux, dès la maternelle. Très souvent, ils sont en retrait. Ils ont peur d'être jugés. Il faut aller les chercher, leur expliquer les codes de l'école. Ils sont très soucieux de la réussite de leur enfant. Ils veulent être sûrs qu'on les fait travailler, pour qu'ils aient un bon diplôme et une vie meilleure que la leur. Quand la confiance est établie, ça rend les choses plus faciles pour les apprentissages. Tous les mercredis, nous organisons les « brins de causette », pour parler avec les parents de la santé des enfants, expliquer ce qu'est un jeu de société, etc. On les invite à venir jouer en classe avec les enfants. Nous filmons les apprentissages des élèves de maternelle, et nous projetons le film à la réunion de parents de septembre. Nous leur prêtons des livres. Heureusement, nous sommes une équipe très soudée, solidaire, et nous pouvons compter sur une série de partenaires : PMS, ONE, Association interrégionale de guidance et de santé, ludothèque, bibliothèque, mamans-relais, etc. On fait tout ce qu'on peut pour amener le plus loin possible ces enfants qui n'ont pas les mêmes chances que les autres au départ. Nous veillons à les ouvrir à un maximum de choses, à leur offrir des activités et un environnement de qualité. Nous sommes très fiers de nos élèves. Malgré les conditions dans lesquelles ils vivent, ils se débrouillent vraiment bien. Il ne faut pas stigmatiser les écoles comme la nôtre, même si elles doivent se poser plus de questions et mettre plus de choses en place que les autres pour que ça fonctionne. Nous scolarisons aussi des enfants de cadres, qui nous disent : « On apprécie le dynamisme de l'école, et on vous fait confiance ! »

L'école n'est pas toute seule !

Nous avons vu que notre société est encore malheureusement inégale et que l'école, telle une éponge, absorbe ces inégalités. *L'école a à gérer de nombreuses choses pour essayer d'être équitable. Elle porte sur son dos un lourd sac constitué de multiples tâches et de missions. Si l'on veut réduire le caractère profondément inégalitaire de notre enseignement, c'est dès l'école maternelle qu'il faut intervenir !⁴⁵*, proclame la Fondation Roi Baudouin. Elle n'est pas la seule instance à demander aux écoles de prendre le taureau par les cornes et d'agir. Cette course effrénée vers moins de ségrégation, moins de décrochage scolaire, moins de redoublement, plus de réussite scolaire, plus de mixité sociale, plus d'émancipation sociale, plus de démocratie scolaire, plus de valorisation des élèves, plus d'égalité des chances entre élèves passerait-elle aussi par une participation de tous les acteurs à l'école ? Ces différents objectifs réservés bien souvent à l'école seule ne doivent-ils pas être intégrés à une approche multidimensionnelle dont le partenariat école-familles fait partie ? *L'école n'est pas toute seule*, comme le souligne encore la Fondation Roi Baudouin⁴⁶, elle doit pouvoir compter sur des acteurs externes, mais également internes. *L'institution a ses normes, ses règles, ses valeurs, mais elle a aussi ses acteurs !* souligne le sociologue français Pierre Périer.

Dans les écoles fondamentales à encadrement différencié, donner plus d'argent, de professeurs, de temps, d'outils ne suffit malheureusement plus. Ne devrait-on pas penser aussi aux relations entre individus, à la solidarité, à la participation, à la coopération, à la collaboration, aux échanges et aux interactions, au bénévolat, à ce qui ne se monnaie pas, mais ce qui se donne gratuitement et humainement ? Après tout, nous ne sommes pas encore des machines, mais toujours bien des humains ! Dans ces écoles, le partenariat école-familles a peut-être plus d'importance qu'on ne le croit... Mais qu'est-ce au juste que ce partenariat et comment se vit-il sur le terrain ? Est-il différent dans les écoles fondamentales favorisées et dans les écoles fondamentales à encadrement différencié ?

Qu'est-ce que le partenariat école-familles ?

Quand on aborde le partenariat école-familles, on pense directement au mot « partenaire », mais aussi à la place du parent à l'école. Qu'est-ce qu'évoque, au juste, le mot partenaire dans nos esprits ? Nous pensons spontanément à un couple, au sport, au théâtre, au cinéma, au jeu, à des défis à relever ensemble... La définition qu'en donne le Larousse est pourtant celle-ci :

« Personne, groupe, pays avec lesquels on est en relation à l'intérieur d'un ensemble social, économique, etc. »⁴⁷.

Et si le partenariat était tout simplement le fait de s'associer, de partager certaines choses, de collaborer afin d'atteindre un objectif commun ? En tout cas, en ce qui

⁴⁵ Fondation Roi Baudouin, *Ecoles maternelles et familles en situation de précarité – Ensemble pour accompagner l'enfant dans son parcours scolaire*, janvier 2014, p. 4.

⁴⁶ https://books.google.be/books/about/L_%C3%A9cole_n_est_pas_toute_seule.html?id=iHDuswEACAAJ&redir_esc=y

⁴⁷ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/partenaire/58352>

concerne l'école et les parents, on peut sans doute s'approcher de cette définition. En effet, « les parents et l'école » (qui est, par ailleurs, le titre de la revue trimestrielle de l'UFAPEC) ont un objectif commun : le bien-être et l'intérêt supérieur de l'enfant dans l'instruction et l'éducation. Comment peut-on arriver à cet objectif ensemble ?

Sur le site de l'UFAPEC, le partenariat est décrit ainsi : *Le partenariat constitue un lien indispensable entre la famille et l'école. Grâce à l'AP⁴⁸, les parents connaissent, comprennent mieux l'école et le système scolaire et peuvent s'investir plus. Grâce à l'AP encore, l'école et l'équipe éducative connaissent et comprennent mieux les familles et peuvent, si nécessaire, leur apporter un soutien adapté. L'instruction et l'éducation font partie d'un combat commun aux parents et aux enseignants. On parle du triangle magique parents-enfants-enseignants⁴⁹.*

Le partenariat se vit à travers les organes officiels reconnus au sein de l'école, l'association de parents et le conseil de participation, mais il se vit également à travers les rencontres et les activités de tous les jours. Pour Bruno Derbaix⁵⁰, sociologue, ex-enseignant dans une école à encadrement différencié, mais également formateur, coach et accompagnateur en milieu scolaire (MIEC - Mouvement des Institutions et Ecoles Citoyennes), ce triangle magique "parents-enfants-enseignants" revêt une importance capitale : *Quelle que soit la situation dans laquelle on se trouve, si on retire un de ces éléments on a un problème ! Avoir ce triangle bien en tête, c'est une façon de voir où sont les soucis et d'éventuelles pistes de solutions⁵¹.* Bruno Derbaix pointe un enjeu de société capital qui se joue quand on aborde le partenariat école-familles : celui du "mieux vivre ensemble". Pour lui, la relation école-parents est une partie du triangle qui a toujours posé question et qui soulève encore aujourd'hui beaucoup de débats, que cela soit du côté des enseignants ou du côté des parents. Les relations ne sont pas toujours simples. Que faire dès lors pour que les conditions de réussite de ce partenariat soient optimales ?

Sur le site de l'UFAPEC sont décrites également les conditions essentielles pour que ce partenariat se passe pour le mieux. Les voici :

- *Donner une place pour le dialogue entre l'école et les familles.*
- *Avoir une adhésion de tous les acteurs concernés (parents mais aussi PO, direction, équipe éducative).*
- *Avoir la confiance et le respect mutuels et la reconnaissance de l'autre partenaire.*
- *Définir de manière commune les rôles de chacun des acteurs que ce soit sous forme de frontière ou de zone commune. Si école et famille travaillent ensemble pour plus de réussite et de bien-être de l'élève, il y a des limites à respecter : pour les parents ne pas s'ingérer dans le fonctionnement de l'école et pour l'école ne pas vouloir éduquer les parents.*
- *Pouvoir compter sur des familles ouvertes au collectif.*

⁴⁸ AP : Association de Parents.

⁴⁹ <http://www.ufapec.be/en-pratique/guide-des-ap/une-ap-pour-quoi/concretement-pour-faire-quoi/construire-un-partenariat-avec-l-ecole/>

⁵⁰ Interview de Bruno Derbaix effectuée par France Baie-(UFAPEC), le 8 mars 2018.

⁵¹ Idem.

- **Travailler avec des familles moins favorisées ou maîtrisant moins la « culture scolaire » soutenues pour prendre leur place de façon à ce que l'AP soit représentative.**
- **Déployer des écoles ouvertes à la démocratie participative⁵².**

Tout cela est bien beau sur papier, mais sur le terrain, comment se passe ce partenariat ? Les parents ont-ils une place à part entière ?

Place du parent à l'école ?

Pour avoir un partenariat entre l'école et les familles, il faut que les parents puissent avoir accès à l'école et qu'ils puissent jouer un rôle dans certaines décisions ou réflexions qui concernent l'éducation des enfants. Or, historiquement, il n'y avait pas ou peu de partenariat entre l'école et la famille. La place des parents était hors de l'école. L'école était vue comme un véritable sanctuaire. Les parents étaient perçus comme moins savants et la plupart étaient moins scolarisés. Une relation souvent hiérarchique s'établissait dans les relations entre les enseignants et les parents. Progressivement, l'enseignant a changé de statut et l'école a perdu son monopole du savoir.

D'une façon générale, le changement de statut de l'école s'inscrit dans ce que le sociologue François Dubet nomme le « déclin de l'institution ». Autrefois, c'était le règne des institutions closes et isolées, dont l'école, qui signifiait la coupure avec le monde ordinaire. Et qui dit coupure dit non-participation de la famille soumise à l'école.⁵³

Progressivement la participation parentale apparaît au sein de l'école. C'est aux environs des années 1950 qu'apparaissent dans les écoles les premières associations de parents. Il a fallu attendre jusqu'en 1997 pour que le décret « Missions »⁵⁴ institue le conseil de participation, appelé souvent CoPa, pour que les parents, considérés dans leur dimension collective, reçoivent enfin une première reconnaissance légale dans la communauté éducative. Le 30 avril 2009, vient enfin le décret portant sur les Associations de parents d'élèves et les Organisations représentatives d'Associations de parents d'élèves en Communauté française⁵⁵. (Voir l'historique en annexe 1). Outre ces lieux et organes de participation officialisés (association de parents et conseil de participation), le partenariat école-famille se vit également, aujourd'hui, au quotidien dans les avis, consultations, contacts, activités, rencontres, fêtes organisées au sein de l'école.

Bienfaits du partenariat école-familles

Dans une de ses analyses intitulée *Le partenariat école-famille. Ses bienfaits, ses limites*⁵⁶, Dominique Houssonloge, chargée de missions à l'UFAPEC, s'est penchée de près

⁵² <http://www.ufapec.be/en-pratique/guide-des-ap/une-ap-pour-quoi/concretement-pour-faire-quoi/construire-un-partenariat-avec-l-ecole/>

⁵³ S. FAURE et M-C. GARCIA, *Approches classiques des institutions*, in *Sciences humaines*, n° 181, avril 2007, p. 40.

⁵⁴ http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_004.pdf

⁵⁵ http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/34365_002.pdf

⁵⁶ D. HOUSSONLOGE, *Le partenariat école-famille. Ses bienfaits et ses limites*. Analyse UFAPEC 2008. <http://www.ufapec.be/nos-analyses/le-partenariat-ecole-famille-ses-bienfaits-et-ses-limites.html>

sur le partenariat et cite ses nombreux bienfaits en faisant référence à quelques chercheurs et spécialistes de la question.

D'une façon générale, l'enfant reste le premier bénéficiaire du climat de confiance qui peut s'instaurer. L'élève trouve une cohérence pédagogique devant des attentes similaires générant chez lui moins d'absentéisme, plus de respect, d'attention et d'envie d'apprendre. La coopération parents-enseignants permet plus de prévention et un plus grand équilibre chez le jeune⁵⁷.

Dominique Houssonloge nous rappelle également que faire vivre le partenariat au sein de l'école, c'est également une manière, en tant que parents, de ne pas être passifs, consommateurs, en participant, en s'exprimant et en mettant la main à la pâte. Cette participation parentale au projet de l'école sous-entend également l'intérêt de la collectivité. Elle cite pour développer ces aspects le psychopédagogue Maulini : *Choisir le partenariat, c'est encore renoncer à deux solutions de facilité : se soumettre entièrement aux attentes des parents, au nom du service aux usagers ; les ignorer complètement, au nom de l'indépendance et de l'expertise institutionnelles. C'est tenter de résoudre le dilemme de la clôture scolaire en choisissant une sortie "par le haut" qui institue, partout dans l'école, des espaces de discussion et de coopération : conseils, groupes de travail et d'échange, commissions, entretiens, soirées d'informations et de débats, classes ouvertes, projets communs, etc. Dans ce cas, les familles et leurs associations ne sont plus seulement des consommatrices plus ou moins avisées, mais les promotrices d'un projet collectif qui dépasse leurs intérêts particuliers⁵⁸.*

Certains chercheurs rendent compte de l'importance unanime de la présence, physique ou morale, des parents auprès des enfants à l'école. Le poids qu'exerce la famille sur le développement et l'adaptation scolaire de l'enfant peut expliquer certaines différences au niveau des acquisitions scolaires. Le partenariat école-familles permet aux parents d'appréhender plus aisément la logique scolaire. En expliquant les enjeux d'un bon suivi scolaire, le pourquoi de telle ou telle demande adressée à l'enfant ou au parent, les enseignants peuvent espérer une amélioration en matière de soutien aux apprentissages. En favorisant davantage l'information, les échanges et les rencontres, l'école peut influencer les comportements des parents pour que l'enfant ait une scolarité réussie, motivante et épanouie. Il semble que le partenariat école-familles ne soit pas seulement bénéfique pour les parents et leurs enfants, il l'est également pour les enseignants. En effet, il permet à ceux-ci de mieux comprendre les familles, leurs milieux de vie, leurs difficultés, leurs préoccupations, leurs souhaits pour leurs enfants et de travailler en conséquence. Le partenariat école-familles peut être un véritable soutien pour les enseignants. La collaboration des parents peut générer du réconfort, de l'énergie, de la motivation, des idées nouvelles. *C'est bien de co-éducation qu'il s'agit dans cet échange entre enseignants et parents. De bonnes relations et une coopération active entre les familles et l'école ne peuvent que favoriser la réussite des enfants. Des temps dans l'année scolaire sont souvent aménagés à cette fin pour permettre aux parents de rencontrer les enseignants et d'échanger. En effet, il est important que les*

⁵⁷ A. FEYFANT et O. REY, *Les parents et l'école*, Service de Veille scientifique et technologique, La lettre d'information n° 22, novembre 2006. <http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/novembre2006.html>

⁵⁸ O. MAULINI, *La place des parents dans l'école : consommateurs ou partenaires ?*, Université de Genève, Etat au 26 janvier 2001. http://www.unige.ch/fapse/SSE/groups/life/chantiers/life_chantier_47.html

parents d'élèves soient associés à la démarche d'accompagnement du travail personnel de l'élève et qu'ils prennent en compte les objectifs et les contraintes liées à la scolarité de leurs enfants. Les enseignants, quant à eux, ont tout intérêt à se tenir au courant du contexte socio-culturel dans lequel se trouve le jeune et d'informer les familles sur leurs visées éducatives. Les sphères familiales et scolaires se chevauchent donc⁵⁹.

Le partenariat école-familles favorise également la lutte contre le décrochage scolaire. En intégrant les parents dans la scolarité des enfants, en leur reconnaissant un rôle à jouer dans celle-ci, l'école constate l'impact des parents sur l'accrochage scolaire des enfants.

Pour Unia, le centre interfédéral pour l'égalité des chances, l'enseignement représente l'un des maillons essentiels, voire la condition première de l'insertion sociale des individus, de la lutte contre l'exclusion et de la gestion de la Cité⁶⁰. Dans son étude intitulée « Baromètre de la diversité – Enseignement 2018 » et à laquelle de nombreux chercheurs universitaires ont participé, Unia rappelle, elle aussi, *la nécessité de conscientiser les enseignants à l'importance de la relation avec les parents, notamment dans un environnement multiculturel, avec une attention particulière pour les parents qui, en raison de leur éloignement de la culture scolaire, pourraient éprouver des difficultés à rentrer en contact avec les enseignants ou se sentir exclus⁶¹.*

L'UFAPEC a remarqué au fil de ses animations dans les écoles que de nombreux parents désiraient réellement collaborer de manière fructueuse avec les enseignants, et avec l'école en général. Les associations de parents, que l'UFAPEC représente, désirent participer et faire participer la majorité des parents à la vie de l'école dans un but constructif, et ce pour l'intérêt et le bien-être des enfants. De nombreux établissements scolaires souhaitent eux aussi que les parents soient plus présents dans les structures de participation. Ainsi, ils demandent à l'UFAPEC de les aider à créer, à conseiller et à dynamiser les associations de parents afin qu'il n'y ait pas de dérives.

Quelques dérives du partenariat

- Manque de balises

Pour que les relations école-familles soient harmonieuses, il faut baliser, au départ, le terrain de ce partenariat. Quelles sont les missions des enseignants, quelles sont les missions des parents et sur quel terrain peuvent-ils collaborer ? En clair, il s'agit de bien définir au préalable les domaines d'action de chacun des partenaires de l'école. Sans cela, il y a beaucoup de chances pour que le partenariat échoue. Pour établir cette base solide et déterminer le terrain d'action des parents, les animateurs de l'UFAPEC sont très souvent appelés au sein des écoles par les directions et par certains parents désireux de créer une association de parents. Il est parfois nécessaire de rappeler aux parents que le choix de la pédagogie, le choix de l'utilisation des méthodes de travail utilisées sont de la

⁵⁹ F. BAIE, *Le malaise des enseignants dans le secondaire : un iceberg provoqué par des tensions humaines ?*, Etude UFAPEC 2008, p.35, <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/18-Malaise-enseignants.pdf>

⁶⁰ <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/barometre-de-la-diversite-enseignement>

⁶¹ https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/1210_UNIA_Barometer_2017_-_FR_AS.pdf, p. 35

responsabilité des pouvoirs organisateurs et des directions. Les parents ne doivent pas remettre en question les pratiques pédagogiques, car les enseignants sont des professionnels. Les parents n'ont pas à s'immiscer dans la manière de donner cours. Certains éléments propres à l'organisation de l'école se trouvent dans le règlement intérieur de l'école et ne sont pas à déroger. Les enseignants, quant à eux, ne doivent pas remettre en question l'éducation donnée par les parents, ni les infantiliser. Les parents et l'école sont partenaires parce qu'ils sont complémentaires. *Chacun a sa sphère d'action qui lui est propre même s'il y a des champs d'action qui se rejoignent*⁶², précise Dominique Houssonloge, animatrice à l'UFAPEC. Pour Danièle Mouraux, sociologue, les conditions d'un bon partenariat sont le respect et la reconnaissance de l'autre partenaire. *Clairement, cela signifie pour les parents ne pas s'ingérer dans le fonctionnement de l'école et pour l'école ne pas vouloir éduquer les parents*⁶³. Cette affirmation de Danièle Mouraux n'est-elle toutefois pas à nuancer ? Qu'est-ce qu'au juste le « fonctionnement de l'école » ? Lorsque l'on voit que les parents peuvent donner leurs avis au conseil de participation dans de très nombreux domaines (voir la circulaire 4809 du 24/04/2014 sur le conseil de participation)⁶⁴ diversifiés et touchant des sujets parfois fortement liés au fonctionnement de l'école, il vaut mieux clarifier cette question. En effet, ils doivent débattre et rendre un avis sur le projet d'établissement qui est *l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes que l'équipe éducative entend mettre en œuvre, en collaboration avec les acteurs et les partenaires susmentionnés, afin de réaliser les projets éducatifs et pédagogiques du pouvoir organisateur. Le projet se fonde notamment sur des propositions remises par les délégués du pouvoir organisateur*. Face à ce constat, il semble que les parents ont le droit de donner leur avis sur énormément de choses, mais ils ne sont pas toujours conscients de l'étendue de leur terrain de réflexion et d'action. Ces parents sont-ils d'ailleurs suffisamment informés de leurs prérogatives ? Outre la mission d'information de l'UFAPEC à ce sujet, n'est-ce pas aussi à l'école à informer davantage ? N'est-ce pas à chaque école à définir et baliser avec les parents et les acteurs de l'école, dans le respect du cadre décretaal, le rôle et le champ d'action de chacun ?

Les animateurs de l'UFAPEC le constatent, il arrive encore que certains enseignants aient peur que les parents prennent trop de place et se mêlent des aspects pédagogiques. C'est souvent pour cette raison ou parce qu'ils ont eu de mauvais souvenirs avec certains parents trop revendicateurs ou « mêle-tout » qu'ils freinent encore lors de la création d'une association de parents. *« Il ne faut pas nous apprendre notre métier ! »*, clament les enseignants. Le choix de la pédagogie de l'école appartient d'ailleurs au pouvoir organisateur. Cependant, les décrets et circulaires le montrent, les parents peuvent avoir un regard, un avis sur le projet d'établissement de l'école.

Qu'en est-il alors du domaine éducatif ? Les parents ont-ils droit à ce chapitre ? Le domaine de l'éducation est un champ très spécifique et très particulier. En effet, certains conseils éducatifs peuvent être donnés tout aussi bien dans la sphère de l'école que dans la sphère familiale. Ce qui peut être une très bonne chose si les recommandations sont cohérentes et si les parents et les enseignants ont pu se concerter et se mettre d'accord sur certains principes. Les préoccupations des enseignants, par exemple, peuvent être

⁶² <http://www.ufapec.be/nos-analyses/le-partenariat-ecole-famille-ses-bienfaits-et-ses-limites.html>

⁶³ D. MOURAUX, *Entre ronde famille et Ecole carrée : quelles relations ?*, Novembre 2006 - http://www.changement-egalite.be/IMG/pdf/Pratiques_enseignantes.pdf

⁶⁴ http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39269_000.pdf

relayées par les parents lors de réunions ou de conférences organisées par l'AP sur des sujets éducatifs. Cela peut amener du poids à certains projets et actions de sensibilisation liés à l'éducation. Changer certains comportements et attitudes n'est pas toujours facile, mais si les différents acteurs de l'école se lient et se soutiennent pour faire passer certains messages, ils auront alors plus de poids ! (Exemple : un bon sommeil permettra à l'enfant de mieux se concentrer en classe, les écrans le soir avant de se coucher nuisent à la qualité du sommeil, l'alimentation et le sport permettront aux enfants d'être plus épanouis, etc.). L'alliance éducative est souvent bénéfique. *Parents et enseignants, tous deux acteurs responsables de l'éducation des enfants, sont amenés à se rencontrer. Si on ne leur demande pas de s'aimer, ils ne peuvent s'éviter ou s'ignorer. Ils doivent mettre en place, dans l'intérêt de l'enfant, une collaboration et un partenariat*⁶⁵, explique Alice Piérard, animatrice de l'UFAPEC.

Pour Bruno Derbaix, bien que l'école ait évolué et qu'elle ne soit plus, comme jadis, perçue comme un "sanctuaire", il persiste encore beaucoup d'idées archaïques dans la tête de certains enseignants et de certains parents. Il explique : *certaines enseignants gardent encore aujourd'hui l'image traditionnelle de l'école. Ils affirment que travailler avec les parents n'est pas de leur ressort. Il y a aussi des parents qui ne sont pas très demandeurs d'interactions avec l'école. Certains enseignants pensent que tout ce qui est de l'ordre éducatif ne les concerne pas. Ils s'attendent à ce que l'élève arrive à l'école en tant que citoyen accompli. Si ce n'est pas le cas, c'est de la faute des parents* !⁶⁶.

Prendre sa place et sa juste place à l'école en tant que parents n'est pas une chose aisée. C'est pourquoi l'UFAPEC propose également aux associations de parents une animation participative intitulée "Notre place de parents dans l'école"⁶⁷.

- **Jugement, envahissement, absentéisme et individualisme de certains parents**

Le partenariat école-familles peut être aussi très mal vécu si les enseignants se sentent systématiquement critiqués, jugés ou envahis. Une association de parents qui s'est proclamée « syndicat de parents » et qui ne parle que de ses droits, une association de parents qui ne représente qu'elle-même parce que les élections n'ont pas été effectuées selon les règles démocratiques, des parents qui critiquent la façon dont l'enseignant donne cours ou organise les activités, des parents qui ne parlent pas aux autres et qui forment un clan entre amis, des parents qui critiquent l'éducation des autres parents, des parents « clients » et consommateurs d'école, des parents qui restent systématiquement dans les classes après que la sonnerie a retenti, des parents qui essayent de « froter la manche » aux professeurs pour espérer que leur enfant soit bien ou mieux vu par les enseignants, des parents qui se désintéressent totalement de l'éducation et de la vie scolaire de leur enfant, des parents physiquement et psychologiquement absents, des parents qui soutiennent systématiquement leurs enfants contre les enseignants, des parents exigeants et non coopérants, des parents qui ne comprennent pas les enjeux du partenariat et désirent rejoindre l'association de parents ou le conseil de participation

⁶⁵ A. PIERARD, *La communication entre l'école et les parents qui ne parlent pas le français*. Analyse UFAPEC, mai 2012. <http://www.ufapec.be/nos-analyses/1712-parents-parlant-pas-francais.html>

⁶⁶ Interview de Bruno Derbaix effectuée par France Baie (UFAPEC), le 8 mars 2018.

⁶⁷ <http://www.ufapec.be/en-pratique/projets-en-cours/notre-place-de-parent-dans-l-ecole/>

pour faire passer des idées personnelles... Voici quelques éléments qui perturbent les bonnes relations école-familles et qui font que le partenariat dérive.

- **Malaise des enseignants dans ce partenariat**

Une étude effectuée en 2008 par l'UFAPEC⁶⁸ nous montre combien les enseignants peuvent être mal à l'aise par rapport à leur choix et idéaux de départ. Pensant que leur métier allait leur donner d'énormes satisfactions, ils se voient déçus par la réalité qu'ils vivent sur le terrain. En effet, les enseignants, au fil du temps, voient leur métier évoluer et s'alourdir de nombreuses tâches. Aujourd'hui, les enseignants ont multiplié leurs missions. Outre le fait de donner cours et de gérer leurs classes, ils doivent également dialoguer et collaborer avec leurs collègues, leurs supérieurs, gérer les relations parfois très difficiles avec les élèves, mais aussi avec les parents. Formateurs, mais également en constante formation, les enseignants sont devenus des pédagogues, des éducateurs, des surveillants, des psychologues, des assistants sociaux, et même, comme le soulignent les travaux⁶⁹ de Donald Schön⁷⁰, des praticiens réflexifs capables de « brancher » leurs élèves et de s'adapter à toutes les situations par l'analyse de leurs pratiques et de leurs résultats. Parfois surchargés de travail, et pour certains désabusés, ils doivent sans cesse réfléchir à leurs pratiques, se remettre en question, analyser leurs approches, leurs manières de travailler, les relations qu'ils tissent avec les élèves et leurs parents. Les enseignants sont en permanence confrontés à des défis relationnels. Ils se disent agacés quand ils doivent « subir » certains parents qui critiquent, jugent ou font des récriminations non justifiées. La démotivation, l'augmentation des burnouts dans cette profession, la pénurie des enseignants sont quelques signes de ce malaise.

Les relations entre les enseignants et les parents peuvent, il est vrai, générer, dans certains cas, un malaise chez les enseignants. C'est pour cette raison qu'une information sur le champ et les limites de l'action parentale doit impérativement être défini par l'ensemble de la communauté éducative⁷¹.

- **Non collaboration de l'école et des enseignants**

Mais les parents ne sont pas les seuls responsables de ces dérives. Si le pouvoir organisateur et la direction « n'ouvrent pas » l'école aux parents et ne leur laissent pas une place, ces derniers auront beau s'impliquer, respecter, ne pas juger et collaborer, ils resteront sur le « banc ».

Les associations de parents peuvent également jouer un rôle actif dans la construction de relations positives entre la famille et l'école. Les parents, tout autant que les autres composantes de la communauté éducative, doivent cependant pouvoir se concerter régulièrement, et notamment avant et après une réunion du conseil de participation. Cela

⁶⁸ F. BAIE, *Le malaise des enseignants dans le secondaire : un iceberg provoqué par des tensions humaines ?*, Etude UFAPEC, 2008 - <http://www.ufapec.be/nos-analyses/le-malaise-des-enseignants-dans-le-secondaire-un-iceberg-provoque-par-des-tensions-humaines.html>

⁶⁹ <https://www.erudit.org/fr/revues/phro/2013-v2-n1-phro0576/1015634ar.pdf>

⁷⁰ Donald Schön est un penseur et pédagogue influent dans le monde anglo-saxon, à l'origine de travaux sur les stratégies d'apprentissage réflexives par la pratique. - https://fr.wikipedia.org/wiki/Donald_Sch%C3%B6n

⁷¹ F. BAIE, *Le malaise des enseignants dans le secondaire : un iceberg provoqué par des tensions humaines ?*, Etude UFAPEC, 2008 - <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/18-Malaise-enseignants.pdf>



implique de mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour optimiser leur rencontre : une information accessible quant aux projets de l'école, la possibilité de diffuser des documents ou informations aux autres parents, l'accès à un local de réunion...⁷².

Pour qu'il y ait partenariat, le bon vouloir de la direction est primordial. C'est, en effet, très souvent la direction qui va donner l'impulsion à son équipe pédagogique pour qu'elle noue des relations harmonieuses avec les parents. Refuser aux parents d'entrer de temps en temps dans les classes, ne pas donner tous les documents nécessaires à l'association de parents (nouveaux décrets, nouvelles circulaires, etc.), ne pas organiser des rencontres régulières avec les parents avant les convocations formelles et les remises de bulletins, ne pas laisser de place pour les rencontres individuelles, ne pas donner de locaux aux parents pour se réunir, ne pas prévoir les réunions des parents dans des plages horaires où les parents sont disponibles, ne pas organiser des réunions ou des assemblées générales des parents en vue des élections de l'association de parents ou du conseil de participation, ne pas prévoir une place pour les représentants du corps enseignant ou des parents au conseil de participation, ne pas faire circuler certaines informations auprès des parents pour aider l'association de parents à se faire connaître ou à promouvoir des activités, ne pas vouloir créer un conseil de participation au sein de l'école, ne pas en vouloir un et le laisser fictif, ne pas vouloir de l'aide des parents pour certaines activités organisées par les enseignants... Voici aussi des éléments qui boycottent le partenariat.

Mais il ne faut pas noircir le tableau car heureusement ces dérives ne sont pas légion. Il importe, néanmoins, de les souligner et de ne pas les passer sous silence.

Vivre le partenariat école-familles dans un contexte différent ?

Si le partenariat école-familles présente de nombreux bienfaits dans les écoles « classiques » comme nous l'avons vu un peu plus haut, il a, semble-t-il, les mêmes bienfaits dans les écoles à encadrement différencié, voire encore plus ! Mais dans ce contexte différent, faire venir les parents ne semble pas toujours facile...

- **Faire des ponts entre deux mondes**

Les enfants issus de milieux précarisés vivent parfois l'expérience de l'école comme une complète déstabilisation. Leur "sphère familiale" est tellement différente de leur "sphère scolaire" que les enfants ont du mal à s'y retrouver. Les enfants sont attentifs aux oppositions qui peuvent exister entre leur culture familiale et la culture scolaire, ce qui engendre chez eux une perte de sens. Ils peuvent ainsi perdre le goût d'aller à l'école et de travailler. Cette déstabilisation peut entraîner malheureusement l'échec scolaire. Ces enfants se retrouvent, en quelque sorte, suspendus entre deux mondes, *ils ne trouvent*

⁷² Circulaire 4809 du 24/04/2014 – Conseil de Participation – Article 69 du décret Missions du 24 juillet 1997, p. 28, http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39269_000.pdf

guère de continuité entre leurs expériences "familiales" et les attentes scolaires que ce soit au niveau comportemental ou au niveau des "compétences" à atteindre pour réussir⁷³.

Pour Dominique Houssonloge, la collaboration parents-enseignants est fondamentale pour ne pas pérenniser ni accroître la rupture sociale ou culturelle que représente l'école dans certaines familles défavorisées, comme le souligne également Jacques Bernardin⁷⁴ : *Certains enfants ne vivent pas l'expérience scolaire comme une continuité, un prolongement, un élargissement de ce qu'ils ont vécu dans la famille, mais véritablement comme une rupture sociale, culturelle, langagière, un changement d'univers sans pont avec leurs référents familiaux. Leurs parents ne partageant pas les codes et les usages ni les attendus de l'école se sentent démunis et s'interdisent d'y prendre part, ou bien interviennent, mais en fonction de leur propre expérience⁷⁵.*

- **Faire venir des parents qu'on ne voit pas assez souvent**

Dans les écoles fondamentales à encadrement différencié, le contexte est différent puisque le public est très souvent précarisé. Cette précarité entraîne parfois un absentéisme dans le chef des parents, au grand regret des directions, car celles-ci savent combien il est important pour les enfants de voir les parents s'impliquer dans la scolarité et la vie de l'école. Cela peut, en effet, avoir un impact énorme sur l'épanouissement de l'enfant et sur la réussite de sa scolarité. L'enfant réussira mieux s'il se sent soutenu, compris, motivé par sa famille et ses proches. Il est important d'avoir des contacts réguliers avec l'école pour comprendre les objectifs des enseignants dans le cadre de leurs cours, mais aussi pour être au courant des activités et projets menés par l'école. Or, les parents sont souvent absents. Interrogeons-nous quelques instants sur cet absentéisme. Est-ce un manque d'implication ou se cache-t-il derrière cela autre chose ?

Pour le groupe de travail⁸⁵ « familles-école-grande pauvreté » d'ATD-Quart-monde, les paroles de Périer, sociologue, sont sans équivoques quant à l'envie de participer de la part des parents plus fragilisés : *Il ne s'agirait pas d'une démobilisation ou d'une démission de ces familles, qui sont très soucieuses de l'avenir de leurs enfants, mais d'un différend, qui empêche que ces familles trouvent leur place dans ce partenariat, présenté par l'institution comme « allant de soi », alors qu'en réalité ce partenariat suppose un travail très important de croisement des savoirs, des représentations réciproques et des pratiques, pour pouvoir réellement se réclamer d'une démarche de co-éducation ...⁷⁶.*

⁷³ M. JOSEPH, *L'école pour nous, c'est... familles défavorisées et écoles : représentations et pistes d'action*, Lire et Ecrire, Bruxelles, 2008.

⁷⁴ Maître formateur, chargé d'enseignement en IUFM, il préside le GFEN, un des principaux mouvements pédagogiques français. - <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2013/12/16122013Article635227741654724870.aspx>

⁷⁵ J. BERNARDIN (dans l'Edito de Dialogue), *La coopération entre enseignants et parents. Pourquoi ? Jusqu'où ?*, n°127, Groupe français d'éducation nouvelle, http://www.gfen.asso.fr/images/documents/publications/dialogue/dial127_ouvrir_fenetre_biichle_perdrizet.pdf

⁷⁶ F. BAIE, *Le malaise des enseignants dans le secondaire : un iceberg provoqué par des tensions humaines ?*, Etude UFAPEC 2008, p.35, <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/18-Malaise-enseignants.pdf>

Deuxième partie : le partenariat école-familles -Parole aux experts et acteurs

Le point de vue des sociologues

Parce qu'ils sont des chercheurs et des experts, les sociologues qui mènent des enquêtes qualitatives ou quantitatives auprès de tel groupe ou telle population, étudient et analysent des comportements sociaux interactifs. Le travail des sociologues est de déconstruire les évidences, les prénotions, tout ce que l'on croit acquis et partagé. Il faut en effet parfois lever les voiles des implicites pour se « cogner », comme dirait le psychiatre et psychanalyste Jacques Lacan⁷⁷, à la réalité. Ainsi, les sociologues, nous allons le voir, vont certainement nous éclairer sur la question qui nous préoccupe.

- **L'inscription : un moment crucial !**

Pour les parents précarisés, la première étape cruciale n'est-elle pas l'inscription de leur enfant à l'école ? Pour les sociologues Eric Mangez, Magali Joseph et Bernard Delvaux, les écoles devraient être davantage attentives aux parents lors de l'inscription. Pour eux, beaucoup de choses se passent déjà là, au niveau des relations qui peuvent se tisser entre les familles et l'école. *L'inscription des premiers enfants constitue également le moment où les parents se retrouvent à nouveau au contact de l'école depuis la fin de leur propre scolarité. Mais dans une position toute autre car ils ne vivent plus ce contact en tant qu'élève mais bien en tant que parents d'élève. De plus, ce moment marque le point de départ d'une longue période durant laquelle familles et écoles vont se côtoyer et « travailler » sur un objet commun : l'éducation de l'enfant. Il s'agit d'un moment crucial autant pour l'enfant que pour ses parents et ce parce que jusque-là aucun acteur institutionnel externe à la famille n'avait pu disposer d'une légitimité et d'un pouvoir presque égal à celui des parents en ce qui concerne l'éducation de l'enfant⁷⁸.* Avant cette entrée à l'école, les parents entretiennent des relations avec leur entourage, souvent des personnes qui partagent leurs conditions de vie et des référents culturels identiques et les voilà, avec cette inscription, confrontés du jour au lendemain à une culture scolaire différente et parfois dominante. C'est en quelque sorte ce que les sociologues appellent « une première mise à l'épreuve des parents ».

- **Attentes normatives de l'école**

Après l'inscription, viennent inévitablement les attentes normatives de l'école. Celle-ci ne sont pas toujours claires. Pour certains parents, il y a parfois une méconnaissance du système éducatif. Quand bien même certains parents veulent soutenir la scolarité de leurs enfants, ils ne savent pas toujours comment faire ni comment bien faire. Certaines familles ont bien compris les enjeux de la scolarité et ont envie de collaborer, mais elles n'ont, néanmoins, pas les ressources attendues par l'école. Le mode d'emploi de l'école est parfois trop compliqué. Qui puis-je rencontrer dans tel ou tel cas ? Il est parfois bien

⁷⁷ https://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Lacan

⁷⁸ E. MANGEZ, M. JOSEPH, B. DELVAUX, *Les familles défavorisées à l'épreuve de l'école maternelle*, Collaboration, lutte, repli, distanciation – Centre de recherche interdisciplinaire pour la solidarité et l'innovation sociale, CERISIS, UCL, octobre 2002, p.11.

difficile pour les parents d'identifier les interlocuteurs dont ils ont réellement besoin. Quand puis-je les rencontrer ? A quels moments de l'année ? Selon quelle fréquence ? De quoi peut-on parler avec les différents acteurs de l'institution scolaire ? Où est la frontière entre vie privée et vie scolaire ? Peut-on prendre le risque de dévoiler des choses plus intimes liées à la famille et d'ainsi s'exposer ? Pour quelqu'un de vulnérable, s'exposer, c'est aussi se mettre en danger. Cette personne se tiendra donc plus discrète et en retrait.

- **Difficultés ressenties par les parents précarisés**

Pour Pierre Périer, les parents qui sont dans la précarité sont souvent invisibles et inaudibles. Ils sont également souvent vulnérables, comme le souligne également le sociologue Robert Castel⁷⁹.

Pierre Périer nous propose d'explorer trois concepts pour expliquer les difficultés que les parents précarisés peuvent ressentir par rapport à l'école :

1) Le concept de désaffiliation⁸⁰ (Robert Castel)

La notion de désaffiliation émise par Robert Castel est la perte du lien social. Pierre Périer explique cette notion qui influence, selon lui, les relations entre l'école et les familles précarisées. Ce dernier explique que lorsque l'on est pauvre, on se sent moins rattaché aux autres. On se sent également dévalorisé, déconsidéré et moins protégé par des collectifs protecteurs (par exemple : dispositif de sécurité sociale, syndicat, voisinage, famille, etc.). La personne qui est vulnérable se sent davantage isolée. Elle sait et elle sent que son destin peut vite basculer.

2) Le concept de suraffiliation (Hugues Lagrange⁸¹)

Au sein de nos écoles, certains parents sont dans des parcours migratoires ; ils arrivent dans un pays où ils n'ont que peu de repères ; ils se sentent alors vulnérables et isolés. Ce qui va les faire tenir, c'est le fait de faire communauté, d'être solidaires les uns des autres. Ceci peut provoquer un repli sur soi, un repli sur la communauté, un repli sur le quartier. On voit le risque à travers cette suraffiliation de créer de l'éloignement par rapport à la société. Tout l'enjeu réside dans le fait que cet éloignement ne soit pas trop important.

3) Le concept de la désaffiliation positive

Pour sortir de la spirale infernale de la pauvreté qui se répète parfois de génération en génération, il faut qu'il y ait une rupture, un détachement afin que l'on puisse devenir différent. Pour devenir autre, on va devoir s'émanciper de son milieu et de sa condition sociale. Cela demande aussi d'être accompagné dans ce chemin pratique et symbolique. Pour certains enfants, la seule solution pour sortir de la pauvreté est de réussir à l'école. Mais, pour certaines familles, il est difficile de voir ses enfants réussir à l'école parce que, en même temps, les enfants peuvent s'éloigner de leur culture familiale.

⁷⁹ <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00915581/document>

⁸⁰ https://journaldumauss.net/spip.php?page=imprimer&id_article=1250

⁸¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Hugues_Lagrange



L'enfant est alors souvent pris dans un conflit de loyauté. Il ne se sent pas « autorisé » à s'émanciper scolairement. Apprendre est une expérience transformatrice du sujet. On devient différent à travers les connaissances que l'on va acquérir, le langage, les valeurs. Ce que nous apprenons à l'école nous éloigne parfois des nôtres. Pour que l'apprentissage soit possible, il faut que les parents autorisent symboliquement, acceptent que l'enfant devienne autre et différent. Il faut aussi que l'enfant accepte ses parents tels qu'ils sont, qu'il ne les disqualifie pas, qu'il n'ait pas un déni de ses origines.

Pour l'enfant, il ne s'agit pas seulement de réussir à l'école dans les apprentissages, il faut également qu'il puisse cheminer dans un processus identitaire qui engage le lien avec les siens. Pour l'enfant, réussir ne doit pas être synonyme de trahison. Il ne doit pas trahir sa famille, ses pairs.

En partant de ces concepts, Pierre Périer recherche comment travailler avec les familles précarisées. Il tente également de donner aux enseignants des pistes pour davantage professionnaliser le lien école-familles. Pour lui, il faut davantage travailler avec les parents, les associer autant que possible, car cela a des effets bénéfiques. *Travailler avec les parents donne plus de chances à ceux qui en ont moins. Il faut en tout cas prendre cette hypothèse comme un postulat*⁸², affirme encore Pierre Périer.

- **Ajustements relationnels**

Pour collaborer, pour coopérer, pour coéduquer, pour parvenir au partenariat, pour associer les parents, chacun va devoir endosser un nouveau statut. Les parents vont devoir changer leur manière d'interagir avec l'école, ils vont devoir développer certaines compétences, être capables de se mobiliser, d'agir à certains moments de la scolarité. Chacun va devoir composer avec l'autre, il va y avoir des ajustements relationnels. Il peut y avoir, en effet, des différences de cultures entre les individus. Les cultures confrontées les unes aux autres doivent tirer un bénéfice de leurs relations. Chacun va pouvoir apprendre de l'autre. Il va falloir éviter les confrontations et les antagonismes entre cultures et entre individus. *Chacun devra faire un travail sur soi, chacun sera amené à s'interroger sur ce qu'il engage en termes de représentation, en termes de perception d'autrui, en termes de comportements*⁸³, ajoute Pierre Périer.

L'école, face à cet enjeu, ne doit-elle donc pas voir ses missions s'étendre, se diversifier, se complexifier ? Les enseignants ne doivent-ils pas avoir du recul, prendre de la distance pour pouvoir mieux rationaliser leur action et travailler avec les parents et avec la singularité de chaque famille ? Les enseignants ne doivent-ils pas intégrer la dimension sociale ?

La question scolaire, à travers les relations école-familles précarisées, ne prend-t-elle pas ici la forme d'une question sociale ? Il faut en effet redonner un statut, une dignité à

⁸² Intervention de Pierre Périer à Journée d'étude organisée par le FCPL, « La précarité accessible à tous », Namur, le 20 mars 2018. Pierre Périer est sociologue et professeur à l'Université de Rennes. Il anime également des séminaires sur le thème des relations écoles-familles populaires. Il a travaillé et cheminé dans le cadre de ses recherches avec le mouvement ATD Quart Monde (Agir pour la dignité).

⁸³ Idem

des parents qui se vivent comme étant discrédités, disqualifiés dans beaucoup d'aspects de leur existence.

- **Les devoirs : un conflit de légitimité**

Pour Pierre Périer, les espérances sociales et scolaires des parents vont se traduire dans une implication des parents dans les devoirs. Les enseignants attendent des parents qu'ils surveillent les devoirs. Cela suppose d'avoir un minimum de temps, mais aussi de compétences, pour intervenir sur les devoirs à la maison. Il y a des parents qui sont mobilisés parce qu'ils surveillent et encadrent, mais ils ne savent pas comment faire. Les parents expliquent telle règle de grammaire, telle formule de mathématique et font à leur manière. Il y a parfois des conflits de méthodes. Ces conflits de méthodes sont aussi des conflits de légitimité. *Quand l'enfant revient de l'école en disant que ce que la mère ou le père a essayé de faire n'est pas bon parce que l'enseignant le lui a signifié, le parent est en quelque sorte disqualifié. Ce processus a donc des effets « boomerang », car c'est renvoyé aux parents. Ce parent apparaît comme non légitime pour intervenir dans les affaires scolaires. Il y a alors une disqualification symbolique. Le parent ne sait aider ni faire aider et paraît nul aux yeux de son enfant. Rendre justice aux parents, c'est reconnaître ce qu'ils font à la mesure de leurs moyens en tenant compte de cet effet boomerang où, à distance, l'école leur renvoie une image dépréciée d'eux-mêmes. Cette incapacité à aider est validée par les enfants, les parents se sentent impuissants,* explique le sociologue.

- **Que fait l'institution scolaire face aux familles précaires ?**

Pour Pierre Périer, l'institution a un programme institutionnel, c'est-à-dire un ensemble de règles, de normes, de valeurs qu'elle impose et qu'il faut accepter. Cette institution fabrique des personnes qui, si elles ne sont pas dans la norme, deviennent anormales. Le risque pour toute institution, c'est de forger des idées. L'école a des principes sur la manière dont les parents doivent se comporter. L'institution définit, en effet, le rôle que doivent endosser les parents pour être reconnus par celle-ci. Et dès que les parents s'éloignent quelque peu de ce rôle, ils risquent d'être pointés comme déviants et stigmatisés. Les paroles ou pensées que nous avons malgré nous, à propos des enfants ou à propos des parents précarisés, ne sont-elles pas démesurées ? Nous avons tellement bien intériorisé la norme que, dès que les parents s'écartent de leur rôle, on émet des jugements. Il y a là un risque et peut-être un facteur d'aggravation des inégalités parce que, finalement, ceux qui sont capables de décoder, ceux qui sont capables de jouer le jeu tirent un avantage à paraître conformes à ce que l'institution attend d'eux. Plutôt que de nous interroger sur ceux qui sont différents, ne devrions-nous pas nous interroger sur la norme, car c'est la norme qui fabrique cette différence et qui souvent la juge.

- **Ecole-familles : des rapports asymétriques**

Les rapports entre l'école et les familles précarisées sont aussi souvent asymétriques, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas à l'avantage des plus vulnérables. L'institution a un pouvoir que les parents précarisés n'ont pas. Les parents attendent beaucoup de l'institution, mais ils sont vulnérables par rapport à celle-ci. Le fait de pouvoir être contrôlé par l'institution apparaît comme une menace potentielle. Plus que d'autres, les parents précarisés dépendent des institutions.

Aussi, les parents sont souvent invités à faire des choses, mais ne sont pas souvent associés à la discussion de ce qui va les concerner. Les bénéfices sont également asymétriques. Dans le partenariat et dans la coopération équitable, l'enjeu de réciprocité n'est-il pas pourtant important ?

- **Un accord sur les règles de l'échange ?**

Pierre Périer explique qu'il y a, dans les écoles, un enjeu qui se joue quant à la clarification des règles de l'échange. En effet, dans les écoles, il n'y a pas toujours accord sur les règles de l'échange. Et c'est souvent là que l'on voit apparaître des conflits et des différends. Le danger vient d'un fonctionnement sur un mode implicite. En sociologie, ce mode implicite s'appelle la connivence culturelle. Il arrive que l'on s'accorde avec des personnes sans avoir à expliciter les choses parce que ces personnes sont proches de nous ou qu'elles nous ressemblent. Or, pour faire société, il faut tenir compte de l'ensemble des individus et il est intéressant de clarifier le type de rapport qu'il est possible et souhaitable d'avoir avec un certain nombre de parents qui ne sont pas nécessairement conformes aux rôles que l'on attend. Parfois, les familles ont l'impression que l'école ne fait pas ce qu'il faut, elles ont l'impression de ne pas être considérées. Parfois, les enseignants pensent que les parents n'assument pas leur rôle. Pour éviter de tels accrocs scolaires, de tels différends, pour éviter qu'entre partenaires on ne se renvoie la balle ou la responsabilité de ce qui se passe, il semble indispensable de clarifier les règles de l'échange et les rôles. La pire des situations, c'est quand les différends ne peuvent pas se dire. Il est primordial de mettre des mots sur les maux, d'échanger pour expliciter les choses. Le risque dans les relations école-familles, c'est donc l'implicite et la connivence. Dans les relations, il faudrait donc davantage expliciter et clarifier les règles de l'échange.

- **Impliquer davantage les parents**

Les intentions sont souvent bonnes dans le camp des enseignants, mais cela ne suffit pas ! On veut faire avec et pour les parents, mais, très souvent, l'institution définit préalablement les rôles, les modalités de collaboration, sans impliquer les parents et sans les consulter. Il semble aussi qu'il soit nécessaire de créer des groupes de paroles pour permettre aux parents de verbaliser leurs attentes. *Il faut leur donner une parole écoutée et protégée*, affirme Pierre Périer. Depuis plus de 15 ans, il assiste à certains groupes de parents organisés par le mouvement ATD Quart Monde (France) afin de les écouter. On se rend compte très souvent que la logique des parents précarisés n'est pas celle de l'institution scolaire. Leur conception de leur place et de leur rôle n'est pas celle donnée par l'institution. Pour le sociologue, il faut aller en amont pour construire « avec les parents » et non « pour les parents » afin que les parents contribuent effectivement à la définition des rôles et de ce qui va les concerner.

- **Comment font les parents précarisés quand l'enfant est en difficulté scolaire ?**

Selon Pierre Périer, il y a trois logiques de comportements quand son enfant est en difficulté scolaire.

Première logique : la perte de confiance

Les parents de milieux précarisés font, au départ, généralement confiance à l'institution. Les parents croient en l'école. Ils considèrent l'école comme un lieu d'égalité des chances, mais ils savent que cela va être dur. Ils espèrent une égalité de statut. Ils pensent que chacun a droit à une considération égale. Ils sont en attente de respect. Mais, parfois, l'enfant rapporte des choses qui se vivent à l'école. Celui-ci, à tort ou à raison, a parfois l'impression de ne pas être respecté, de ne pas avoir eu de signes d'encouragements ou d'écoute. Si l'enfant est déconsidéré à l'école, cela revient inévitablement dans la famille et c'est là que la méfiance s'installe et, parfois même, la défiance. Certains parents, par respect pour l'institution, estiment qu'ils ne doivent pas intervenir. Mais cette logique peut être un piège. De nombreux parents précarisés estiment qu'il y a le territoire de l'école et que celui-ci est bien distinct de celui des familles. Ce sont des mondes dissociés. Cela ne veut pas dire opposés, mais l'un à côté de l'autre. Ces parents-là ne jugent pas utile ni légitime d'intervenir dans l'école et ils attendent donc qu'on leur fasse signe. Toutefois, lorsqu'on leur fait signe, c'est souvent pour leur dire qu'il y a un problème. Les parents se piègent car, en faisant confiance et en n'intervenant pas, ils attendent trop longtemps qu'on leur fasse signe ; et c'est à ce moment-là qu'ils découvrent les échecs et l'ampleur du problème. Ils ne savent dès lors plus comment faire.

Deuxième logique : une naturalisation des difficultés

Certains parents peuvent croire que les difficultés de l'enfant proviennent de son caractère ou de sa personnalité. Le risque, c'est qu'au lieu de s'attaquer à la difficulté scolaire, les parents pensent que cette difficulté est de l'ordre naturel, qu'ils ne peuvent pas lutter contre cela et qu'ils doivent alors l'admettre. Ils en acceptent la fatalité. Or, il faut croire en l'éducabilité de l'apprenant. En effet, tous les enfants sont capables de progresser et de réussir. *Il n'y a pas d'ordre naturel de l'égalité scolaire*, explique encore Pierre Périer. Certains parents précarisés utilisent cette porte de sortie pour dire que c'est dans l'ordre des choses, que c'est naturel, pour se soulager et soulager leur enfant. Si c'est de l'ordre de la nature, cela ne veut pas dire que c'est son travail ou son intelligence qui sont mis en question.

Troisième logique : le retrait protecteur

Certains parents vont se tenir à distance pour se protéger de l'école quand ils se sentent, à tort ou à raison, menacés. Ils protègent ainsi leur identité individuelle et familiale. Lorsqu'il y a des difficultés scolaires qui ont commencé tôt et qu'elles durent et se répètent sur une fratrie, comment les surmonte-t-on ? Ces difficultés scolaires mettent en cause bien souvent l'éducation que l'on donne, ce que nous nous représentons en tant que parents. Une façon de se protéger de ce regard désapprobateur, c'est d'éviter ! Si je me sens vulnérable par rapport à une institution, je me mets en retrait. J'essaie de me faire oublier. C'est un mécanisme défensif. Ce ne sont donc pas des parents qui sont démissionnaires ou désintéressés, ce sont des parents qui essaient de se protéger. Ils se soustraient pour se défendre, c'est en quelque sorte une stratégie de survie familiale.



- **Responsabilisation précoce de l'enfant**

On voit également certains parents précarisés, parce qu'ils se sentent impuissants ou ne savent comment faire, déléguer à l'enfant la responsabilité de sa scolarité et de son destin. L'enfant face à lui-même doit porter cette « solitude scolaire ». Face à cette trop grande responsabilité qu'ils doivent porter sur leurs épaules, certains enfants décrochent ou se déconnectent de toute vie sociale. Ce n'est, à nouveau, pas de la démission de la part des parents, mais plus de l'impuissance. La rencontre avec un adulte (pas nécessairement un enseignant), quelqu'un qui redonne confiance ou certaines activités valorisantes permettent parfois à ces enfants de se remobiliser, de redonner du sens aux apprentissages.

- **Enjeu de reconnaissance**

Les parents précarisés semblent souffrir d'un énorme déficit de reconnaissance. L'école et les enseignants ne devraient-ils pas plus écouter ce qu'ils disent ? L'enjeu n'est-il pas d'entendre, de prendre en considération ce que dit l'autre et de le valoriser ?

Donner aux parents des espaces de parole est une chose essentielle. Lorsqu'il y a des associations de parents dans les écoles, les réunions et les assemblées générales des parents permettent de les consulter. Mais on le constate, ils ne viennent pas souvent à ces réunions de grande ampleur. Ces assemblées générales fonctionnent déjà moyennement bien dans les écoles plus nanties. Dans les écoles à encadrement différencié, ces réunions collectives ont encore moins de succès. D'autres solutions sont possibles pour consulter les parents et avoir leur avis. Des réunions plus informelles du style « café des parents » permettent leur expression. Pour Eric Mangez, Magali Joseph et Bernard Delvaux⁸⁴, les dispositifs qui visent à donner une véritable place aux parents défavorisés dans l'école sont très importants. *Cela implique d'accepter leur culture dans les murs de l'école, voire à l'intérieur de la classe*, expliquent-ils. Dans leur étude intitulée « Les familles défavorisées à l'épreuve de l'école maternelle », les sociologues mettent en lumière le travail essentiel de certaines directions qui tentent le tout pour le tout pour donner plus de reconnaissance aux parents précarisés.

Pour les trois sociologues, l'école, en invitant les parents à participer à certaines activités de classe (accompagner les enfants à une excursion, expliquer son métier, son hobby, sa cuisine, par exemple), perçoit le parent comme un collaborateur dans l'éducation de l'enfant. *Elle lui octroie une place dans l'école, voire un rôle éducatif, ou lui apprend à rentrer dans ce rôle. Dans certaines écoles, ce genre d'activités permet à la fois « d'éduquer » les enfants et les parents. Pour d'autres, c'est une occasion de familiariser les familles au monde scolaire, de réduire la distance symbolique entre enseignants et parents, voire de donner à ces derniers la possibilité d'être des partenaires dans l'éducation de l'enfant*⁸⁵.

⁸⁴ E.MANGEZ, M.JOSEPH, B. DELVAUX, op.cit.p. 47.https://www.researchgate.net/profile/Eric_Mangez/publication/266615303_Les_familles_defavorisees_a_l%27epreuve_de_l%27ecole_maternelle_Collaboration_lutte_repli_distanciation/links/5857e85608ae3852d2542205/Le_s-familles-defavorisees-a-lepreuve-de-lecole-maternelle-Collaboration-lutte-repli-distanciation.pdf

⁸⁵ Idem

- **Honte et accumulation des difficultés**

Pour Bruno Derbaix⁸⁶, les parents précarisés cumulent généralement les difficultés. Souvent, ils n'ont pas fait d'études. Ils se sentent régulièrement honteux et gênés de parler aux enseignants, qui incarnent le savoir. Ils n'ont pas beaucoup d'argent, ne parlent pas bien le français et ont bien d'autres préoccupations à gérer.

Pour ce sociologue, il y a aussi chez les parents défavorisés un rapport souvent fantasmé aux études. Certains parents qui n'ont pas fait d'études supérieures désirent que l'école soit d'un haut niveau pour permettre à leurs enfants d'accéder à des métiers qui bénéficient d'une reconnaissance sociale : médecin, avocat, ingénieur, etc. L'enfant doit absolument réussir pour changer de statut, gagner suffisamment d'argent. L'ascension sociale est très importante. Selon Bruno Derbaix, beaucoup de parents ont cette réflexion envers leur enfant : *Si tu n'as pas de bons points, c'est parce que tu n'as pas fait assez !* Ils imputent souvent la réussite ou la non réussite de l'enfant à la quantité de travail et moins à la qualité du travail ou à la méthode. De nombreux parents ont souvent très peur de certaines filières et les considèrent automatiquement comme des filières de relégation. Or, selon Bruno Derbaix, certaines filières pourraient être des filières potentielles d'épanouissement pour leurs enfants. Ils ont également très peur de l'enseignement spécialisé. Ils ont peur qu'on mette leurs enfants dans le spécialisé seulement parce qu'ils ont un problème de comportements. Il y a donc toute une démarche de communication, d'explication, d'information à prodiguer à ces parents. L'école n'est pas là pour reléguer mais pour apprendre, éduquer et parfois orienter. Les parents doivent être rassurés.

- **Le journal de classe : un microphénomène ethno-éducatif**

Bruno Derbaix explique que, trop souvent dans les écoles à encadrement différencié, comme dans d'autres écoles d'ailleurs, un mécanisme néfaste se produit au niveau des relations parents-école : *quand un élève « dysfonctionne », l'enseignant fait une remarque au niveau du journal de classe. Il y a souvent répétition de ces remarques culpabilisantes pour l'enfant, mais aussi pour les parents qui se sentent également et inévitablement fautifs. Ensuite, l'enseignant convoque bien souvent les parents. Au moment où les parents rencontrent l'enseignant, il y a déjà un climat néfaste qui s'est créé. Beaucoup de parents précarisés vont donc au rendez-vous avec une certaine appréhension. Dans certains cas, cela peut faire en sorte qu'ils n'y vont pas. L'usage de la remarque dans le journal de classe vaut bien une thèse de doctorat ! C'est un microphénomène ethno-éducatif. Si l'on part du principe que l'école et la famille coéduquent, il s'agit de bien gérer les moments d'entre-deux et d'interactions avec les parents !*

- **Distinguer l'évaluation comportementale de l'évaluation relation aux apprentissages**

Bruno Derbaix explique également que les écoles, lors de leurs rencontres avec les parents, auraient également un avantage certain à distinguer les évaluations comportementales des évaluations sur les apprentissages. Les parents, quand ils

⁸⁶ Interview de Bruno Derbaix, le 8 mars 2018 par France Baie-(UFAPEC).



viennent, n'ont pas seulement envie de savoir s'il leur enfant réussi ou non, ils ont aussi envie de savoir comment il se comporte. Le fait de scinder ces deux évaluations permet de valoriser l'enfant d'une manière ou d'une autre. Si l'enfant n'a pas de bons points, il peut malgré tout avoir un bon comportement s'il s'implique dans la vie de l'école, et vice-versa. *Dans les « écoles citoyennes », c'est que nous pratiquons, et nous avons de bons résultats pour améliorer nos relations avec les parents, explique-t-il.*

- **Attirer les parents par les enfants**

Pour Bruno Derbaix, les écoles plus bourgeoises n'ont pas trop de difficultés à attirer les parents à l'école. Certaines d'entre elles essaient même de s'en protéger et ont peur des débordements. Pour les écoles à encadrement différencié, il est plus ardu de faire venir les parents à l'école ; pourtant, elles sont très demandeuses, car elles savent pertinemment bien l'impact que cela a sur la scolarité et le bien-être des enfants.

Pour lui encore, il est capital de travailler la relation école-familles en impliquant les élèves. Pour lui, les conseils où les élèves peuvent donner leur avis (conseils de coopération) ont beaucoup d'importance : *lors de ces conseils, on explique aux enfants notre envie de voir leurs parents à telles ou telles réunions ou activités. On remet l'enfant à sa juste place dans le triangle « école-parents-enfants ». Si un professeur appelle les parents d'un enfant sans lui en parler, il lui fait un coup dans le dos. Pour aller vers les parents, cela peut être bon de passer par les élèves.*

Une enseignante nous explique aussi : *En invitant les parents via une invitation réalisée par les enfants, on peut également bien mieux les sensibiliser que si c'était l'école qui le faisait.*

L'expérience d'un membre du PO (Pouvoir Organisateur)

Pour connaître l'avis des PO, nous avons interrogé⁸⁷ un membre de PO de plusieurs écoles de Bruxelles. Voici son témoignage :

Au départ, il y a 25 ans environ, je me suis investi dans une école de mon quartier après une demande émanant d'un PO paroissial. Ce quartier a fortement évolué et est devenu petit à petit un quartier avec une population issue de l'immigration et donc les écoles environnantes sont devenues des écoles à encadrement différencié. Je suis actuellement administrateur du PO de la sainte Famille d'Helmet (ISE 3) et aussi administrateur d'une fédération de PO (L'Olivier) qui rassemble plusieurs PO mais avec des ISE nettement supérieurs (ISE 14 à 20) où nous sentons une implication de parents tout à fait différente. Je constate qu'il y a de fortes différences entre l'implication des parents au sein des écoles. Il y a des écoles où les parents sont omniprésents et où les comités de parents mobilisent beaucoup d'énergie du côté des directions (dans la tranche ISE⁸⁸ 8-20, cela est déjà perceptible dès les classes 8) et à contrario, des écoles où les parents ne sont pas ou peu présents (Classes ISE 1 à 5)⁸⁹. Il n'y a pas de causes clairement identifiées, mais nous pouvons formuler une série d'hypothèses :

- le parent qui a eu en tant qu'élève des relations compliquées avec l'école, revit celles-ci à chaque fois qu'il passe le pas de la porte de l'école ;*
- le parent issu d'un milieu moins favorisé a beaucoup d'attentes pour ses enfants vis-à-vis de l'école et a encore un certain respect pour l'enseignant qu'il ne veut pas déranger ;*
- l'école utilise des codes explicites et implicites que le parent ne connaît pas ou qui le mettent mal à l'aise ;*
- le parent se sent jugé ;*
- étant donnée la réalité de vie de certaines familles, l'école ne constitue pas une priorité (pas que l'école ne soit pas importante), mais les familles ont parfois d'autres besoins plus fondamentaux (sécurité) ;*
- le canal de communication est majoritairement l'écrit et cela constitue un frein pour une partie des familles ;*
- les familles ne se sentent pas accueillies, elles se sentent convoquées à l'école...*

Ce sont des hypothèses sur base de faits rapportés ici et là par les directions. Il s'agit en partie de différence de perceptions ; gageons que ceci pourra évoluer dans le cadre de la mise en œuvre des plans de pilotage.

⁸⁷ Interview d'un membre de PO par France Baie (UFAPEC), le 14 juin 2018.

⁸⁸ ISE – Indice Socio-Economique.

⁸⁹ Les écoles dont l'indice socio-économique est de 1 à 5 sont des écoles à encadrement différencié.



Une piste pour favoriser la collaboration avec les parents est la présence de médiateurs-trices au sein de certaines écoles aux ISE les plus faibles. En effet, il s'agit de quelqu'un qui maîtrise la langue des parents (turc ou arabe) et qui est présent pour un mi-temps au sein des écoles. Cette personne établit un lien de confiance avec les familles. Elle ne représente pas l'institution école, les parents n'ont pas peur de demander de l'aide ou de se confier quand il y a un problème, car il ne s'agit pas de la direction ou de l'enseignant. Malheureusement, très rares sont les écoles qui disposent d'un tel poste (classe ISE 1 ou 2, il s'agit d'un reliquat des ZEP⁹⁰)

Il va sans dire que les relations parents-écoles sont capitales dans le bon fonctionnement d'une école... En connaissant mieux la réalité des familles, l'école peut mieux gérer le vécu général.

⁹⁰ ZEP -Zone d'Education Prioritaire. Voir p.16.

Des directeurs « chamboulant » nos idées

Les directeurs sont de véritables moteurs dans les écoles et, nous l'avons vu, ils sont également déterminants dans le fait de laisser une place ou non aux parents au sein de l'école. Nous avons voulu aussi connaître leur point de vue. C'est pourquoi nous avons rencontré quelques directeurs de l'entité (Liège B)⁹¹ à la tête de quatorze écoles dont le public est très précarisé.

- **L'inscription : point de départ du partenariat**

Pour les directeurs, le partenariat école-familles commence dès l'inscription de l'enfant. Le fait de choisir une école, avec son règlement et ses projets, c'est déjà établir un contrat entre l'école et les parents. Chaque acteur doit respecter les termes de ce contrat pour autant que cela soit présenté et expliqué aux parents. Les sociologues, nous l'avons vu plus haut, insistaient également sur ce moment crucial qu'est l'inscription.

- **Un désintérêt des parents pour l'école : une fausse rumeur**

Pour les directeurs, il ne faut pas croire que certains parents précarisés se désintéressent de leurs enfants. Dans de nombreuses cultures, dans de nombreux milieux sociaux différents, l'enfant est au cœur des centres d'intérêt. La majorité des parents précarisés se préoccupent de leurs enfants et veulent le meilleur pour eux. S'ils ne viennent pas toujours à l'école, c'est plutôt parce qu'ils ont d'autres soucis à gérer (leur précarité leur prend beaucoup d'énergie), d'autres préoccupations (logement, travail, argent), une approche de l'école qui est différente, un passé scolaire qui leur est propre et qui a laissé des traces, une confiance ébranlée ou qui, à l'inverse, est totale envers l'institution.

- **Des parents individualistes ?**

Les parents précarisés viennent surtout à l'école quand il s'agit de leur enfant. Quand il s'agit de projets collectifs, de réunions collectives, il n'y a pas beaucoup de parents présents. Les parents sont plus présents quand il s'agit de situations individuelles, expliquent les directeurs. Tant qu'il n'y a pas de problème avec leur enfant, les parents ne sont ni preneurs, ni demandeurs de relations. Dans les écoles « classiques », les parents seront friands de ces relations parfois pour prendre un certain « pouvoir », parfois pour se faire bien voir, parfois pour réellement participer. Dans nos écoles, nous avons du mal à trouver deux ou trois parents pour représenter les autres parents au conseil de participation. Rien que cela, c'est déjà un fameux challenge ! expliquent-ils. Beaucoup de parents ne désirent pas s'impliquer à l'école tant que leur enfant travaille bien, que cela se passe bien, qu'il apprend des choses...

Mais tout ceci reflète-t-il réellement de l'individualisme ? Les parents s'autorisent-ils à prendre part au collectif, ne s'estiment-ils pas incompétents ou pas en droit de la faire ?

⁹¹ Rencontre avec les directeurs de l'entité B de Liège, le 23 avril 2018.

N'y a-t-il pas aussi la peur d'un retour de flamme sur l'enfant si le parent s'investit trop ou mal ?

- **Une société nombriliste**

Pour certains directeurs, le problème de l'individualisme est plus un problème de société qu'un problème de différences entre écoles. *Que cela soit dans une école plus nantie ou une école à encadrement différencié, les parents auront toujours tendance à se préoccuper plus de leur enfant que de la globalité ou de la collectivité. Nous sommes dans une société individualiste ! Les parents veulent rencontrer l'école et les enseignants dans l'intérêt de leur propre enfant. Nous sommes dans une société nombriliste. Si mes besoins sont satisfaits, tant mieux. Le reste passe après ! Si les parents sont nombrilistes et si les enseignants sont fonctionnaires, il sera difficile de vivre dans le temps scolaire des activités parents-enfants-école, non ?* s'interroge un directeur.

- **Une priorité pour les parents précarisés : la sécurité**

Selon les directeurs, la première question et préoccupation des parents précarisés est « la sécurité ». *Souvent les parents se posent ces questions : est-ce que les enfants savent sortir ? Est-ce que vous fermez les portes ? Est-ce que des intrus savent facilement rentrer dans l'école ? C'est très souvent ce genre de questions que l'on nous pose dès l'inscription. Les questions au sujet de l'apprentissage viennent en second plan. Et si l'enfant rentre de l'école avec une griffe, c'est la catastrophe !*

- **Des besoins élémentaires défaillants**

Pour les directeurs d'école, le plus gros frein au partenariat n'est pas l'absentéisme des parents aux réunions. *La plus grande difficulté dans les relations école-familles, c'est quand nous constatons que les besoins élémentaires des enfants ne sont pas assurés (sommeil, santé, hygiène, nourriture). En tant que directeurs, nous n'avons pas beaucoup d'emprise là-dessus. Nous avons beau mettre le paquet sur certains sujets tels que les rythmes de l'enfant, les retards, les besoins élémentaires, certaines choses ne changent pas,* affirment les directeurs.

Nous avons plus de difficultés avec les personnes qui, même si elles aiment leurs enfants, donnent l'impression de négliger voire de délaisser leur enfant. Certains ne viennent pas rechercher leur enfant à l'école, ne procurent pas le sommeil nécessaire, ne respectent pas les rythmes de l'enfant.

- **Manque de valorisation et de considération des enseignants**

Les directeurs reçoivent également les doléances de leurs enseignants qui ne se sentent pas toujours reconnus dans leur métier par certains gestes ou attitudes : lorsque certains parents laissent un linge sale ou une culotte mouillée, lorsque certains parents arrivent en retard ou à n'importe quelle heure de la journée à l'école... Selon les directeurs, l'école maternelle n'est pas toujours respectée à sa juste valeur. Elle est souvent perçue par les parents comme un lieu d'enseignement non obligatoire où le jeu



et l'amusement font table-rase des apprentissages ; ceci déteint négativement sur le partenariat école-familles.

- **Clef de réussite du partenariat : l'implication des enseignants**

Pour les directeurs, la clef de la réussite d'un bon partenariat est aussi l'engouement et l'implication des enseignants. *Si l'enseignant n'est pas porteur, s'il n'a pas envie de rentrer en relation avec les parents, on n'arrive à rien !*

- **Pistes pour faciliter le partenariat école-familles**

Lors de notre rencontre avec les directeurs, plusieurs d'entre eux ont donné certaines idées aux autres afin de faire venir les parents à l'école dans le but de les sensibiliser à ce que les enfants vivent en classe (voir annexe 2).

- **Des parents demandeurs ?**

A la fin de notre rencontre avec les directeurs, une question émerge de nos échanges et vient « chambouler » nos idées : *Pour finir, quelle est la place de ces parents précarisés ?*

Certains de ces parents, nous l'avons vu, ont une confiance totale envers l'institution. Ils veulent une école plus « traditionnelle », avec plus de devoirs, des exigences, des règles. Ils espèrent la réussite de leur enfant et son ascension sociale. Ils ne voient pas toujours l'intérêt de s'investir davantage dans l'école. Qu'attend-on d'eux exactement ? Pourquoi s'acharne-t-on à les vouloir plus nombreux aux réunions et rencontres collectives ? Certaines associations de parents font tout leur possible pour les compter parmi leurs membres. Elles désirent être représentatives. Certaines fonctionnent bien, d'autres « rament » pour avoir du monde... Les directions s'interrogent... Faut-il à ce point les « forcer » à venir ? Est-ce vraiment dans leur culture, leur approche de l'école, leurs codes ? Sont-ils réellement demandeurs ? S'ils s'intéressent déjà à la vie scolaire de leur enfant, s'ils respectent les règles du « contrat de départ » (règlement de l'école, retards, projet d'établissement), n'est-ce pas déjà très satisfaisant et plus que suffisant ? Nous voulant démocrates, « bienveillants », n'obligeons-nous pas les personnes plus précarisées à se comporter contre leur gré, c'est-à-dire en s'impliquant, en participant, en s'exprimant collectivement, en se mettant sur le devant de la scène ? Notre vision du partenariat ne devrait-elle pas être revue ? Ne serait-ce pas notre perception personnelle des choses qui nous pousse à croire qu'ils aimeraient faire encore plus ou autrement ? A contrario, n'est-ce pas plus facile de se contenter justement du minimum ? Ne devrions-nous pas informer davantage les parents précarisés de toutes les possibilités qu'ils ont de pouvoir prendre une place dans l'école, de pouvoir donner leur point de vue dans des tas de domaines qui concernent la vie scolaire de leur enfant ?

Les directeurs s'interrogent...

Des parents prônant le respect des différences

L'UFAPEC est régulièrement sollicitée pour aider à la création et à la dynamisation des associations de parents et des conseils de participation. Elle est également appelée pour aider les parents à comprendre les objectifs de ces organes et à y organiser les élections. De nombreuses réunions d'échanges entre parents d'une école ou de plusieurs écoles sont organisées afin d'éveiller les parents à la collaboration école-familles. D'année en année, force est de constater que l'UFAPEC reçoit une demande accrue en matière d'animations dans les écoles fondamentales « classiques », mais également, et de plus en plus, dans les écoles fondamentales à encadrement différencié. Les directions ou les parents font appel à l'UFAPEC parce qu'ils estiment nécessaire et utile de donner une place aux parents précarisés au sein de l'école. Lors de nombreuses animations, l'UFAPEC a remarqué qu'il n'était pas simple de mettre en place une association de parents dans une école à encadrement différencié, mais que c'était loin d'être impossible. Les balises pour une création d'AP doivent être très claires dès le départ. Une petite formation à la conduite de réunion est parfois nécessaire. L'UFAPEC rappelle aux parents que tous les parents ont droit à la parole. Elle explique à des parents qui n'ont pas l'habitude de les utiliser quelques techniques pour consulter ou informer l'ensemble des parents (boîte aux lettres, brainstorming, lettre d'invitation en plusieurs langues, messages oraux plutôt que par écrit, vidéos, reportages). Mais il n'y a pas que les organes officiels (AP, CoPa), des rencontres plus informelles avec les parents ont lieu également. Les contacts quotidiens parents-écoles sont primordiaux.

- **Paroles de parents**

L'étude de Dominique Houssonloge⁹² de 2012 intitulée *Les relations école-famille - Quand les parents ne lisent pas et n'écrivent pas* est truffée de témoignages de parents analphabètes et précarisés qui s'expriment quant aux relations qu'ils entretiennent avec l'école. Nous ne pouvons pas, hélas, ici tous les citer, mais les avis sur l'école sont nuancés : certains parents aiment l'école, d'autres pas. *La plupart des parents interrogés pensent que l'école est indispensable pour être intégré socialement, mais ils sont conscients également que l'école n'est pas faite pour tous. Elle doit se remettre en question en étant plus accueillante et plus intégratrice quel que soit le milieu socio-culturel de l'élève. Les parents participants prônent une pédagogie différenciée, des renforcements positifs et un plus grand respect des différences. Mais d'abord, ils demandent à l'école une reconnaissance de chacun dans sa parentalité, quelles que soient ses compétences à lire et écrire, quel que soit son niveau de diplôme ou son statut social.*

- **Des parents convaincus de l'importance du partenariat**

De nombreux parents que nous avons rencontrés, provenant d'écoles à encadrement différencié, sont convaincus de l'importance de la représentation parentale au sein de l'école et du partenariat école-familles. Dans une analyse de l'UFAPEC intitulée *L'émancipation sociale des femmes issues de l'immigration passe-t-elle aussi par leur*

⁹² D. HOUSSONLOGE, *Les relations école-famille quand les parents ne lisent pas et n'écrivent pas. Le point de vue des parents*. Etude UFAPEC, décembre 2012, p.34. <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2012/3612-et2-parents-en-alpha.pdf>

implication à l'école ?⁹³, Aïcha, une maman d'origine maghrébine, nous expliquait qu'il n'est pas toujours facile d'entrer en relation avec l'école ni de faire partie de l'AP de l'école. Elle nous expliquait aussi qu'elle ne sent pas toujours bien accueillie à l'école : J'ai essayé d'intégrer l'association de parents, mais quand je me suis rendue aux réunions, je n'ai pas eu facile à me faire une place. Parfois, la différence dérange. Avant, l'école était plus petite (comme une école de quartier) et les mamans d'origine maghrébine avaient vraiment leur place, notamment dans l'organisation de la fancy-fair. Depuis que l'école s'est agrandie, il y a une invisibilité du public étranger dans l'organisation des activités. Le public de l'école a changé, certaines mamans m'ont dit qu'elles se sentaient mal à l'aise, même en traversant un couloir. Elles ont difficile, car les autres parents de l'école, soit par crainte, soit par méconnaissance, restent entre eux.

Myriam, une autre maman d'origine maghrébine, nous explique ses motivations à faire partie de l'association de parents de son école : *Je trouve que participer à la vie de l'école est un enjeu important ! C'est important d'avoir un pied dans l'association de parents, tant pour mon épanouissement personnel que pour mieux cerner la vie scolaire de mes enfants. Je trouve aussi important d'apporter ma petite contribution par rapport à l'école. J'ai remarqué que beaucoup de parents d'origine maghrébine subissaient leur statut de parents. Je me suis dit qu'il y a des incompréhensions à l'école et qu'il faut aussi être là pour dénoncer ces incompréhensions, y réfléchir, trouver des solutions, remettre en question certaines idées et préjugés.*

Pie, un papa d'origine africaine, est président d'une association de parents dans une école fondamentale en encadrement différencié (ISE 1) au cœur de Bruxelles. Lui aussi est très impliqué dans la vie de l'école. Il est fortement demandeur de toute l'aide que l'UFAPEC peut lui fournir. Cette année 2017-2018, il a demandé à l'UFAPEC de venir donner une formation sur « la place du parent dans l'école »⁹⁴, une information sur le Pacte pour un Enseignement d'Excellence⁹⁵ et une conférence sur le harcèlement entre enfants à l'école⁹⁶. Soucieux d'avoir du monde à sa réunion, il demande à l'UFAPEC que les réunions aient lieu en journée (de 13h30 à 15h30). La majorité des parents, explique-t-il, savent venir à ce moment-là, mais il est conscient que, pour les personnes qui travaillent dont les papas, cela peut poser problème. *Le soir, les mamans doivent souvent rester chez elles pour s'occuper du repas et des enfants*⁹⁷, explique-t-il.

Afin de susciter la participation parentale, une éducatrice jouant le rôle de médiatrice sociale et culturelle d'une école de Schaerbeek a demandé à l'UFAPEC de participer à un café des parents afin de créer des rencontres sur des sujets divers : la collaboration quotidienne des parents à la vie de l'école, les enfants et les écrans, le bien-être des enfants, le harcèlement entre enfants... Durant trois années consécutives, une école de Forest (Bruxelles) a sollicité l'UFAPEC pour animer une discussion et un échange entre parents sur les devoirs à domicile et la préparation des enfants aux examens. Cette école

⁹³ F. BAIE, *L'émancipation sociale des femmes issues de l'immigration passe-t-elle aussi par leur implication à l'école ?*, Analyse UFAPEC, novembre 2016. <http://www.ufapec.be/nos-analyses/2416-emancipation-femme-immigrees-via-ecole.html>

⁹⁴ <http://www.ufapec.be/qui-sommes-nous/projets-en-cours/notre-place-de-parent-dans-l-ecole/>

⁹⁵ Animation de Bernard Hubien et de France Baie, le 20 avril 2018.

⁹⁶ Animation sur le harcèlement à l'école en collaboration avec le Réseau Prévention Harcèlement, le 25 mai 2018.

⁹⁷ Interview de Monsieur Pie effectuée par France Baie (UFAPEC), le 25 mai 2018.

ne voulait pas que l'on impose des solutions toutes faites aux parents, mais que les solutions viennent d'eux. Dans un esprit de participation et de collaboration école-familles, ne faut-il pas, en effet, davantage éviter les conseils moralisateurs et les injonctions envers les parents ?

Un autre président d'association de parents d'une école à encadrement différencié du centre de Bruxelles a tenu à ce que les parents de son école soient bien informés des démarches pratiques à effectuer pour inscrire leur enfant en première secondaire. Il a invité l'UFAPEC afin d'informer les parents sur ce sujet important. Ce n'est pas parce que le public des parents est précarisé qu'il faut éluder l'information, que du contraire. A cette séance d'information, plus de septante parents étaient présents. Ceci montre l'intérêt des parents. Certains étaient accompagnés de leurs enfants ou d'un membre de leur famille pour traduire.

Parmi les parents faisant partie des écoles à encadrement différencié, les cultures, les niveaux socio-économiques, de savoirs et d'éducation sont différents. Certains codes et cultures de parents sont plus en adéquation avec les codes scolaires. Ces parents comprennent mieux ce que l'école attend d'eux, sont mieux informés que d'autres. La conscience de l'importance de s'investir et de prendre une place à l'école varie elle aussi.

- **Ascensionnisme parental**

Les organes de participation parentale (AP, CoPa) sont-ils suffisamment investis par les parents les plus précarisés de notre société ? N'est-ce pas toujours les mêmes parents que l'on retrouve à la tête de ces lieux d'expression ? Seuls certains parents déjà bien investis dans la scolarité, de surcroît privilégiés, ne s'offrent-ils pas le luxe de pénétrer dans la sphère de l'école et d'y participer ? N'est-ce pas les parents les mieux informés et formés qui vont toujours avoir plus envie de s'investir dans une association de parents ? Il est vrai qu'au sein des comités de parents, l'UFAPEC remarque que ce sont plus souvent les personnes qui savent lire, écrire et qui se débrouillent avec la langue française qui vont se proposer à des postes de responsabilité (président, secrétaire ou trésorier). Comment dès lors faire en sorte que ce ne soit pas toujours les mêmes que l'on voit et que l'on entend ? Ne faut-il pas d'abord privilégier des rencontres plus informelles comme des « accueils-café », des soupers multiculturels, pour amener les parents précarisés, moins à l'aise avec l'école et ses codes, à s'impliquer et adhérer en douceur aux instances plus formelles que sont les associations de parents et les conseils de participation ? C'est une première étape dans un long processus. En effet, dans ces lieux informels d'échange, il y a moins de rôles à prendre, moins de pression sociale. Le partenariat se vit à travers les rencontres au sein des organes comme l'AP et le CoPa, mais pas seulement ! Ces organes peuvent, nous l'avons vu, très bien fonctionner dans les écoles à encadrement différencié, mais pas toujours. Le partenariat peut se vivre au jour le jour en s'intéressant à la vie scolaire de l'enfant, en échangeant entre parents et entre acteurs du monde scolaire. Il existe de nombreuses manières de s'impliquer à l'école. De nombreux parents précarisés se sentent plus à l'aise en apportant des contributions ponctuelles (fêtes, sorties, goûter pâtisseries, fancy-fairs, aménagement de la cour de récréation). Certaines rencontres informelles et conviviales permettent de clarifier les incompréhensions entre les attentes de l'école et celles des parents. Elles peuvent également être les prémisses d'une implication citoyenne dans l'école.

Des enseignants désireux impliquer les parents

- Une transition famille-école difficile

Lors d'un colloque intitulé « Le pacte et l'école maternelle : enjeux et perspectives »⁹⁸, plusieurs enseignants, travaillant dans une école à encadrement différencié, expliquent que, pour certaines familles, la transition entre la vie en famille et l'école maternelle est un passage délicat. Les familles précarisées mettent rarement leur enfant à la crèche ou dans un milieu d'accueil avant l'entrée à l'école maternelle. Pour les familles précarisées, l'école maternelle est donc le premier contact avec l'institution. Pour ces familles, la transition n'est pas toujours facile et il appartient aux enseignants d'être attentifs à ce passage.

Lors de ce colloque, Florence Pirard, professeure à l'université de Liège (ULg) et Marie Housen, assistante (ULg), ont expliqué l'importance de cette transition : les parents issus de milieux défavorisés ont une culture éloignée de la culture scolaire. Ils ont besoin, plus que les autres, de pratiques transitionnelles. Il faut, en tant qu'enseignants, rendre visibles et lisibles les pratiques scolaires. Il faut offrir aux parents des possibilités de rencontrer et de communiquer avec les enseignants. Ces possibilités peuvent être tant formelles qu'informelles. Faire visiter l'école, la classe, organiser des rencontres individuelles avec les familles... Ces pratiques transitionnelles ne sont, hélas, pas assez utilisées, car elles sont chronophages. *Il faudrait aussi davantage veiller à ce que les rendez-vous et rencontres avec les parents soient compatibles avec leurs horaires familiaux et professionnels*, explique Marie Housen.

Dans les formations initiales et continuées des enseignants, ne devrait-on pas mettre plus encore l'accent sur cette importante transition ? Davantage de collaboration entre l'ONE et l'école maternelle ne faciliterait-elle pas également cette transition ?

- Une meilleure compréhension des enjeux scolaires

Pour les enseignants interrogés, les parents n'ont pas toujours conscience des enjeux scolaires et ne détiennent pas toujours les clefs des codes scolaires. Décoder la culture scolaire n'est pas donné à tout le monde, et c'est souvent les parents de milieux socio-économiques plus élevés qui ont plus de facilités à les comprendre. L'école a une mission d'enseigner le vivre ensemble, de socialiser les enfants, mais elle n'est pas le seul lieu à faire cela. Par contre, l'école a la spécificité d'apprendre aux enfants à avoir une attitude de recul, de prendre distance par rapport à des tas de choses, d'analyser des situations par rapport à des savoirs et des savoirs faire. *L'école doit apprendre aux enfants à ne pas être dociles, mais à se poser des questions. Il n'est pas toujours facile de faire comprendre aux parents ce que l'on attend de l'élève. La langue parlée à la maison n'est pas toujours la même que la langue de scolarisation. Pour certaines familles, certains enjeux scolaires, certains mots ou concepts, sont difficiles à comprendre. On ne demande pas aux élèves d'écrire des pages pour des pages, il y a quelque chose derrière cela. C'est pour apprendre des choses et pas pour faire des choses. Pour faciliter la compréhension des*

⁹⁸ Colloque « Le pacte et l'école maternelle : enjeux et perspectives », organisé par la Haute Ecole Galilée – Campus Galilée, le 18 mai 2018.

apprentissages que l'on fait en classe, il est intéressant d'avoir des « fardes école-maison » pour montrer ce que les enfants ont appris. Mais parfois, cela ne suffit pas car les parents ne parlent pas bien le français, explique une enseignante⁹⁹.

- **Des parents qui ne parlent pas bien le français**

Cette difficulté que certains parents ont avec la langue française est également soulignée par Julie¹⁰⁰, jeune institutrice de trente ans, travaillant depuis neuf ans dans une école fondamentale en encadrement différencié (ISE 1) au centre de Bruxelles : *Pour nous, le premier frein au partenariat est la langue française. Dans notre école, il y a bien 50 nationalités différentes chez les parents. Nous avons des parents qui ne parlent pas, qui ne lisent pas et qui n'écrivent pas en français. Ce n'est pas la majorité des parents, mais il y en a quand même beaucoup.*

- **Des parents qu'on ne voit pas assez souvent**

Pour certains enseignants, une grande difficulté est d'avoir les parents aux rendez-vous et aux rencontres qu'ils organisent. *Pour prendre un rendez-vous avec un parent, je ne dois pas écrire dans le journal de classe, car les parents ne maîtrisent pas suffisamment la langue française. La seule solution est alors de les voir ! Chez nous, les enfants sont déposés, le matin, devant la grille de l'école. Depuis les attentats, les parents ne peuvent plus franchir la grille de l'école. Il y a uniquement les enfants de maternelle qui peuvent être accompagnés de leurs parents jusque dans la cour, cela limite déjà les contacts. Depuis que je suis enseignante en 6^e primaire, c'est plus compliqué aussi de voir les parents. Comme les enfants sont plus grands, ils rentrent tout seuls chez eux et les parents ne viennent plus les conduire ou les rechercher. Du coup, je ne vois plus les parents à l'école. Pour fixer un rendez-vous avec les parents, je dois alors les appeler par téléphone. Ils décrochent et ils s'inquiètent ! Ils pensent tout de suite qu'il y a eu un accident ou autre chose... Certains parents n'ont pas de diplômes, n'ont pas réussi à l'école. La conséquence de cela est qu'ils ont peur de l'école. Ils ont peur de venir à l'école, parce qu'ils ont peur des reproches ou peur de ne pas comprendre. Ils ont des peurs qui sont surtout liées à leur passé et qui sont souvent inexpliquées. Conclusion : certains parents n'aiment pas du tout venir à l'école !* explique Julie.

- **Pouvoir se décentrer**

Il n'est pas aisé de se mettre à la place de l'autre et de découvrir le cadre de référence de l'autre. *Les enseignants n'ont pas toujours facile à se décentrer¹⁰¹,* affirme Florence Pirard. *Pour les familles précarisées, qu'est-ce que cela représente d'avoir un enfant scolarisé ? Posons-nous la question !,* ajoute-t-elle. Les enseignants pourraient avoir davantage une démarche de décentration, mais celle-ci est difficile à effectuer. C'est en tous cas ce qui est souligné dans le rapport de la Fondation Roi Baudouin intitulé *Ecoles*

⁹⁹ Intervention d'une enseignante lors du colloque « Le pacte et l'école maternelle : enjeux et perspectives », organisé par la Haute Ecole Galilée – Campus Galilée, le 18 mai 2018.

¹⁰⁰ Interview de Julie – Enseignante en 6^e primaire le 26 mars 2018.

¹⁰¹ Intervention de Florence Pirard, professeure ULg, au colloque « Le pacte et l'école maternelle : enjeux et perspectives », organisé par la Haute Ecole Galilée – Campus Galilée, le 18 mai 2018.

maternelles et familles en situation de précarité¹⁰² : la non-conscience de son cadre de référence génère souvent des interprétations erronées des messages reçus, des malentendus et des échecs dans la communication.

Face aux familles précarisées, ne faut-il pas aussi des professeurs qui puissent être capables de retirer leur casquette de pédagogue et de développer davantage d'empathie pour se mettre à la place des parents ? Ne devrions-nous pas plus encore découvrir le cadre de référence de l'autre, s'intéresser aux valeurs, aux modes de fonctionnement et à la culture des parents précarisés. Cette empathie permettrait sans doute un dialogue et une écoute bienveillante tout en évitant les jugements critiques, les préjugés et les stéréotypes.

- **Impliquer les parents**

Pour certains enseignants, il faudrait également impliquer plus les parents. Il faut travailler "avec" les familles précarisées et pas "sur" les familles précarisées. Il faudrait également demander aux parents ce qu'ils pensent de telle ou telle chose, les inviter à venir en classe pour qu'ils racontent des choses, leur demander de l'aide pour des excursions. Pour ces enseignants, le dialogue, la négociation et la co-construction sont des démarches primordiales à effectuer avec les parents. Il faut éviter que l'école n'impose son point de vue, mais qu'elle parte du principe que les choses peuvent se construire ensemble. *L'école n'invite pas toujours les parents parce qu'elle a peur des débordements des parents. Dans le passé, les parents pouvaient venir librement dans l'école, mais certains restaient jusqu'à 11h du matin. Les règles et consignes doivent être claires dès le début. Avant, nous organisons des petits-déjeuners avec les parents. Nous organisons aussi un spectacle par an avec les enfants et là les parents viennent tous. Il faudrait davantage organiser des moments festifs et de convivialité, mais, du coup, cela demande beaucoup d'investissement de la part des enseignants. Ce qui se passe aussi c'est que nous avons énormément d'enseignants dans notre école qui viennent de loin (de Bruxelles, de Namur, etc.) et qui font deux heures de train par jour, voire plus. Ils sont alors pressés de rentrer chez eux pour récupérer leurs propres enfants et partent à 15h20. Il est rare que ces enseignants croisent un parent. Si les profs habitaient dans le quartier de l'école, ils croiseraient plus facilement les parents et tisseraient peut-être des liens. Afin de créer plus de partenariat avec les parents, il serait bon aussi de travailler davantage avec les associations de quartier, explique Julie, enseignante.*

¹⁰² T. JEUNEJEAN, A. CHEVALIER, S. GROSJEAN, M. TELLER, *Ecoles maternelles et familles en situation de précarité*, Fondation Roi Baudouin, janvier 2014, p.46.

Le credo d'une AMO (Aide en milieu ouvert)

Comment se positionnent les associations de quartiers par rapport au partenariat école-familles ? Pour le savoir, nous avons interrogé Clara Detroz¹⁰³ éducatrice spécialisée et intervenante sociale à l'AMO Le Signe¹⁰⁴ qui travaille à Charleroi ville et dans le Grand Charleroi. Elle est convaincue que les AMO peuvent faciliter le partenariat école-famille. Elle nous explique : *le rôle de notre AMO est de favoriser les échanges écoles-familles-enfants. Nous avons plusieurs projets qui se déroulent autour de l'enfant et de l'école. Nous essayons de favoriser le lien entre plusieurs acteurs : les enfants, les parents et les acteurs scolaires. L'un de nos projets se déroule dans les écoles et, lors de celui-ci, les intervenants sociaux sont directement en contact avec les enfants, ainsi qu'avec les enseignants et les intervenants scolaires. Ils peuvent également être le lien entre les parents, les enfants et les professeurs, ils se veulent disponibles et à l'écoute de chacun pour renforcer le lien. Nous avons également une école de devoirs pour les enfants de la 1^e primaire à la 6^e primaire où ce lien est aussi mis en avant, bien que différemment mis en œuvre, puisque nous sommes plus en relation avec les enfants et les parents.*

Clara Detroz observe que les parents précarisés ne semblent pas avoir beaucoup de contacts avec l'école. *En ce qui concerne les enfants que nous accueillons à notre école des devoirs, les parents ont rarement des contacts avec l'école et ses partenaires.*

Pour elle, les plus grandes difficultés rencontrées par les familles avec l'école, est la langue et le suivi scolaire. *En effet, les familles avec lesquelles nous travaillons sont, pour la plupart, issues de l'immigration. Les enfants parlent donc leur langue d'origine à la maison, parfois également dans la cour de récréation avec leurs amis. Certains jeunes éprouvent donc de grandes difficultés à faire leurs devoirs et suivre en classe. Les jeunes se retrouvent dans des classes où les élèves apprennent de nouvelles matières alors que la précédente n'est pas acquise. Certaines matières des années précédentes également. Les jeunes peuvent être en 5^e année et avoir des difficultés de lecture, de compréhension des exercices et les parents ne savent parfois pas les aider parce qu'ils éprouvent des difficultés avec la langue française.*

¹⁰³ Interview de Clara Detroz effectuée par France Baie (UFAPEC) – AMO Le Signe, le 28 mai 2018.

¹⁰⁴ <https://www.cpascharleroi.be/fr/bottin-social/accompagnement-accompagnement-association-et-organisme-d-appui/amo-le-signe> - Le Signe est un service d'aide préventive tant sociale qu'éducative pour les jeunes de 0-18 ans et/ou leur famille dans leur milieu de vie et leur environnement social et familial. Il écoute, accompagne, fait de la médiation, de l'orientation et aide les jeunes et leur famille dans les différents domaines familial, éducatif, relationnel, social, scolaire, administratif, juridique, professionnel et économique. Il développe également des actions communautaires (prévention dans les écoles, décrochage scolaire, école de devoirs, lieu de rencontre et de projets pour les jeunes et la parentalité).

Ecoles de devoirs et soutien à la parentalité

Pour savoir ce que les écoles de devoirs pensent du partenariat entre l'école et les familles, nous nous sommes tournés vers la Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs¹⁰⁵. Nous avons pu interroger Stéphanie Dumoulin¹⁰⁶, coordinatrice et administratrice déléguée de cette Fédération, et Christian Dengis, coordinateur de l'Association des Ecoles de Devoirs de Liège (AEDL).

1. Que pensez-vous du partenariat école-familles ? Est-il existant dans les écoles à encadrement différencié ? Si oui, quel est l'intérêt de ce partenariat ? Si non, quels en sont les freins ?

Rien ne nous permet, à notre niveau, de dire que la relation écoles-familles dans les écoles à encadrement différencié soit plus ou moins présente que dans d'autres écoles.

Pour nous, de manière générale, la relation écoles-familles est primordiale afin de chercher à créer un climat affectif positif dont on connaît tous les bienfaits pour les différents apprentissages des enfants. S'il y a des tensions ou que les différents adultes qui s'occupent de l'enfant se critiquent, se dévalorisent, l'enfant se retrouvera rapidement dans ce que l'on peut appeler « une double contrainte », car il sera dans l'impossibilité de satisfaire les différentes parties en « conflit ». Cela peut engendrer des angoisses, du stress, de la culpabilité et mettre l'enfant dans de mauvaises conditions pour les apprentissages.

Mais il est certain que cela ne va pas de soi... Et ce pour diverses raisons :

- les familles ne connaissent pas nécessairement les codes de l'école qui, de son côté, ne cherche pas toujours à connaître le cadre des familles ou ne fait pas le pas nécessaire pour aller à leur rencontre ;
- certaines familles, certains parents ont une histoire difficile avec le monde scolaire (peu ou pas de scolarisation, décrochage, échec...) et ont une énorme peur à l'idée d'entrer en contact avec lui ;
- du côté des familles comme du côté de l'école, il y a bon nombre de préjugés qu'il faut déconstruire pour communiquer efficacement de manière constructive. Se faire connaître et reconnaître l'autre dans ses spécificités et reconnaître les compétences de chacun est indispensable !
- Il règne souvent une grande confusion des rôles des uns et des autres. S'il existe des zones de responsabilité commune, elles sont souvent floues. Et quant aux zones de compétences qui, normalement sont bien spécifiques d'un acteur à l'autre, elles ne sont plus respectées. Les parents se mêlent des méthodes pédagogiques des enseignants pendant que ceux-ci remettent en question l'éducation donnée par les parents en se permettant de leur faire des remarques ;
- l'essentiel de la communication de l'école vers les familles est basé sur l'écrit, ce qui ne va pas sans poser de problème lorsque l'on s'adresse à des parents ne maîtrisant pas ou peu le français, qu'il soit oral ou écrit.

2. Quelle est la plus grande difficulté que rencontrent les familles précarisées par rapport à l'école ?

Pour nous, c'est la peur ! La peur des parents face au jugement de l'enseignant quant :

- à leur maîtrise de la langue française ;
- aux résultats scolaires de leurs enfants ;
- au suivi de la scolarité de leurs enfants. Combien de fois n'entend-on pas les enseignants dire que les parents sont démissionnaires ?
- au système éducatif familial.

¹⁰⁵ <http://www.ecolesdedevoirs.be/contacts>

¹⁰⁶ Interview effectuée par France Baie (UFAPEC), le 4 juin 2018.



Ces peurs (r)éveillent en eux un sentiment d'incompétence qui les paralyse face à l'école.

3. En quoi les écoles de devoirs peuvent faciliter le partenariat école-familles et les relations qu'entretiennent les familles avec l'école ?

Les écoles de devoirs peuvent assurer le lien, être les courroies de transmission, jouer le rôle de médiatrices entre les familles et l'école.

Le soutien à la parentalité est souvent un axe de travail important des écoles de devoirs. En ce qui concerne les relations écoles-familles, il peut s'agir :

- *de rassurer les parents face à leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants ;*
- *d'apprendre les codes de l'école aux parents ;*
- *de les soutenir, de les conseiller ;*
- *de les accompagner lors des premiers contacts avec les enseignants de leurs enfants, lors des premières réunions de parents...*

4. Jouez-vous parfois le rôle d'interlocuteurs de l'école à la place des familles ?

Non, jamais « à la place » ! Toujours « AVEC » !

Des Centres PMS bien précieux

Les agents PMS qui se rendent dans les écoles fondamentales à encadrement différencié se posent souvent la question suivante : « comment travailler de manière harmonieuse avec les familles précarisées pour le bien-être des enfants ? »

Lors de la journée d'étude¹⁰⁷ organisée par la Fédération des Centres PMS Libres - FCPL¹⁰⁸ sur le thème de la précarité, nous avons interrogé plusieurs agents PMS pour savoir ce qu'ils pensaient, eux aussi, des relations école-familles. Nous avons récolté leurs points de vue et leurs idées pour faciliter ce partenariat école-familles.

- **Briser la glace**

Pour les agents PMS, il s'agit, dans un premier temps de se faire connaître auprès des parents précarisés et de ne plus faire peur. Faciliter le contact avec les agents PMS n'est pas une chose aisée. Pour réconcilier les parents avec l'école, certains agents PMS utilisent le jeu et organisent des réunions avec les parents et les enfants. Ils demandent aux enfants d'expliquer les jeux aux parents. C'est alors l'occasion pour le CPMS de se présenter et de faire connaissance avec les parents et de faire le point sur leurs préoccupations. D'autres agents PMS en arrivent même à se déguiser pour approcher les parents les plus fuyants. *Nous nous sommes tous déguisés lors d'une animation, nous avons traversé toute la ville. Les parents nous ont regardés avec des yeux écarquillés et nous ont demandé si nous étions des artistes venus tout droit d'un cirque. Les parents se sont amusés à nous voir arriver accoutrés comme cela. Le but était d'approcher les parents d'une manière particulière afin qu'ils nous voient d'une autre façon, qu'on ne leur fasse plus peur. Maintenant, lorsqu'ils viennent nous voir, ils ne sont plus craintifs. Ils nous appellent "Monsieur Poule", etc.*, expliquent Amélie Poliart (psychologue), Damien Stanus (assistant social) et Mélanie Michiels (infirmière), agents au centre PMS de Tournai. Cette première rencontre très informelle permet de rompre la glace, de donner une autre image aux parents, sans doute plus amusante, plus accessible des agents PMS.

On peut parfois se sentir démuni en tant qu'agent PMS. Il n'est pas toujours facile de faire le lien entre les acteurs de l'école, entre les enseignants et les parents. Les agents PMS doivent, en effet, travailler constamment sur le relationnel et la communication avec les uns et les autres. Pour réaliser ce travail, il faut tout d'abord avoir la confiance des différents partenaires. Pour se rendre plus accessibles, certains agents PMS choisissent délibérément de travailler avec leurs portes ouvertes.

- **La précarité commence dans le regard !**

Il semble également que les agents PMS aient beaucoup de mal à lutter contre les préjugés et idées toutes faites que se font certains enseignants au sujet des familles précarisées. Les jugements de valeurs du style "ces enfants sont mal soignés par leurs parents" hantent encore certaines salles de prof. Les agents PMS travaillent sur les jugements et sur les préjugés afin de donner aux enseignants une meilleure

¹⁰⁷ Journée d'étude organisée par le FCPL, « La précarité accessible à tous », Namur, le 20 mars 2018.

¹⁰⁸ <http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=28>

compréhension des familles. Les agents PMS s'efforcent de permettre aux enseignants d'aborder les familles précarisées sous un autre angle avec des lunettes différentes, plus clairvoyantes et plus positives. Les familles précarisées ont, elles aussi, des préjugés sur l'école, sur les enseignants et sur les agents PMS. Philippe Defeyt, économiste et président du conseil supérieur du logement, ancien président du CPAS de Namur, explique que les familles précarisées pensent souvent que les agents PMS sont dans le contrôle¹⁰⁹. Certaines de ces familles précarisées ont peur qu'on leur enlève leur enfant pour le placer. Certains parents ont également un sentiment d'infériorité, ils se sentent jugés.

Pour un agent du centre PMS de Mons, la précarité commence dans le regard ! Il faut absolument casser les préjugés que l'on a envers certains parents.

C'est également l'avis de Vanessa, assistante en psychologie au PMS de Liège 7 : Je constate qu'il y a beaucoup de préjugés au sujet des parents. Certains enseignants font vite des rapports de cause à effet, notamment au niveau de la maîtrise de la langue française. On va trop vite faire un lien entre les difficultés de l'enfant et le bilinguisme. Certains enseignants disent que "parce que les familles ne regardent pas la télévision en français, cela veut dire que les enfants sont moins stimulés". Pour moi, on établit trop vite des liens de cause à effet par rapport à la culture d'origine, aux mœurs, aux traditions...

Pour Vanessa, le travail des agents PMS consiste surtout à pouvoir signifier aux parents qu'ils ne sont pas là pour les juger. *Il faut montrer aux parents que nous n'avons pas d'idées préconçues. Il y a dans nos entretiens avec les parents un espace de liberté, de confidentialité où ils peuvent construire leurs demandes par rapport à leurs enfants, par rapport à leurs observations. Il faut leur laisser une place légitime par rapport à leurs souhaits pour leurs enfants. A partir de là, en les impliquant, en les écoutant, on établit un lien de confiance indispensable. Les parents se rendent compte que nous sommes des acteurs au sein de l'école mais que nous avons également une indépendance et des valeurs parfois bien différentes de celles de l'école. C'est une étape importante sur laquelle nous nous attardons beaucoup. Lorsqu'il y a des difficultés dans la relation entre l'enseignant et les parents, nous essayons de participer aux moments de rencontre. On essaye aussi de faire un travail avec les enseignants de déconstruction. Cette famille ne semble pas se mobiliser pour la scolarité ou le comportement de son enfant. Qu'est-ce que la famille a déjà mis en place ? Qu'est-ce que l'école a déjà fait ? Pourquoi ? Comment ? Que faire de plus ?*

Les agents PMS sont en quelque sorte des analystes, des facilitateurs et des intermédiaires bien précieux dans les relations écoles-familles.

- **Codes différents**

Vanessa constate également qu'il y a énormément d'incompréhensions entre les attentes de l'école et les représentations des parents. Vinciane, qui dépend du centre PMS libre à Huy et qui travaille dans une école spécialisée, renchérit : *Les codes de l'école ne sont pas les codes des familles précarisées et c'est dès lors d'autant plus dur de faire du*

¹⁰⁹ Intervention de Philippe Defeyt à la journée d'étude organisée par le FCPL, « La précarité accessible à tous », Namur, le 20 mars 2018.



lien entre l'école et ces familles. Ces codes interviennent même dans les choses les plus élémentaires et les plus matérielles. A l'école, il faut avoir sa boîte à tartines, payer les jus, payer les frites, et d'autres choses. Cela n'a rien à voir avec la pédagogie, mais, déjà là, il y a des heurts avec des parents qui ne payent pas et qui ne voient pas l'utilité d'avoir tout cela.

- **Repli sur soi**

Vanessa explique aussi que dans le quartier d'une des écoles dont elle s'occupe, il y a plusieurs communautés dont l'une est turque et est très présente. Celle-ci développe des défenses par rapport à l'école. Vanessa ressent un repli sur soi de la part de cette communauté qui a ses propres codes. Cela a pour conséquence la baisse de la présence des parents aux réunions de parents. *Je n'ai pas l'impression qu'il y ait un désintérêt des parents vis-à-vis de l'école. Les parents voient bien la nécessité de mettre leurs enfants à l'école. Il n'y a d'ailleurs pas trop d'absentéisme. Mais il y a, cependant, un énorme travail à faire au niveau de la communication et des relations entre les parents et les enseignants.*

- **Enseignement à encadrement différencié et spécialisé**

Au niveau pédagogique, au niveau de l'enseignement à encadrement différencié et spécialisé, les enseignants ne donnent pas beaucoup de devoirs étant donné les trajets qui sont longs (les enfants sont parfois plus de deux heures dans les cars !), alors les parents ne voient pas bien où en sont leurs enfants dans leur scolarité. Ils ne sont pas non plus présents à la grille de l'école pour parler avec les enseignants. Tout cela ne facilite pas le partenariat école-familles. Les parents ne peuvent plus mesurer le niveau de l'enfant. Quand les enfants arrivent en fin de primaire et que nous venons avec des décisions sur l'orientation de l'enfant (soit pour qu'il reste dans l'enseignement spécialisé, soit pour qu'il fasse une première différenciée...), on sent qu'il y a un décalage entre tout ce que les enseignants auraient pu dire et qu'ils n'ont pas pu dire et ce que les parents pensent. Et donc, nous en tant qu'agent de PMS, nous devons pallier ce manque de liens, explique Vinciane.

- **Efficacité des réunions de parents ?**

Les agents de PMS remarquent que les parents ne viennent pas souvent aux réunions de parents et qu'elles sont inefficaces. Vinciane explique que les écoles auraient tout intérêt à travailler en impliquant davantage les enfants. *Quand nous avons du monde aux réunions de parents, c'est quand nous exposons les travaux des enfants, explique-t-elle. Quand les familles viennent en masse, c'est aussi quand il y a des soupers boulettes ou des fêtes à l'école où les enfants sont présents et participent.*

Là où l'enfant vibre, on doit aller. On est trop passif dans notre manière de travailler, affirme un autre agent PMS.



- **Entraide parentale**

Pour Amélie Poliart, agent du PMS : *Les parents devraient plus se parler entre eux à la sortie de l'école. Il n'y a rien de tel que des parents qui partagent leurs expériences quant à l'éducation de leur enfant.*

C'est aussi ce que pense Pascale Garnier¹¹⁰, professeure à Paris XIII : *Les relations que les parents peuvent tisser entre eux sont très importantes ! Il faut que les parents communiquent entre eux. L'école fondamentale est la première institution où va se créer une socialisation des enfants mais aussi des parents. Cette socialisation est essentielle.*

¹¹⁰ Intervention de Pascale Garnier, Professeure Paris XIII au Colloque « Le pacte et l'école maternelle : enjeux et perspectives », organisée par la Haute Ecole Galilée – Campus Galileo – 18 mai 2018.

Le secret d'une éducatrice : la disponibilité

Amina est éducatrice dans une école fondamentale à Bruxelles et nous a demandé à plusieurs reprises de venir l'aider au sein de son école à créer une association de parents. Nous lui avons demandé¹¹¹ ce qu'elle pensait de ce partenariat. Voici sa réponse :

Le partenariat école-famille a pour moi un rôle ultra important au sein de l'établissement ainsi que dans la vie de tous les jours. Parents et école sont complémentaires. L'un ne peut pas aller sans l'autre. L'école a pour but d'enseigner et de parfaire une certaine éducation, les parents éduquent de façon plus profonde et ont pour mission "d'escorter" leurs enfants dans cet enseignement. Il n'y a pas de secret, si nous voulons des élèves exemplaires, nous devons d'abord collaborer avec leurs exemples : LES PARENTS.

Mais pour cette éducatrice, le partenariat n'est pas toujours aisé. *Le plus grand problème semble être la langue. Le frein que je peux rencontrer par moments, est celui de la langue. Bien que nous soyons dans une école multiculturelle, avec plusieurs collègues également d'origines différentes, nous ne sommes malheureusement pas si polyglottes que cela (une dizaine d'origines différentes). Pour régler ce souci, nous avons donc fait appel à une maman parlant le français ainsi que la langue de son pays d'origine. Cela nous a apporté beaucoup d'aide. D'une part, parce que cela valorisait la maman qui "habituellement" ne fait pas beaucoup de choses en dehors de son ménage et, d'autre part, pour pouvoir faciliter le dialogue. Nous avons également mis en place des cours de français au sein de notre établissement à raison de deux jours par semaine, afin que les parents puissent y participer.*

Pour Amina, le temps et la disponibilité envers les parents est sans doute le secret d'une bonne relation entre les parents et l'école. Les parents apprécient quand on les écoute réellement, qu'on les considère et que l'on apporte des réponses à leurs questions : *Ce qui est le plus précieux est ma disponibilité. Les parents ont besoin d'avoir des réponses à leurs questions, à leurs inquiétudes n'importe quand, n'importe comment. Après tout, il s'agit tout de même de leurs enfants.*

Pour Amina, la direction a également beaucoup d'importance. Si elle soutient ses enseignants, si elle désire que les relations soient harmonieuses et qu'elle met en place toutes les conditions pour que ce partenariat se passe au mieux, c'est déjà un très bon signe : *J'ai la chance d'avoir une excellente directrice qui me fait confiance et me soutient énormément dans mes projets, j'arrive donc à me libérer sur mon après-midi durant quelques minutes pour me consacrer aux parents. J'organise plein d'activités diverses, extérieures, intérieures, je fais participer les parents à notre vie scolaire en les valorisant de toutes les manières. Finalement, on crée une complicité et même une "amitié" dans la limite professionnelle, si je puis dire, qui encourage les mamans à être présentes pour la vie de l'école, pour leurs enfants, pour les institutrices et pour elles-mêmes avant tout. Elles s'aperçoivent qu'elles ne vivent pas seulement pour faire le ménage et cuisiner, et que ce sont des personnes, avant d'être des mamans, qui peuvent servir la société et apporter plein de choses, à leurs manières (couture, tricot, jeux, comptines, etc.)*

¹¹¹ Interview effectuée par France Baie (UFAPEC) – le 24 mai 2018.

Des médiateurs scolaires centrés sur le relationnel

Il ne faut pas confondre le service de médiation scolaire avec les personnes qui travaillent dans l'école sous divers statuts (éducateur, assistant social, psychologue, APE - reliquat du ZEP) qui ont pour mission de créer du lien, de venir en aide aux familles, qui mènent des projets afin de susciter l'information, l'association ou l'implication des parents dans la scolarisation de leur enfant. Ces personnes appelées souvent « médiateurs scolaires » ont souvent une mission de médiation sociale et culturelle, organisent l'accueil hebdomadaire des parents à l'école (par exemple : café des parents), présentent l'école et les projets aux parents, font en sorte que la participation des parents soit effective, aident à la création d'un comité des parents, organisent des ateliers-échanges de soutien à la parentalité, organisent des activités qui favorisent la socialisation et améliorent le climat relationnel, mènent des ateliers de communication, des conseils de coopération, veillent aux espaces de démocratie (conseil de délégués de classe, animent des concertations entre enseignants, sont présents au conseil de participation, etc.).

A côté de ces personnes qui ont une mission de médiation sociale et culturelle, il y a aussi les médiateurs scolaires du Service de médiation scolaire¹¹².

Ce Service Médiation scolaire intervient dans l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé. Cependant, dans des circonstances exceptionnelles, avec dérogation préalable de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, les médiateurs peuvent intervenir ponctuellement dans les établissements d'enseignement fondamental.

Les directions d'école elles-mêmes, mais aussi les enseignants, les éducateurs, les élèves, les parents d'élèves, les services d'aide à la jeunesse ou toute personne inquiète par rapport à la situation d'un élève peuvent faire appel aux médiateurs scolaires.

- **A quoi sert un médiateur scolaire ?**

Pour le savoir, nous avons posé cette question au Service de médiation scolaire. Juliette Vilet¹¹³, coordinatrice pédagogique à Bruxelles, explique : *Le médiateur scolaire facilite le dialogue entre les acteurs. La médiation est un processus qui permet d'éviter les tensions, les conflits et qui invite les parties à échanger leurs points de vue, leurs besoins,*

¹¹² Parmi les dispositifs de prévention du décrochage et de la violence en milieu scolaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles a créé, il y a presque 20 ans, un Service de médiation scolaire. Ce Service comprend 86 médiateurs répartis à Bruxelles et en Wallonie selon deux fonctionnements : 1) en Région bruxelloise, les médiateurs sont « internes » : ils sont présents dans les établissements scolaires tout au long de l'année. 2) en Région wallonne, les médiateurs couvrent une zone géographique déterminée et interviennent dans les établissements scolaires à la demande sans y être affectés. Le Service de médiation offre un espace d'accueil, d'écoute et de dialogue qui a pour objectif de favoriser le bien-être de tous dans l'école. Il propose de travailler les conflits et tensions qui peuvent exister dans les relations entre des élèves, entre des parents d'élèves et les membres du personnel, entre les membres du personnel et des élèves ou groupe classe. Les médiateurs du Service de médiation scolaire ne sont pas habilités à travailler les conflits entre membres du personnel. <http://www.enseignement.be/index.php?page=4264>

¹¹³ Interview de Juliette Vilet effectuée le 11 juin 2018 par courriel par France Baie (UFAPEC).



et à construire leurs propres solutions. La médiation peut être activée en cas de violence, conflit, tension, incompréhension, inquiétude, sentiment d'injustice, rupture de lien et décrochage scolaire... Il est important de souligner que le médiateur est un tiers neutre : il n'affiche pas de jugement concernant les valeurs, la culture, le mode de pensée de quiconque. Il ne prend pas parti et s'assure que les personnes en processus de médiation font l'objet d'une attention équitable.

Le médiateur respecte le projet d'établissement tout en conservant son indépendance. Le médiateur n'est l'avocat ni des adultes de l'école, ni des élèves. Il ne défend aucun point de vue en particulier. Son rôle est de permettre l'expression du point de vue de chacun. En ce sens, un médiateur n'impose pas un accord ou une solution. La médiation est un processus libre qui ne peut se réaliser qu'avec l'accord des parties concernées. Chacun est libre de refuser ou d'interrompre une médiation à tout moment. Le médiateur s'assure de l'accord des personnes concernées et explore avec celles-ci leurs propres solutions. Le médiateur est tenu au secret professionnel (confidentialité absolue des situations dans les limites de l'assistance à personne en danger).

Le médiateur scolaire intervient donc aussi dans les relations école-familles en essayant de trouver des solutions aux conflits ou aux problèmes qui peuvent se vivre à l'école.

Juliette Vilet nous explique combien le métier se centre sur le relationnel entre deux parties, individuelles ou collectives. Les médiateurs scolaires agissent surtout pour gérer des conflits et examiner avec l'ensemble des acteurs de l'école comment faire en sorte que les relations soient meilleures. Les parents et les Associations de Parents peuvent faire directement appel à eux. Juliette Vilet nous avoue compter sur le Pacte pour un Enseignement d'Excellence pour que les médiateurs scolaires interviennent aussi au niveau de l'enseignement fondamental ordinaire et pas seulement quand il s'agit de circonstances exceptionnelles.

Troisième partie : Freins au partenariat dans les écoles à encadrement différencié

Si le partenariat école-familles semble être, dans l'ensemble, bénéfique pour de nombreux acteurs scolaires, il est parfois ébranlé par un certain nombre de freins. En voici quelques-uns.

- **L'absentéisme parental**

« Ce sont les parents que l'on voudrait justement voir davantage à l'école qui ne viennent pas aux réunions de parents ou aux activités qui leur sont proposées », vous diront les enseignants. L'absentéisme parental peut être un véritable frein au partenariat école-familles. Effectivement, comment parler du parcours scolaire et de la vie de l'enfant lorsqu'il n'y a pas d'interlocuteur en face de soi ? Comment participer aux activités proposées lorsque l'on ne vient que rarement à l'école ? Mais plutôt que de juger, ne faut-il pas davantage s'interroger au sujet de cet absentéisme ? Pour le psychologue-chercheur Jean-Yves Rochex¹¹⁴, les parents ne sont certainement pas tous démissionnaires et l'absentéisme ne doit pas être pris comme du désintérêt : *Une chose est de constater et de déplorer que nombre de familles ne participent pas aux initiatives que l'on organise pour elles, autre chose est d'en inférer qu'elles se désintéressent du sort et de la scolarité de leurs enfants. Les travaux de recherche, comme l'expérience quotidienne de rencontre avec elles, montrent que ces familles, même les plus démunies, sont très loin d'être indifférentes à la scolarité de leurs enfants ; elles en sont même parfois tellement hantées qu'elles ne peuvent mettre les pieds à l'école, ce qui n'est évidemment pas du tout la même chose*¹¹⁵.

Cet absentéisme que l'on considère souvent à tort comme de la démission n'a-t-il pas certaines explications ? Certains parents ne viennent pas à l'école parce qu'ils ont d'autres préoccupations ou d'autres priorités comme celle de trouver un emploi, se nourrir, trouver un logement, se soigner ou soigner leurs proches, effectuer des démarches administratives par rapport au CPAS, se mettre en ordre par rapport au chômage, effectuer des démarches par rapport aux services d'immigration, etc. Certains ne viennent pas à l'école parce qu'ils ont peur de cette institution.

- **Peur de l'école**

Pourquoi les parents auraient-ils peur de l'école ? Les recherches, études et rencontres dans les écoles nous montrent que certains parents se sentent incompetents ; ils ont peur de ne pas comprendre ce qu'on va leur raconter. Ils savent que leur français va faire défaut et qu'ils ne pourront pas facilement s'exprimer. Ils ressentent du mépris à leur égard et un manque de considération. Nombreux d'entre eux ont un mauvais souvenir de l'école qui ne les pas épargnés. En effet, ils ont été eux-mêmes en échec ou ont été exclus

¹¹⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Yves_Rochex

¹¹⁵ J-Y. ROCHEX, *La « théorie » du handicap socio-culturel, une explication ethno-centriste qui n'explique rien*, in *Dialogue* n°96-97, Pratiques de Savoir en banlieue, 2000.

de l'école. Ils ont pour réaction de se méfier et de se protéger. Ils ont peur de cette institution qui les « convoque ». Ils ont également peur de dévoiler une partie de leur intimité et de leur vie privée. Ils ont peur que les services sociaux leur enlèvent ou placent leurs enfants. Dans leur logique, ils s'attendent à recevoir des critiques sur leur manière d'éduquer leur enfant. Ils s'attendent à ce qu'on leur reproche leur manque de présence et leur impuissance. Ils en ont assez de ne recevoir que du « négatif ». Certains ont trop confiance en l'institution et ne voient pas ce qu'ils pourraient apporter à ce haut lieu de savoir, ils ont peur de ne pas être à la hauteur. D'autres ont peur de l'école parce que si leur enfant réussit, il changera de statut social et ils perdront peut-être leur enfant. D'autres encore sont analphabètes et n'osent pas l'avouer...

- **L'analphabétisme**

L'analphabétisme est un fameux un frein et mérite que l'on s'y arrête. En 1978, l'UNESCO définit l'analphabétisme fonctionnel (appelé couramment illettrisme) non seulement comme le fait de ne pas être capable de lire et d'écrire des phrases simples, mais aussi de ne pouvoir *s'engager dans toutes les activités pour lesquelles les compétences de lecture et d'écriture sont exigées, dans le but d'assurer le fonctionnement efficace de son groupe ou de sa communauté*¹¹⁶.

En Belgique 10 % d'adultes sont des analphabètes fonctionnels¹¹⁷. Ces adultes ne savent ni lire ni écrire dans leur langue d'origine. Aujourd'hui, trop nombreux sont encore les parents qui ont reçu certaines bases à l'école, mais qui n'ont hélas, à cause des circonstances de pénibilité sociale, pas poursuivi leur scolarité, fixé les apprentissages, été trop vite dirigés dans des filières de relégation, orientés dans l'enseignement spécialisé, ou dans des écoles dont la pédagogie ne leur correspondait pas... Certains d'entre eux ont aussi totalement décroché... Certains parents, issus de milieux très précaires et souffrant de troubles d'apprentissage (dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, etc.) n'ont pas reçu les outils et le soutien nécessaire pour continuer leur scolarité dans de bonnes conditions, tout simplement parce que ces outils et ces soutiens coûtent cher. Beaucoup de ces parents ont cumulé les problèmes et accumulé les retards. Comme l'UFAPEC l'a souligné dans son mémorandum 2014 : *il s'agit de tenir compte des parents analphabètes et de leur difficulté à pénétrer le monde de l'école et de s'approprier ses codes*¹¹⁸.

Les parents d'origine étrangère ne connaissant pas bien le français ne sont pas à assimiler, pour autant, aux analphabètes. En effet, pour la plupart, ces parents d'origine étrangère ne sont pas depuis longtemps en Belgique et n'ont pas suivi leur scolarité en Belgique. Ils ne maîtrisent pas le français pour cette raison. En revanche, ils maîtrisent souvent parfaitement leur langue d'origine et savent écrire et lire dans leur langue. L'asbl *Lire et Ecrire* insiste sur cette distinction : *Soulignons aussi que l'apprentissage du français comme langue étrangère ou langue seconde par des personnes maîtrisant la lecture et l'écriture dans leur langue maternelle ou leur langue de scolarité ne peut en aucun cas*

¹¹⁶ http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/images/documents/pdf/relais_alpha/lee_fiche1.pdf

¹¹⁷ Dominique HOUSSONLOGE, *Les relations école-famille quand les parents ne lisent pas et n'écrivent pas. Le point de vue des parents*. Etude UFAPEC, décembre 2012 - <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2012/3612-et2-parents-en-alpha.pdf>

¹¹⁸ Mémorandum 2014, Janvier 2014, p. 31 - <http://www.ufapec.be/politique-scolaire-1/memorandum-2015/memorandum-2014.html>

être assimilé à de l'alphabétisation. En effet, ces personnes ne peuvent être considérées comme analphabètes ou illettrées. On parle d'alphabétisation, d'alphabétisme ou d'illettrisme, uniquement pour les personnes qui n'ont jamais (ou pas assez) appris à lire et à écrire, et ce, dans quelle que langue que ce soit¹¹⁹.

D'autres parents issus de l'immigration sont depuis longtemps en Belgique, et ne maîtrisent pas non plus le français pour d'autres raisons : repli identitaire, repli sur soi, mauvaise intégration, etc.

Certains étrangers peuvent être également analphabètes dans leur langue d'origine.

Que le parent soit belge analphabète ou étranger alphabète ou encore étranger analphabète, la langue française et, plus particulièrement, l'écrit peuvent donc poser de gros problèmes d'intégration et avoir pour conséquence l'exclusion.

- **La langue française**

Lorsque l'on ne maîtrise pas la langue française, les rapports avec l'école deviennent fort compliqués. De nombreux parents n'osent pas ou plus venir à l'école de peur de ne pas comprendre. D'autant que la langue française, on le sait, est particulièrement difficile à apprendre et à comprendre.

- **L'écrit**

Les chercheurs et sociologues, Eric Mangez, Magali Joseph et Bernard Delvaux, font le constat que *l'écrit n'est sans doute pas le meilleur moyen de communiquer avec les familles défavorisées en raison du rapport souvent négatif qu'elles entretiennent avec celui-ci, un grand nombre d'entre elles n'ayant pas terminé leur scolarité. Le journal de classe n'est pas consulté, les lettres envoyées sont mises de côté... Très souvent, les mots glissés dans le cartable de l'enfant et destinés aux parents se perdent ou ne sont pas lus ou pas pris en compte. Le personnel scolaire peut alors tenter de prendre contact avec les familles via des intermédiaires, tels qu'un voisin, un parent, un ami ou se rendre directement à leur domicile. Il apparaît ainsi que la manière la plus utilisée et la plus efficace de communiquer une information à des parents est de profiter de leur venue à l'école pour les informer*¹²⁰.

Pourtant le journal de classe est encore souvent utilisé dans les écoles à encadrement différencié. Si le journal de classe est l'agenda que l'élève utilise pour gérer son temps scolaire, lister les matières, les devoirs et leçons à revoir et à réaliser à la maison, il est également pratiquement le seul canal pour que l'enseignant puisse transmettre une information aux parents. Souvent, il est demandé aux parents de le consulter tous les

¹¹⁹ http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/images/documents/pdf/relais_alpha/lee_fiche1.pdf

¹²⁰ E. MANGEZ, M. JOSEPH, B. DELVAUX, *Les familles défavorisées à l'épreuve de l'école maternelle*, Collaboration, lutte, repli, distanciation – Centre de recherche interdisciplinaire pour la solidarité et l'innovation sociale – CERISIS, UCL, octobre 2002, pp. 41.42.

https://www.researchgate.net/profile/Eric_Mangez/publication/266615303_Les_familles_defavorisees_a_l%27epreuve_de_l%27ecole_maternelle_Collaboration_lutte_repli_distanciation/links/5857e85608ae3852d2542205/Les-familles-defavorisees-a-lepreuve-de-lecole-maternelle-Collaboration-lutte-repli-distanciation.pdf

jours et de le signer. Pour les parents comme pour les enseignants, dans l'enseignement fondamental, le journal de classe et la farde de communication (farde école-maison) sont des outils de communication importants et essentiels. En effet, ceux-ci sont utilisés pour faire le lien. Comment faire autrement pour fixer ou demander un rendez-vous, avertir d'une absence, émettre des remarques sur le vécu de l'enfant que cela soit à l'école ou à la maison ? Le bulletin, lui aussi, est un outil écrit. Grâce au bulletin, les enseignants peuvent faire le point sur les évaluations, le comportement et l'évolution de l'enfant et émettre des avis et des recommandations sur le parcours scolaire de l'enfant. Comme les enseignants de l'enseignement fondamental savent pertinemment bien que tous les parents ne maîtrisent pas bien l'écrit, ils comptent sur la présence des parents à la réunion de remise du bulletin pour expliquer oralement tout cela aux parents. Hélas, les parents des élèves issus de milieux socio-économiquement faibles viennent rarement à ces rendez-vous.

- **Les règles formelles**

On sait que certaines règles formelles (par exemple, rédaction d'un règlement d'ordre intérieur pour la création du comité de l'association de parents ou du conseil de participation) sont indispensables au bon fonctionnement démocratique de certains organes de l'école dans lesquels les parents sont acteurs. Cependant, pour certains parents précarisés, ces règles formelles semblent être également un véritable frein. Dans certaines écoles fondamentales en encadrement différencié où le public est varié au niveau socio-économique, cela peut même poser des problèmes et être même source de conflits.

Témoignage d'un papa d'une école à Forest :

Je vous téléphone pour annuler notre rendez-vous pour créer une association de parents. Cela fait trois fois que Françoise, la dame qui voulait créer une association de parents avec moi, décommande notre rendez-vous. Elle trouve à chaque fois de fausses excuses. Je crois, qu'en fait, elle n'a pas envie de rentrer dans un cadre. Elle est issue d'un autre milieu social que le mien. Quand elle écrit, elle fait beaucoup de fautes d'orthographe. Moi, j'aurais voulu créer cette association de parents dans les règles, en organisant des élections, en rédigeant un règlement d'ordre intérieur de l'association de parents, en faisant tout cela de manière démocratique. Mais elle, elle veut plutôt faire les choses tout de suite, se rendre utile, faire des choses manuelles, vendre des crêpes, sans pour autant légiférer, sans mettre des règles... Elle a fait récemment un calendrier. Et tout cela, elle le fait très bien. Je suis arrivé dans cette école parce que ma fille est dysphasique et cette école mettait justement en place des choses pour les élèves à besoins spécifiques. Je savais qu'il y avait beaucoup d'étrangers primo-arrivants et aussi des parents à faibles revenus mais cela ne me dérangeait pas du tout. Cette expérience m'a déçu, je n'ai plus envie de m'investir. Nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde. L'école est pourtant demandeuse d'une association de parents¹²¹.

¹²¹ Contact téléphonique le 8 mars 2018.

- **La culture scolaire et les codes**

La sphère scolaire et la sphère familiale sont deux entités distinctes et complémentaires. La sociologue Danièle Mouraux, dans un de ses ouvrages¹²², parle de famille « ronde » et d'école « carrée » pour expliquer cette distinction. Elle explique que les familles sont rondes parce qu'elles sont plus dans l'affectif, le personnel, le particulier, l'appréciatif, le spontané... L'école, elle, se base plus sur le cognitif, le professionnel, l'universel, l'évaluatif. Chaque entité a sa propre culture. Chacune véhicule ses codes, détermine ses enjeux. Il est parfois difficile pour les parents de comprendre ce que l'école attend d'eux et de leurs enfants. Il est parfois également complexe pour l'école de comprendre ce que les parents attendent d'elle. Et cette difficulté l'est encore davantage pour les familles précarisées. En effet, nous venons de le voir, les familles précarisées sont, sans vouloir néanmoins généraliser, plus dans l'immédiateté, dans le concret et dans les aspects pratiques des choses. Elles attachent une grande importance aux éléments de la vie quotidienne : la sécurité, la nourriture, le calme, la prévention de la violence, le respect de l'autre, le fait que leur enfant soit « gentil ». Souvent, l'écrit, l'abstrait les rebutent. De nombreuses familles précarisées ont une image de l'école « traditionnelle » : l'école est là pour apprendre à compter, lire, écrire et ne pas trop innover (*jouer n'est pas apprendre !*). L'éducation est du ressort des parents. Chaque famille propose sa vérité, ses principes et ses valeurs. L'école vise l'objectivité, l'universel, la vérité prouvée. On peut parler, dans certains cas, de choc culturel entre l'école et les familles. Ce choc peut même amener des conflits. Et pourtant, pour grandir et bien évoluer, l'enfant n'a-t-il pas besoin de ces deux repères complémentaires ?

Julie, enseignante, explique qu'il y a un énorme décalage entre la culture scolaire et la culture des familles précarisées. *Plus de la moitié des parents de notre école n'ont pas fait leur scolarité en Belgique. Donc, ils ont connu une école différente de ce que nous pouvons leur proposer en Belgique, peut-être plus traditionnelle. De manière générale, même pour nous tous, l'école est de toute façon déjà décalée par rapport à ce que l'on vit aujourd'hui. Je pense au numérique et à bien d'autres choses...*

Encore une fois, on se rend compte que, pour réussir à l'école mais aussi pour se fondre dans la masse des parents ou jouer la carte du partenariat, il faut avoir intégré les codes et valeurs de l'école...

- **Le repli sur soi**

Pour certains parents issus de l'immigration, la vie sociale se fait au sein de la communauté d'origine, donc pas besoin de faire l'effort de rencontrer d'autres nationalités à l'école. Certains parents n'ont pas envie d'apprendre la langue française parce qu'ils s'en sortent au sein de leur communauté.

Le repli sur soi est dû également à une pression sociale forte qui met l'accent sur les religions, les différences culturelles... Aujourd'hui, certaines personnes issues de

¹²² D. MOURAUX, *Entre rondes Familles et Ecole carrée... L'enfant devient élève*, De Boeck, 2012.

*l'immigration se réfugient en communauté et entretiennent un climat identitaire fort. La radicalisation de certains quartiers de Belgique en est la preuve inquiétante et concrète*¹²³.

Une enquête de PLS (Pour La Solidarité)¹²⁴, réalisée en collaboration avec le CeMIS¹²⁵ de l'Université d'Anvers et éditée par Fondation Roi Baudouin explique un élément-facteur qui provoque ce repli : la discrimination. D'après cette enquête, la discrimination sur le marché de l'emploi ou à l'école, dont souffrent régulièrement les personnes d'origine immigrée, constitue une cause de ce repli... Les stéréotypes diffusés par les médias et le poids de la colonisation continuent à se faire sentir. Les expériences négatives vécues par l'entourage des populations issues de l'immigration, le racisme et certains facteurs exogènes viennent renforcer l'ampleur des conséquences désastreuses de la discrimination et joue un rôle sur le repli sur soi. *L'accumulation d'expériences négatives dans divers domaines, couplée à une situation socio-économique précaire, au manque de capital social « utile » et au manque de pratique professionnelle, renforce encore ces processus d'exclusion*¹²⁶.

¹²³ F. BAIE, *L'émancipation sociale des femmes issues de l'immigration passe-t-elle aussi par leur implication à l'école ?*, Analyse UFAPEC, novembre 2016. <http://www.ufapec.be/nos-analyses/2416-emancipation-femme-immigrees-via-ecole.html>

¹²⁴ PLS - <http://www.ess-europe.eu/fr/page/pour-la-solidarite-1>

¹²⁵ CeMIS- <https://www.uantwerpen.be/en/research-groups/cemis/>

¹²⁶ Fondation Roi Baudouin, « *L'auto-discrimination* » : un obstacle supplémentaire dans la quête d'un emploi pour les jeunes issus de l'immigration », Enquête 2015. <http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/ed-2015-autodiscrimination.pdf>

Pistes et Conclusion : Comment faciliter le partenariat ?

Changements pour l'Égalité (CGé) et ATD Quart-Monde ont rassemblé les avis des enseignants et de professionnels qui travaillent dans l'école ou autour de l'école, les paroles des parents et des jeunes qui vivent ou ont vécu la pauvreté, l'exclusion sociale et scolaire. Ce travail a abouti à une brochure¹²⁷ que l'UFAPEC a soutenue.

Dans le cadre de « Décolâge ! »¹²⁸, la Fondation Roi Baudouin a proposé aux écoles maternelles d'explorer la question des relations familles-école. En 2013, elle a lancé un appel à projet visant à favoriser ces relations. Un des aspects de ce projet était un processus d'intervision confié à Changements pour l'égalité (CGé)¹²⁹. Cette association a organisé et animé trois journées de rencontres et de réflexions. Plus de 80 acteurs de l'école provenant de 28 écoles maternelles et de 19 centres PMS ont répondu positivement à l'appel et participé à ces interventions. Ce fut l'occasion d'échanger sur de bonnes pratiques. A la suite de ces rencontres, un rapport¹³⁰ a vu le jour. Tout au long du développement du projet, des chercheurs, conseillers pédagogiques et différents acteurs du monde scolaire, qui composaient le jury de ce projet, ont prodigué des suggestions et des encouragements. L'UFAPEC faisait partie de ce jury.

Sur base de ces deux rapports, mais également à la lumière de nos lectures, de nos interviews, de nos rencontres et animations avec les parents des écoles fondamentales de l'encadrement différencié (maternelles et primaires), avec les PO, les directions, les enseignants, les agents du PMS, les AMO, les éducateurs, la Fédération des écoles de devoirs, les médiateurs scolaires et les sociologues, **l'UFAPEC en conclut que le partenariat école-familles dans les écoles à encadrement différencié est très bénéfique pour les enfants, leur épanouissement et leur scolarité.**

Le partenariat école-familles vise des enjeux de société importants : combattre les inégalités, mieux vivre ensemble, réduire les échecs scolaires... Nous l'avons vu, les enfants réussissent mieux à l'école lorsque leurs parents comprennent l'importance de l'école, le fonctionnement du système d'éducation et peuvent apporter leur soutien d'une manière ou d'une autre à leur enfant tout au long de sa scolarité.

L'UFAPEC pense également que la participation de tous les acteurs de l'école, y compris des familles précarisées, contribuera à un « mieux vivre ensemble » et à une société plus démocratique.

Cependant, nous avons pu constater, lors de notre étude, que ce partenariat est encore aujourd'hui entravé par certains freins (absentéisme parental, peur de l'école, analphabétisme, langue française, communication majoritairement par l'écrit, règles formelles, culture et codes scolaires, repli communautaire...).

¹²⁷ CGé – ATD Quart-Monde – *Pour une école où tous réussissent* – « Nos ambitions pour l'école 2017 » - Production collective du groupe de croisement des savoirs. <http://atd-quartmonde.be/cms/wp-content/uploads/2018/03/NosAmbitionsPourEcole-BrochureWeb.pdf>

¹²⁸ <http://www.enseignement.be/index.php?page=26594>

¹²⁹ Changements pour l'égalité -CGé – Mouvement socio pédagogique qui défend l'accès et de réussite à l'école pour tous les élèves, <http://www.changement-egalite.be/>

¹³⁰ T. JEUNEJEAN, A. CHEVALIER, S. GROSJEAN, M. TELLER, *op. cit.*



Pour faciliter ce partenariat, l'UFAPEC a pointé quelques pistes qui pourraient agir comme véritable tremplin dans le domaine du partenariat école-familles dans l'enseignement fondamental à encadrement différencié.

- **1) Travailler de manière collégiale et développer des stratégies**

Pour qu'un partenariat fonctionne bien, il faut que le choix de **travailler avec les familles soit un choix collectif**. L'UFAPEC pense que chaque école fondamentale en encadrement différencié devrait penser à développer une « stratégie parents » pour faciliter le partenariat et être davantage attentive aux familles les plus précarisées. Comment, en effet, soutenir et accompagner les parents précarisés sans les stigmatiser, sans les renvoyer à une position d'assistés ou de subordonnés ?

Afin que les **actions soient décidées collégalement avec l'ensemble des acteurs de l'école, le conseil de participation pourrait réfléchir à cette stratégie**. La dynamique de groupe au sein des écoles et le besoin de travailler en équipe (en y incluant parfois les enfants) peut être une première piste.

Pour l'UFAPEC, afin de réconcilier les parents avec l'école, il faut davantage les écouter, les respecter et les impliquer. Il faut travailler "avec" les familles précarisées et pas "sur" celles-ci.

Nous l'avons vu, la **langue française** est un frein important au partenariat école-familles dans les écoles fondamentales à encadrement différencié. Les écoles, avec l'ensemble des acteurs de l'école, devraient réfléchir également à « **une stratégie linguistique** » pour communiquer avec les parents.

Pour ATD Quart Monde, le CGé et également l'UFAPEC, pour réfléchir à ces stratégies de manière collégiale, il est également indispensable que **les professionnels et les parents disposent de moyens (temps, locaux) nécessaires pour réfléchir et travailler ensemble**. *Cela nécessite de chercher les horaires où professionnels et parents peuvent se rendre disponibles en même temps. Il est indispensable que cet investissement soit reconnu, en particulier en intégrant ces temps de concertation et de dialogue dans leurs horaires de travail¹³¹.*

Beaucoup de choses ont déjà eu lieu pour travailler avec les familles précarisées, mais elles n'ont pas été assez valorisées. **Pour l'UFAPEC, il faudrait essayer les bonnes pratiques pour que les écoles puissent s'en inspirer et transposer ces expériences dans leurs propres établissements.**

¹³¹ CGé – ATD Quart-Monde – *Pour une école où tous réussissent* – « Nos ambitions pour l'école 2017 » - Production collective du groupe de croisement des savoirs. <http://atd-quartmonde.be/cms/wp-content/uploads/2018/03/NosAmbitionsPourEcole-BrochureWeb.pdf>

- **2) Faciliter un dialogue égalitaire**

Il est indispensable que les rencontres école-parents soient pensées et organisées pour faciliter le dialogue et faire en sorte que ce dialogue soit aussi égalitaire que possible, dans le respect des uns et des autres.¹³²

Pour **faciliter une coopération équitable** entre l'école et les familles précarisées au sein de l'école, il faut également **reconnaître les parents réels, c'est-à-dire tels qu'ils sont**. Lorsque l'on parle de parent réel, ce n'est pas le parent idéal. Ce n'est pas le parent avec des rôles que l'on a définis pour lui et sans lui.

Pour faciliter le dialogue égalitaire, l'UFAPEC pense que les acteurs scolaires auraient tout intérêt à :

- **Diversifier les moyens de communication**

L'écrit n'est pas maîtrisé par tout le monde et pourtant il est encore souvent utilisé pour communiquer des informations aux parents. L'oral et le visuel sont des supports plus accessibles pour les parents précarisés.

Lors de nos animations avec les parents, nous avons constaté que, pour inviter mais aussi échanger avec les parents, il est préférable de **privilégier l'oral et le visuel plutôt que l'écrit**. L'information passe également beaucoup par le bouche à oreille (ex : distribution de petits tracts à la sortie de l'école en plusieurs langues, rappel fait oralement aux parents par la personne qui fait l'accueil). Il est important aussi de « déjargoniser ». Certaines écoles utilisent également des supports vidéo, des photos, des pictogrammes ou des affiches pour faire passer des messages.

- **Viser l'explicitation comme condition de la démocratisation**

L'UFAPEC pense qu'il **faut davantage informer et expliquer les choses aux parents. Il est également important de définir les règles des échanges, baliser le terrain et savoir les rôles et la place de chacun des acteurs, dans le respect et l'application des prescrits décrétaux**. Plus on est dans l'implicite et la connivence, plus on renforce les inégalités. Quand les choses se disent, quand elles sont mises à plat, tout se passe mieux. L'UFAPEC pense que notre société sera plus démocratique si on explicite davantage et si on ne fait pas fonctionner la connivence culturelle qui est une connivence de classes sociales.

Trop souvent les parents précarisés souffrent de mésinformation, d'un manque de considération. Ils sont souvent enfermés dans une relation asymétrique avec l'école. Les parents, qu'ils soient précarisés ou non, n'aiment pas être infantilisés ! Le respect d'autrui passe également par le regard et la manière dont on aborde l'autre.

- **Aider les parents à décoder la culture scolaire**

¹³² CGé – ATD Quart-Monde, *Pour une école où tous réussissent – « Nos ambitions pour l'école 2017 »*, production collective du groupe de croisement des savoirs, p. 29. <http://atd-quartmonde.be/cms/wp-content/uploads/2018/03/NosAmbitionsPourEcole-BrochureWeb.pdf>



Les parents issus de milieux défavorisés ont une culture éloignée de la culture scolaire. Décoder la culture scolaire n'est pas donné à tout le monde et souvent les parents de milieux socio-économiques plus élevés se sentent les plus à l'aise avec tous les codes scolaires. **L'UFAPEC pense que les acteurs scolaires devraient davantage rendre visibles et lisibles les pratiques scolaires.**

- Favoriser les rencontres avec l'école

Pour l'UFAPEC, il est important d'offrir aux parents des possibilités de rencontrer et de communiquer avec les enseignants. L'UFAPEC souhaite que les lieux et les modalités des rencontres enseignants-parents soient de nature à rassurer les parents qui doutent déjà de leur légitimité (éviter que les invitations ne soient perçues comme des convocations, développer des réunions positives et conviviales, les tenir selon des horaires adaptés à la réalité des familles).

- **3) Etablir le plus tôt possible de bonnes bases relationnelles**

Nous l'avons vu, dès l'inscription de l'enfant, les écoles auraient tout intérêt à accueillir les parents et à mettre en place de bonnes bases sur lesquelles s'établira la future collaboration école-familles. **Pour l'UFAPEC, les premiers contacts avec l'école sont très importants.** Le dialogue devrait être initié le plus tôt possible, avant que des problèmes éventuels se posent. *Il faut éviter que la collaboration se mette uniquement en place dans des moments de crise¹³³.*

L'UFAPEC pense que **les moments d'accueil et de convivialité ont plus d'importance qu'on ne le pense.** Les écoles devraient donc profiter de ces temps d'accueil, le matin ou à la sortie de l'école, pour parler de manière informelle aux parents. Même si ces moments sont chronophages à court terme, ils se révèlent, sur le long terme, très bénéfiques. D'après les différents acteurs interrogés, **il vaudrait mieux ne pas se priver des moments de transition pour tisser des liens avec les parents** (les moments où les enfants passent d'une année à une autre, de la maternelle aux primaires, etc.).

- **4) Réduire les frais et développer des mécanismes de solidarité**

Nous l'avons vu, les familles précarisées sont présentes dans les écoles à encadrement différencié, mais elles le sont également dans les autres établissements. Aujourd'hui, la précarité est plurielle et n'a pas que des aspects financiers. En effet, la précarité peut tous, un jour ou l'autre, nous toucher. C'est pourquoi l'UFAPEC estime que **nos écoles, et pas seulement celles cataloguées « à encadrement différencié » devraient davantage réfléchir à réduire les frais demandés aux parents dans tous les domaines, mais également développer plus de mécanismes de solidarité** afin de faciliter la participation de tous aux activités et réunions. Il faut aussi que toutes les écoles respectent les prescrits décrets relatifs aux frais scolaires et favorisent l'étalement des paiements.

¹³³T. JEUNEJEAN, A. CHEVALIER, S. GROSJEAN, M. TELLER, *Ecoles maternelles et familles en situation de précarité*, Ed. Fondation Roi Baudouin, Janvier 2014, p.101.

- **5) Compter sur les aides internes à l'école**

Certains éducateurs, certains psychologues, certains assistants sociaux (CPMS) font un travail remarquable de médiation sociale et culturelle entre les parents et les autres acteurs scolaires dans les écoles à encadrement différencié. Ils tissent des liens de confiance entre l'école et les parents. **L'UFAPEC demande que leur travail soit mieux pris en compte et considéré comme essentiel aux relations écoles-familles.**

- **6) Développer les partenariats locaux**

Pour Pascal van de Werve, vice-président de l'UFAPEC, *il est également opportun de développer les partenariats locaux (commission de l'enfance, conseil de participation...).* *C'est enfin le meilleur moyen (et moment) pour tisser des relations avec les parents. Aller vers les parents d'enfants en crèche, faire des activités communes avec les enfants qui vont entrer dans quelques mois ou semaines à l'école maternelle est une manière de montrer que l'école est "parents admis" et d'expliquer les règles de collaboration*¹³⁴.

Pour l'UFAPEC, il faut inscrire l'école dans un réseau d'acteurs (crèche, AMO, CPMS, école de devoirs, CPAS, ONE, cours d'alphabétisation...). En effet, ces différents acteurs peuvent jouer un rôle actif dans le partenariat école-familles, mais aussi de passeurs d'informations entre l'école et les familles et vice-versa (par exemple : la réunion de parents peut, en effet, être rappelée aux parents lors du cours d'alphabétisation, ...).

- **7) Former les instituteurs et institutrices**

Pour améliorer le partenariat école-familles et le faciliter, l'UFAPEC estime qu'il faudrait également **investir davantage dans la formation et l'accompagnement des enseignants des écoles fondamentales pour permettre une approche interculturelle et sociale de l'enseignement.** Pour l'UFAPEC, **il est indispensable que les futurs enseignants soient formés au dialogue avec les parents et en particulier avec ceux des milieux précarisés.**

Pour l'UFAPEC, il faut aborder davantage les apprentissages en les axant sur les diverses potentialités de l'enfant, la bienveillance, le soutien à la parentalité et la coéducation des familles.

Nos écoles ont besoin davantage d'enseignants capables de découvrir le cadre de référence de l'autre, de s'intéresser aux valeurs, aux modes de fonctionnement et à la culture des parents précarisés. **Pour l'UFAPEC, cette approche permettrait d'éviter les jugements critiques, les préjugés et les stéréotypes.**

- **8) Permettre aux parents de sortir de leurs préjugés**

L'UFAPEC, par ses animations et ses formations et par la rédaction de ses analyses et études, aide les parents à évoluer, voire à changer leurs mentalités. Les associations de parents, par leur accueil et leur ouverture aux familles précarisées, peuvent également avoir un rôle important à jouer. L'ouverture aux autres et

¹³⁴ P. VAN DE WERVE, « Le Pacte pour un enseignement d'excellence : une révolution douce » in *Les Parents et l'Ecole*, N°94, 2017, p.5.



l'acceptation des différences doit se vivre dans nos écoles. Les familles précarisées souffrent suffisamment des stéréotypes qui, pour eux, sont de lourds fardeaux.

- **9) Miser sur l'association de parents et le conseil de participation**

Dans certaines écoles à encadrement différencié, les associations de parents et les conseils de participation fonctionnent et, dans d'autres, ces organes officiels sont plus complexes à mettre en place. En effet, cela nécessite un processus souvent plus long qui passe d'abord par une participation des parents moins formelle. **L'UFAPEC pense qu'il faut plus de créativité et plus de temps pour les mettre en action.** Les animateurs de l'UFAPEC aident les parents à se constituer en association de parents et à faire partie prenante du conseil de participation. Les écoles sont souvent pressées que les parents précarisés prennent une place active dans l'école, les différents acteurs (PO, directeurs, enseignants, éducateurs, CPMS) de l'école voudraient les voir vite autonomes. Mais **notre expérience de terrain nous pousse à penser qu'il est possible de créer ces organes dans toutes les écoles, même dans celles qui sont à encadrement différencié.** Il faudra néanmoins accompagner sur la durée les comités de parents débutants (qui se renouvellent également sans cesse). Ces parents, même s'ils sont de bonne volonté, ne maîtrisent parfois ni la langue, ni les codes scolaires, ni le jargon utilisé. Ils ont aussi encore peur d'entrer dans cette sphère scolaire qu'ils connaissent à peine. Il est donc bon de tisser avec eux des relations de confiance. Nous devons, animateurs de l'UFAPEC et parents, mutuellement nous apprivoiser et prôner la confiance. **L'UFAPEC désire avoir les moyens financiers et humains nécessaires pour effectuer et accentuer cette mission.**

- **10) Compter sur les plans de pilotage**

Les plans de pilotage prévus dans le Pacte pour un Enseignement d'Excellence, lancés dans le premier tiers des écoles, peuvent avancer également des pistes de solution pour faciliter le partenariat école-familles. Cette feuille de route des actions et stratégies de l'école, qui sera évaluée tous les trois ans et réajustée si nécessaire au bout de six ans, pourra être très intéressante. Grâce au plan de pilotage, les écoles pourront examiner les stratégies à mettre en œuvre pour attirer les parents à l'école ou collaborer avec ceux-ci.

Dans la procédure d'évaluation de la concrétisation des plans de pilotage, il est prévu que les parents, comme tous les acteurs de l'école, aient leur mot à dire, dans sa discussion au conseil de participation. Nous sommes heureux que l'autonomie de chaque établissement scolaire, nécessaire à la réussite de chaque enfant, soit reconnue et que le point de vue des parents soit considéré comme pertinent dans le processus¹³⁵, explique Bernard Hubien, secrétaire général de l'UFAPEC.

- **11) Innover et expérimenter**

Dans une société qui change très vite, l'enjeu n'est-il pas d'expérimenter, d'innover et de s'inspirer des réalités qui se vivent sur le terrain ? **Pour faciliter le partenariat, il n'y a sans doute pas de recettes toutes faites, mais il faut procéder par essais et erreurs et ne pas se décourager.** Un président d'AP a changé plusieurs fois les heures de ses réunions

¹³⁵ B. HUBIEN, « Plans de pilotage : un changement majeur ! » in *Les Parents et l'Ecole*, n° 97, décembre 2017, p.19.



afin de voir à quel moment il y avait le plus de monde, un enseignant a essayé d'inviter les parents à un pique-nique pour parler des enfants de sa classe avec les parents, une directrice a diffusé aux parents une vidéo d'une journée-type passée à l'école, une psychologue du centre PMS s'est déguisée pour rendre ses rencontres avec les parents et les enfants moins officielles... **Dans le domaine des relations école-familles, beaucoup de choses sont permises tant qu'il y a, nous l'avons vu, du respect, de l'empathie, de la créativité et des regards francs.**

Bibliographie

• Ouvrages et brochures

- BERNIS-LION Nicole, *La représentation des parents d'élèves dans l'enseignement francophone : la CNAP et la FAPEO*, CRISP (Centre de recherche et d'information socio-politiques), 22 octobre 1982.
- BONNEFOND Annick et RASSON Nathalie, *A l'écoute des parents et des jeunes de milieu populaire*, in BONNEFOND, Annick et MOURAUX, Danielle, *A l'école des familles populaires*, Couleur livres et Changements pour l'égalité, 2011.
- CASTEL Robert, *Grand résumé de La Montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Éditions du Seuil, La couleur des idées, 2009.
- CREPIN Françoise et NEUBERG France, *Ce que des parents en situation de précarité disent de l'accueil et de l'éducation des tout-petits*, Fondation Roi Baudouin, 2013.
- DERBAIX Bruno, *Pour une école citoyenne-Vivre l'école pleinement*, Ed. La boîte à pandore, 2018.
- Fondation Roi Baudouin, *Ecoles maternelles et familles en situation de précarité – Ensemble pour accompagner l'enfant dans son parcours scolaire*, janvier 2014.
- JEUNEJEAN Thérèse, CHEVALIER Anne, GROSJEAN Sandrine, TELLER Michel, *Ecoles maternelles et familles en situation de précarité* – Ed. Fondation Roi Baudouin, janvier 2014.
- ELCHARDUS Mark, *L'école n'est pas toute seule*. Recommandations de la Commission Société-Enseignement à la Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, De Boeck Université et Fondation Roi Baudouin, 1994.
- MAULINI Olivier, *La place des parents dans l'école : consommateurs ou partenaires ?* Université de Genève, Etat au 26 janvier 2001
- MOURAUX Danièle, *Entre rondes Familles et Ecole carrée... L'enfant devient élève*, De Boeck, 2012.
- JOSEPH Magali, *L'école pour nous, c'est... Familles défavorisées et écoles : représentations et pistes d'action*, Lire et Ecrire, Bruxelles, 2008.
- MANGEZ Eric, JOSEPH Magali, DELVAUX Bernard – *Les familles défavorisées à l'épreuve de l'école maternelle* – Collaboration, lutte, repli, distanciation, Centre de recherche interdisciplinaire pour la solidarité et l'innovation sociale – CERISIS, UCL, octobre 2002.
- PAIR Claude, *L'école devant la grande pauvreté : changer le regard sur le quart monde*, Hachette, 1998.
- PERIER Pierre, *Ecole et familles populaires : sociologie d'un différend*, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- CGé – ATD Quart-Monde – *Pour une école où tous réussissent – « Nos ambitions pour l'école 2017 »* - Production collective du groupe de croisement des savoirs.

• Revue

- VAN DE WERVE Pascal, « Le Pacte pour un enseignement d'excellence : une révolution douce » in *Les Parents et l'Ecole* n° 94, p. 5, 2017.

- HUBIEN Bernard, « Plans de pilotage : un changement majeur ! » in *Les Parents et l'Ecole*, n° 97, décembre 2017, p. 19.
 - DELVAUX Anne et GREVISSE François, « Précarité énergétique », in *PAUVÉRITÉ* (Le trimestriel du Forum – Bruxelles contre les inégalités), n° 17, décembre 2017.
 - Magazine Prof n° 35 – Dossier de rentrée 2017 – « Encadrement différencié : le classement des écoles revu », article publié le 01/09/2017.
 - FAURE Sylvia et GARCIA Marie-Carmen, *Approches classiques des institutions*, in Sciences humaines, n° 181, avril 2007.
 - ROCHEX Jean-Yves, *La « théorie » du handicap socio-culturel, une explication ethno-centriste qui n'explique rien*, in Dialogue n°96-97, Pratiques de Savoir en banlieue, 2000.
 - BERNARDIN Jacques, *Animer une réunion de parents dans un établissement scolaire, un quartier...* in Dialogue n°146, Familles Ecole Quartier : pour une dynamique éducative, 2012.
 - BERNARDIN Jacques, « La coopération entre enseignants et parents. Pourquoi ? Jusqu'où ? », in *Dialogue* n° 127, Parents, des liens à réinventer, 2008.
- **Interviews effectuées par France Baie (UFAPEC)**
 - Interview de Bruno Derbaix, le 8 mars 2018.
 - Rencontre avec les directeurs de l'entité B de Liège et interviews le 23 avril 2018.
 - Interview de Julie, enseignante en 6^e primaire (ISE 1), le 26 mars 2018.
 - Interview de Clara Detroz (AMO Le Signe), le 28 mai 2018.
 - Interview de Juliette Vilet, Service de Médiation Scolaire, le 11 juin 2018.
 - Interview d'un membre de PO (Bruxelles) le 14 juin 2018.
 - Interview de plusieurs parents lors de plusieurs animations dans les écoles effectuées par France Baie (UFAPEC)
 - Interview de Stéphanie Dumoulin, Coordinatrice et administratrice déléguée de la Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs, et Christian Dengis, coordinateur de l'Association des Ecoles de Devoirs de Liège (AEDL) -effectuée par France Baie (UFAPEC) - le 4 juin 2018.
 - Interview d'une éducatrice spécialisée (Bruxelles) effectuée France Baie (UFAPEC) - le 24 mai 2018.
 - Interviews de plusieurs agents PMS lors de la Journée d'étude organisée par le FCPL, « La précarité accessible à tous », Namur, effectuées par France Baie (UFAPEC), le 20 mars 2018
 - Interviews de plusieurs enseignants lors du Colloque « Le pacte et l'école maternelle : enjeux et perspectives », organisée par la Haute Ecole Galilée – Campus Galileo – effectuées par France Baie (UFAPEC), le 18 mai 2018
 - Interview de Conrad van de Werve effectuée par France Baie (UFAPEC), le 19 mars 2018

- **Interventions lors de Colloques**

- **Journée d'étude organisée par le FCPL, « La précarité accessible à tous », Namur, le 20 mars 2018**
- Intervention de Pierre Périer à Journée d'étude organisée par le FCPL, « La précarité accessible à tous », Namur, le 20 mars 2018.
- Intervention de Jean-Michel Longneaux lors de la journée d'étude organisée par le FCPL, « La précarité accessible à tous », Namur, le 20 mars 2018
- Intervention de Philippe Defeyt à la journée d'étude organisée par le FCPL, « La précarité accessible à tous », Namur, le 20 mars 2018
- **Colloque « Le pacte et l'école maternelle : enjeux et perspectives », organisée par la Haute Ecole Galilée – Campus Galileo – 18 mai 2018.**
- Intervention de Florence Pirard, Professeure ULG, au Colloque « Le pacte et l'école maternelle : enjeux et perspectives », organisée par la Haute Ecole Galilée – Campus Galileo – 18 mai 2018.
- Intervention de Pascale Garnier, Professeure Paris XIII au Colloque « Le pacte et l'école maternelle : enjeux et perspectives », organisée par la Haute Ecole Galilée – Campus Galileo – 18 mai 2018

- **Analyses et études UFAPEC**

- HOUSSEONLOGE Dominique, *Les relations école-famille quand les parents ne lisent pas et n'écrivent pas. Le point de vue des parents*. Etude UFAPEC, décembre 2012 - <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2012/3612-et2-parents-en-alpha.pdf>
- HOUSSEONLOGE Dominique, *Vivre sous le seuil de pauvreté et espérer réussir à l'école, est-ce bien réaliste ?* Analyse UFAPEC, août 2015 - <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2015/1115-reussite-scolaire-et-pauvrete-infantile.pdf>
- HOUSSEONLOGE Dominique, *Le partenariat école-famille. Ses bienfaits et ses limites*. Analyse UFAPEC 2008-<http://www.ufapec.be/nos-analyses/le-partenariat-ecole-famille-ses-bienfaits-et-ses-limites.html>
- HOUSSEONLOGE Dominique, *Les relations école-famille quand les parents ne lisent pas et n'écrivent pas. Le point de vue des parents*. Etude UFAPEC -décembre 2012 n°36.12/Et.2 - <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2012/3612-et2-parents-en-alpha.pdf>
- HUBIEN Bernard, *Le Conseil de participation : un lieu fondamental de dialogue et de concertation*. Analyse UFAPEC, décembre 2013-<http://www.ufapec.be/nos-analyses/copa.html>
- PIERARD ALICE, *La communication entre l'école et les parents qui ne parlent pas le français*. Analyse UFAPEC, mai 2012 -<http://www.ufapec.be/nos-analyses/1712-parents-parlant-pas-francais.html>

- BAIE France, *Le malaise des enseignants dans le secondaire : un iceberg provoqué par des tensions humaines ?* Etude UFAPEC 2008-<http://www.ufapec.be/nos-analyses/le-malaise-des-enseignants-dans-le-secondaire-un-iceberg-provoque-par-des-tensions-humaines.html>
- BAIE France, *L'émancipation sociale des femmes issues de l'immigration passe-t-elle aussi par leur implication à l'école ?* Analyse UFAPEC, novembre 2016-
<http://www.ufapec.be/nos-analyses/2416-emancipation-femme-immigrees-via-ecole.html>

- **Liens Internet (liens vérifiés le 18 juin 2018) :**

- <https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/viva-for-life-toujours-plus-d-associations-a-soutenir-pour-lutter-contre-la-pauvrete-infantile.html>
- http://cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/rapport_pauvrete_12_.pdf
- http://www.dgde.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=e84d5079e19467afdb954b3b95fc20c6f89b1062&file=fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/images/manifeste/Manifeste_pauvrete_et_ecole_quelles_priorites_pour_envoi_par_mail.pdf
- <http://www.lalibre.be/actu/belgique/egalite-des-chances-l-ecole-est-en-echec-571e36be35708ea2d4e2119c>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Programme_international_pour_le_suivi_des_acquis_des_%C3%A9l%C3%A8ves
- https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/179576/1/BAYE_Francqui.pdf
- <http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=28>
- <https://documentation.reseau-enfance.com/IMG/pdf/Precarite-definitions.pdf>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Manfred_Max-Neef
- https://www.scienceshumaines.com/la-misere-du-monde_fr_14199.html
- <http://www.cbcs.be/La-precarite-energetique>
- <https://journals.openedition.org/sociologies/3276>
- <https://www.atd-quartmonde.fr/un-recueil-de-nouvelles-pour-changer-le-regard-sur-la-pauvrete/>
- http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=baf49c053a90167d94741c1707535e534e75b8a3&file=fileadmin/sites/oejaj/upload/oejaj_super_editor/oejaj_editor/pdf/convention.pdf
- <http://www.ufapec.be/politique-scolaire-1/textes-legaux-1/decret-missions.html>
- http://www.lemonde.fr/societe/article/2006/12/01/egalite-des-chances-une-expression-un-principe-et-une-loi_839416_3224.html
- http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/05/PACTE-Avis3_versionfinale.pdf
- http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/11/PACTE-Avis3_Synthesedes5axesstrategiques.pdf
- <http://www.changement-egalite.be/spip.php?article311>
- http://www.ciao.ch/f/racismes/infos/35761a716931001fe1b1e4ef0254ef2d/plus4-egalite-equite_et_justice
- <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/discrimination/25877>

- http://www.cef.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/cef/upload/cef_super_editor/cef_editor/Avis/CEF_Avis_020.pdf&hash=4eafcb575a0f40a70d2a837b40f14e1e4f31b278
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Bourdieu
- <https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/plus-de-moyens-pour-l-encadrement-differencie.html>
- <http://www.enseignement.be/index.php?page=27203&id=2193>
- http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/22209_011.pdf
- http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/34295_001.pdf
- <http://archive.pfwb.be/10000000206e010>
- <http://archive.pfwb.be/1000000020670e6>
- <http://www.enseignement.be/index.php?page=27203&id=2193>
- <http://www.ufapec.be/politique-scolaire-1/memorandum-2015/memorandum-2014.html>
- <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=363>
- https://books.google.be/books/about/L_%C3%A9cole_n_est_pas_toute_seule.html?id=iHDuswEACAAJ&redir_esc=y
- <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/partenaire/58352>
- <http://www.ufapec.be/en-pratique/guide-des-ap/une-ap-pour-quoi/concretement-pour-faire-quoi/construire-un-partenariat-avec-l-ecole/>
- <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1982-30-page-1.htm>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Abel_Dubois
- <http://www.ufapec.be/en-pratique/guide-des-ap/quels-genres-d-activites-ferons-nous/composantes-de-l-ecole/>
- http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/21557_004.pdf
- http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=8087&do_check
- http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/34365_002.pdf
- http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/37682_000.pdf
- <http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/novembre2006.htm>
- http://www.unige.ch/fapse/SSE/groups/life/chantiers/life_chantier_47.html
- https://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=6&ved=0ahUKEwj7rJuRtP3YAhWHZ1AKHR9VBN0QFghGMAU&url=http%3A%2F%2Fwww.enseignement.be%2Fdownload.php%3Fdo_id%3D10762&usq=AOvVaw1tHD0FqcpX2uxln3UW2pBK
- http://www.changement-egalite.be/IMG/pdf/Pratiques_enseignantes.pdf
- http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39269_000.pdf
- <http://www.ufapec.be/en-pratique/projets-en-cours/notre-place-de-parent-dans-l-ecole/>
- <https://www.erudit.org/fr/revues/phro/2013-v2-n1-phro0576/1015634ar.pdf>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Donald_Sch%C3%B6n
- http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39269_000.pdf
- <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2013/12/16122013Article635227741654724870.aspx>
- http://www.gfen.asso.fr/catalogue/revues/sommaire_dial/articles_dial/editorial127.htm

- <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/barometre-de-la-diversite-enseignement>
- <https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties docs/1210 UNIA Barometer 2017 - FR AS.pdf>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Lacan
- <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00915581/document>
- https://journaldumauss.net/spip.php?page=imprimer&id_article=1250
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Hugues_Lagrange
- https://www.researchgate.net/profile/Eric_Mangez/publication/266615303_Les_familles_defavorisees_a_l%27epreuve_de_l%27ecole_maternelle_Collaboration_lutte_repli_distanciation/links/5857e85608ae3852d2542205/Les-familles-defavorisees-a-lepreuve-de-lecole-maternelle-Collaboration-lutte-repli-distanciation.pdf
- <http://www.ecolesdedevours.be/contacts>
- <http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=28>
- <http://www.enseignement.be/index.php?page=4264>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Yves_Rochex
- http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/images/documents/pdf/relais_alpha/lee_fiche1.pdf
- <https://fr.unesco.org/themes/alphabetisation-tous>
- <http://www.ufapec.be/politique-scolaire-1/memorandum-2015/memorandum-2014.html>
- http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/images/documents/pdf/relais_alpha/lee_fiche1.pdf
- https://www.researchgate.net/profile/Eric_Mangez/publication/266615303_Les_familles_defavorisees_a_l%27epreuve_de_l%27ecole_maternelle_Collaboration_lutte_repli_distanciation/links/5857e85608ae3852d2542205/Les-familles-defavorisees-a-lepreuve-de-lecole-maternelle-Collaboration-lutte-repli-distanciation.pdf - P.42
- <https://www.cairn.info/revue-cahiers-critiques-de-therapie-familiale-2002-1-page-165.htm>
- https://www.kbsfrb.be/fr/~media/.../3374_POD_AutoDiscrimination_final-FR.pdf
- <http://atd-quartmonde.be/cms/wp-content/uploads/2018/03/NosAmbitionsPourEcole-BrochureWeb.pdf>
- <http://www.enseignement.be/index.php?page=26594>
- <http://www.changement-egalite.be/>
- <https://www.kbs-frb.be/fr/Virtual-Library/2013/306176>
- <http://www.fraje.be/wp-content/uploads/2016/10/CahierDeLObservatoireDeLEnfant.pdf>
- <http://atd-quartmonde.be/cms/wp-content/uploads/2018/03/NosAmbitionsPourEcole-BrochureWeb.pdf - P29>
- <https://journals.openedition.org/rfp/685>
- <http://www.pactedexcellence.be/index.php/2017/04/07/pilotage-et-evaluation-travailler-a-long-terme-et-ajuster/>

Annexe 1 : Historique de la place du parent à l'école

C'est aux environs des années 1950 qu'apparaissent dans les écoles les premières associations de parents. Elles proviennent du désir des parents de se rencontrer pour débattre de problèmes éducatifs et d'engager un certain dialogue avec le milieu enseignant. Depuis lors, elles se sont multipliées à tous les niveaux, tant maternel que primaire et secondaire, pour l'enseignement de type général, technique, professionnel et spécial, dans les écoles libres et officielles. Elles répondent à une volonté de plus en plus manifeste des parents de faire entendre leur voix, d'une part auprès des responsables de la formation et de l'éducation de leurs enfants au sein de l'école dans un souci de participation à la communauté éducative, d'autre part auprès des autorités officielles qui décident des orientations de l'enseignement. Ces regroupements de parents ne se sont pas limités à la sphère de l'établissement scolaire, mais rapidement ont voulu s'insérer dans une structure régionale et nationale¹³⁶.

C'est en 1956, que les changements arrivent pour l'enseignement libre. La CNAP (Confédération Nationale des Associations de Parents) – (ancienne appellation de l'UFAPEC) voit le jour et revendique certains droits aux parents en même temps que la NCOV (Nationale Confederatie van Onderverenigen) pour le côté flamand.

Dix années plus tard, en 1966, l'enseignement officiel voit se créer la FAPEO (Fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement officiel).

Mais, au moment de la crise politique à propos du Pacte scolaire (La loi du 29 mai 1959 (M.B. 19 juin 1959) modifiant...), les écoles libres devant défendre les intérêts de l'enseignement catholique, ont alors fait appel de leur propre initiative aux parents pour une collaboration plus poussée et systématique. Les associations de parents ont rapidement pris place dans tous les degrés de l'enseignement et ont progressivement amélioré leur représentativité en s'assurant la collaboration des parents de tous les milieux sociaux¹³⁷.

La participation des parents à la vie de l'école est progressivement et vivement souhaitée voire même encouragée par les autorités du pays : *Une étroite collaboration entre tous les responsables de la formation de nos élèves s'impose de plus en plus. Il convient donc que le chef d'établissement, les professeurs, les éducateurs, les élèves ... et, au premier chef, les parents, soient associés à la vie scolaire,* affirmait Abel Dubois¹³⁸, ministre de l'Éducation nationale, le 16 mai 1969, dans une lettre adressée aux membres de l'Inspection de l'enseignement de l'État et aux Directions¹³⁹.

"Il est hautement souhaitable de coordonner au mieux les forces vives de la communauté scolaire. Aussi, nous tenons à souligner l'importance de votre collaboration

¹³⁶ N. BERNIS-LION, *La représentation des parents d'élèves dans l'enseignement francophone : la CNAP et la FAPEO – CRISP*, Centre de recherche et d'information socio-politiques, 22 oct. 1982 - <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1982-30-page-1.htm>

¹³⁷ Idem

¹³⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Abel_Dubois

¹³⁹ <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1982-30.htm>

avec les parents groupés en une association locale, qui a des liens avec la CNAP" : Mgr Daelemans, directeur général du Secrétariat national de l'enseignement catholique s'adressait en ces termes aux directions d'écoles, le 30 septembre 1981¹⁴⁰.

Progressivement, la CNAP, qui devient l'UFAPEC par la suite, affirme la place des parents à l'école en essayant d'impliquer les parents dans les associations de parents, en les soutenant et en les consultant. Mais il fallait, à l'époque, compter sur le bon vouloir de certaines directions pour faire une place aux parents et créer des associations de parents dans les écoles. Malgré les discours élogieux des autorités du SeGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) et des ministres de l'éducation au sujet de la participation parentale, tous les PO (Pouvoirs Organisateurs)¹⁴¹ et les directions n'étaient pas toujours favorables au partenariat école-familles, de peur de voir s'immiscer de trop près les parents dans l'école...

Conseil de Participation

Il a fallu attendre jusqu'en 1997 que le décret « Missions »¹⁴² fasse son apparition et institue le Conseil de Participation, appelé aussi CoPa, pour que les parents reçoivent enfin une première reconnaissance légale dans la Communauté éducative. En effet, en 1997, chaque établissement a reçu l'obligation de créer un CoPa au sein de son établissement. C'est une véritable révolution, même si certaines écoles avaient déjà emboîté le pas en créant officieusement des « conseils d'école ». Le Conseil de Participation se veut être un espace de démocratie et de débat. Il doit être une instance de concertation qui permet de réunir autour d'une même table tous les acteurs et partenaires d'une communauté éducative : Pouvoir organisateur, direction, équipe éducative et pédagogique, élèves, parents, associations en lien avec l'école. Tous veulent s'inscrire dans un partenariat constructif école-familles.

C'est un lieu d'échange, de consultation et de réflexion, qui porte sur la vie quotidienne à l'école dans l'ensemble de ses dimensions. C'est aussi un lieu de construction de projets dans des domaines divers : éducation au respect de l'environnement, hygiène alimentaire, citoyenneté, activités sportives ou culturelles... Instauré en 1997 par le décret « Missions », le Conseil de participation confère aux parents une place légitime dans l'école de leur(s) enfant(s)¹⁴³.

Dans l'Article 69 - §1er du décret « Missions », il est expliqué que le Conseil de Participation est chargé de débattre du projet d'établissement ; de l'amender et de le compléter, d'évaluer périodiquement sa mise en œuvre ; de proposer des adaptations ; de remettre un avis sur le rapport d'activités; de formuler dans ce cadre des propositions pour l'adaptation du projet d'établissement ; de mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'établissement ; d'étudier et de proposer la mise en place d'un **mécanisme de solidarité** entre les élèves pour le paiement des frais ; d'étudier

¹⁴⁰ Idem

¹⁴¹ <http://www.ufapec.be/en-pratique/guide-des-ap/quels-genres-d-activites-ferons-nous/composantes-de-l-ecole/>

¹⁴² http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_004.pdf

¹⁴³ <http://www.ufapec.be/nos-analyses/copa.html>

et de **proposer les actions de soutien et d'accompagnement à l'attention des élèves inscrits sur base de l'indice socio-économique de leur école fondamentale ou primaire d'origine.**

Pousser les écoles à avoir une réflexion sur le mécanisme de solidarité profitable aux familles précarisées et inciter les différents acteurs de l'école à se pencher sur les actions de soutien et d'accompagnement pour les élèves présentant un indice socio-économique faible est révolutionnaire pour notre société. Cela nous montre combien les parents peuvent avoir leur mot à dire également dans cette problématique de la précarité des familles. Encore faut-il qu'à la table des débats s'invitent ou soient invitées les familles précarisées elles-mêmes.

2005 : Contrat pour l'école

Le Contrat pour l'école, qui fixe les objectifs de l'enseignement sous la législature de la ministre Marie Aréna, met le renforcement du dialogue école-familles comme une des 10 priorités de l'école.

Extrait du Contrat pour l'école, 2005¹⁴⁴ :

Priorité 10 : Renforcer le dialogue écoles - familles

La qualité des relations établies entre la famille et l'école constitue un élément qui influe sur la réussite des élèves. C'est un facteur qu'il faut prendre en considération. Pour améliorer cette relation écoles - familles, il nous faut tenir compte des différents vécus des familles et plus particulièrement de leur représentation de l'institution scolaire. Il convient donc de trouver des modalités de réalisations concrètes, différentes et adaptées pour chaque établissement.

Pour réaliser cet objectif, il conviendra de :

- *Mettre en place des projets visant à renforcer les liens « écoles – familles » et à organiser de manière plus systématique la participation régulière des parents à la vie de l'école. (...)*
- *Doter les associations de parents d'élèves d'un cadre décretaal spécifique afin de clarifier et de renforcer le rôle qui est le leur dans les relations entre les familles et l'école. (...)*
- *Conclure des contrats « écoles - familles ».*

2009 : Décret Associations de parents

Le 30 avril 2009, sous la poussée de l'UFAPEC et de la FAPEO, vient enfin le décret portant sur les Associations de parents d'élèves et les Organisations représentatives d'Associations de parents d'élèves en Communauté française¹⁴⁵. Ce décret officialise les Associations de Parents. Il donne une définition claire de ce qu'est une Association de

¹⁴⁴ http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=8087&do_check

¹⁴⁵ http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/34365_002.pdf



Parents (AP) et des objectifs qu'elle doit poursuivre. Une Association de Parents a pour mission de faciliter les relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative dans l'intérêt de tous les élèves, de leur réussite et de leur épanouissement dans le respect des droits et obligations de chacun. Le décret précise par ailleurs les conditions de création de l'AP. Depuis plus de 60 ans, l'UFAPEC revendique l'importance de la place des parents dans le triangle école-élève-parents. Pour l'UFAPEC, ce décret entérine donc l'importance du partenariat école-familles dans la scolarité de chaque élève et octroie aux parents une place à part entière dans l'école de leurs enfants. Que cela soit dans ce décret ou dans la circulaire n° 4182 du 11/10/2012¹⁴⁶ qui a pour objet de rappeler les enjeux liés à la qualité des relations entre l'équipe pédagogique et les familles, les règles et procédures pour créer et gérer l'association de parents sont très claires. Ce cadre a pour objectif de créer les associations de parents dans l'école de manière démocratique : *L'Association de parents regroupe exclusivement des parents d'élèves régulièrement inscrits auxquels sont assimilées les personnes qui ont la responsabilité légale d'un ou plusieurs élèves. Tout parent d'élève mineur ou majeur est membre de droit de l'Association de parents de l'école où son enfant est inscrit*¹⁴⁷. Les membres du Comité de l'association sont élus par un vote secret. L'UFAPEC préconise également d'établir un Règlement Intérieur pour la création et l'organisation de l'association de parents ainsi que de consulter tous les parents de l'école via des assemblées générales.

¹⁴⁶ http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/37682_000.pdf

¹⁴⁷dem -p.5

Annexe 2 : Pistes pour faciliter le partenariat (avis des directeurs de l'enseignement fondamental à encadrement différencié -entité Liège B)

Lors de notre rencontre avec les directeurs, plusieurs d'entre eux ont donné certaines idées aux autres afin de faire venir les parents à l'école dans le but de les sensibiliser à ce que les enfants vivent en classe :

Accueil-café : *Nous avons créé un accueil-café le matin qui se déroule une fois tous les deux mois. Les parents peuvent aller dans le local de garderie. Ils sont ensemble, ils parlent de ce qu'ils veulent et j'essaye d'être présent avec l'éducatrice. Les parents peuvent également nous poser des questions s'ils le désirent.*

Stand multiculturel : *A la fancy-fair, les parents ont installé un stand multiculturel. Ils vendent de la nourriture provenant de tous les pays. C'est surtout les mamans qui sont présentes.*

Coup de projecteur sur le CoPa : *A la fancy-fair, je donne la parole aux représentants des parents du Conseil de participation pour qu'ils viennent sur le podium et qu'ils expliquent ce qu'ils font. C'est là qu'il y a le plus grand nombre de parents. Cela met leur travail en valeur.*

L'association de parents, un prolongement du CoPa : *Chez nous, l'Association de Parents fonctionne très bien parce qu'elle est bien structurée et bien cadrée. Cela peut mettre une belle dynamique au sein d'une école. Cela va fort dépendre des personnes qui sont à sa tête. Avant, il y avait un président qui voulait ce rôle pour avoir un titre et du pouvoir. Aujourd'hui, l'AP est efficace et aide l'école. Certains représentants viennent au CoPa. Ce qui est intéressant, c'est qu'ils reçoivent la bonne info (pacte d'excellence, plans de pilotage, différents projets dans le cadre de l'enseignement différencié). Ils font le tampon avec les parents. Ils prolongent l'info aux parents. Au niveau de la communication, c'est super important ! Ils organisent des Assemblées générales pour donner les infos. C'est très positif !*

Classes ouvertes : *Dans notre école, les parents et le PMS ont organisé des classes ouvertes pour les parents. Les parents peuvent aller en classe avec les enfants dans les classes durant plusieurs matinées à l'école maternelle. Les parents peuvent ainsi vivre et comprendre comment se font les apprentissages durant les ateliers. C'est une bonne chose mais ne pénalise-t-on pas les parents qui travaillent ?*

Exposition des enfants : *Dans notre école, une fois par an, les enfants présentent quelque chose aux parents. Cela peut être un bricolage, une expérience scientifique, une réalisation personnelle. Nous proposons également aux mamans de bricoler, de jouer et de lire des livres avec les enfants afin d'induire des comportements qu'ils pourront reproduire à la maison. Mais hélas, c'est très souvent ceux qui lisent et jouent déjà avec leurs enfants qui viennent à ce genre d'activités.*

Rencontre dans un cadre non-scolaire : *Chez nous, on essaye de rencontrer les parents dans un cadre qui ne soit pas scolaire, un cadre qui ne fait pas penser aux bulletins ni aux évaluations. On organise parfois des pique-niques.*

Accueil parents dès 8h30 : *Moi, j'ai installé un accueil parents de 8h30 à 9h. Les parents savent que ma porte est ouverte à ce moment-là. Il y a parfois des parents qui viennent se confier et dire des choses qui n'ont rien à voir avec l'école. On essaye alors de les aider ou de les orienter vers le CPMS ou les services sociaux.*

Cours de français et d'alphabétisation pour les mamans : *Nous avons des cours de français pour les mamans organisés au sein de l'école. Une des mamys de l'asbl saperlipopette qui est aussi une ancienne enseignante de français retraitée a proposé de créer un cours de français pour les mamans, trois matinées par semaine. Il y a eu une demande incroyable ! Maintenant, cette mamy se fait aider par deux mamans marocaines de l'école. C'est très pratique parce qu'elles peuvent traduire. Ensuite, le PMS est venu dans le cadre de ces cours parler avec les mamans de certains sujets tels que « les enfants et les écrans », « la propreté pour les tout petits » ... C'est devenu un espace pour l'échange. Ce sont surtout des mamans arabes qui viennent et les messieurs ne sont pas là.*

Projet potager : *Moi, j'ai eu des papas et des grands-pères pour notre projet potager. Ils venaient donner un coup de main aux enfants avec leurs outils.*

Une meilleure information pour les parents :

Pour les directeurs, il faudrait davantage expliquer aux parents combien il est important de s'intéresser à la vie scolaire de son enfant, combien l'enfant a besoin du soutien de ses parents, combien l'école a besoin du soutien des parents. *Même si on ne sait ni lire ni écrire, on peut poser simplement des questions à son enfant, lui montrer que l'on s'intéresse à ce qu'il vit à l'école et donner de l'importance à ce qu'il va faire : Comment ta journée s'est passée ? Peux-tu me montrer ton journal de classe ? (et parapher...).* Pour les directeurs, l'information est également un facteur essentiel de réussite pour le partenariat. Il est essentiel pour les parents de savoir ce que l'on fait à l'école, dans quel jeu ils jouent, quel est leur rôle et en quoi ils peuvent être également solidaires et actifs auprès de leur enfant. Certaines écoles font un reportage sur la vie scolaire des enfants et projettent ce reportage lors de moments festifs et conviviaux. Cela permet aux parents d'être fiers de leurs enfants et de comprendre certains enjeux.